

COMMUNICATION :
**COMMENT CONSTRUIRE UN
BON DISCOURS ?**

PARTENAIRE :
**JEAN-FRANÇOIS NOGRETTE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL VEOLIA FRANCE**

LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°23 - JUIN 2023

ENTRETIEN **CHRISTOPHE GUILLOTEAU**

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

"LA FORTE MOBILISATION
DE CETTE JOURNÉE EST
LA PREUVE QUE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE EST UNE
THÉMATIQUE QUI
INTERESSE "

ÉVÉNEMENT :
**TERRITOIRES
EN TRANSITION(S)
RETOUR EN IMAGES**

Trouvons l'énergie d'en économiser

Dans le contexte du décret tertiaire, et en réponse aux enjeux de la transition énergétique sur votre territoire, La Poste vous propose un accompagnement complet pour soutenir vos projets de rénovation énergétique sur votre patrimoine immobilier :

- Optimisation et sécurisation du financement de vos travaux de rénovation énergétique en s'appuyant sur le dispositif des CEE ⁽¹⁾
- Accompagnement technique et réglementaire par nos experts et prise en charge de la constitution des dossiers et des échanges avec l'administration.

Plus d'informations au 36 34 ⁽²⁾ ou sur laposte.fr/collectivites

Vous avez des défis, nous avons des solutions.



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS

(1) Certificats d'économies d'énergie. (2) Service gratuit + Prix appel.

La Poste – SA au capital de 5 620 325 816 € – 356 000 000 RCS Paris –

Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris – Crédit photo : Getty Images – 03/2023 – HAVAS PARIS



Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du Journal des Départements

EDITORIAL

Ce numéro de juin sort avec retard, car nous avons souhaité revenir sur notre journée spéciale « Territoires en transition (s) » du 8 juin au Conseil départemental du Rhône.

Journée importante car il s'agissait de notre première manifestation thématique.

Journée qui a tenu ses promesses :

Par le cadre magnifique du Conseil départemental du Rhône.

Par l'accueil exceptionnel de son président, Christophe Guilloteau, du directeur général des services Jean-Marie Martino et par toutes leurs équipes.

Par la qualité et le nombre de présents. Issus de tous les niveaux de collectivités. Certains ont traversé la France pour participer à cette journée.

Par l'intérêt et la diversité des intervenants. Ils ont captivé l'assistance.

Par le soutien constant des partenaires.

Par l'animation de Frédéric Duval... et par tout le reste !

Que tous soient ici remerciés !

Nous voulions des interventions pratiques, concrètes, reproductibles. Loin des discours généralistes des incantations ou admonestations. Chacun a joué le jeu et a présenté des expériences réussies. Des idées, des suggestions à récupérer, à adapter dans nos territoires. On n'invente jamais rien totalement. Il faut s'inspirer de pratiques réussies. Et l'innovation se construit ensuite avec un peu de passion et d'audace. Nous avons pu, ainsi, constater l'extraordinaire foisonnement d'idées développées au niveau local.

Une nouvelle fois, les collectivités montrent leur agilité, leur capacité à créer avec souvent peu de moyens l'avenir, l'adaptation aux transitions. En luttant parfois contre des réglementations absurdes ou dépassées, un État souvent plus prompt à tancer qu'à aider ou innover. Le témoignage de l'ancien ministre François de Rugy, sur ses difficultés à créer un train-tram à Nantes montre l'absurdité des cloisonnements.

Nous voulions aussi que cette journée permette les rencontres : entre niveaux de collectivités, entre administratifs et élus, entre publics et privés. Se dégager des à-priori répétés à longueur de journées et colportés par les médias : Ainsi les élus méprisables, corrompus et les entreprises prêtes à tout pour gagner toujours plus. Se rencontrer permet de se comprendre. Dans ce type de réunion, les pauses café, le déjeuner sont autant d'occasion de partager et d'approfondir. L'échange de cartes de visite que nous avons constaté, montre que cet objectif fut atteint.

Après ce succès, nos yeux se tournent vers la cérémonie des **D d'Or**, trophées des Départements qui aura lieu **le 14 septembre au Futuroscope. Date à retenir dès maintenant.** Dossiers et candidatures gratuites à renvoyer rapidement. Ce sera aussi l'occasion de remettre les grands prix littéraires. Avec plus de 72 ouvrages candidats à ce jour, le jury aura du mal à départager les prétendants. Nous publierons le mois prochain une première liste de sélectionnés.

D'autres manifestations se préparent notamment avec Job Public, avec différents Départements, avec le Cercle des dirigeants publics qui se réunit chaque mois au Sénat. Après Manuel Valls, ancien premier ministre en Mai, nous accueillerons à la fin de ce mois, Gilles Averous, maire de Châteauroux et Président de l'association Villes de France. Hasard, le prochain numéro du Journal des Départements consacra un dossier spécial à l'Indre.

Olivier de Brabois
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Bonne lecture !



Le Journal des Départements
N°23 Juin 2023

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Les actualités des départements en direct sur :
lejournaldesdepartements.com



Communication

« Les films historiques « Jeanne du Barry » et « les trois mousquetaires » parlent aussi de l'étiollement des signes du pouvoir politique dans notre société en 2023 ! »

Cécile DELOZIER,
spécialiste en communication politique

SOMMAIRE



Entretien

Christophe Guilloteau
Président du Conseil
Départemental du Rhône

12

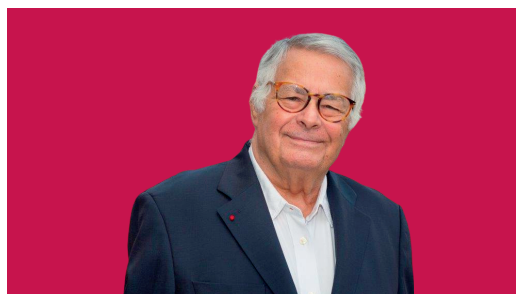


Chronique parlementaire

**L'impérieuse nécessité
de la réforme institutionnelle**

Stéphane Sautarel,
Sénateur du Cantal et
Conseiller région de la
région Auvergne-Rhône-
Alpes

21



Billet d'humeur - Solidarité

**OUVRONS LE DÉBAT SANTÉ
SCOLAIRE-PMI**

Claude ROMEO, Directeur
Départemental Honoraire
Enfance Famille de Seine St
Denis et Ancien Président de
l'ANDASS

34



Introspection du mois

« **Droit au but !** »

Par Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management
des Ressources Humaines

67



Littérature

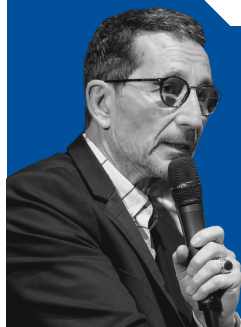
**Les choix littéraires de
Simon Houdebert**

86

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

«Je vois dans cette actualité l'occasion de refaire un point sur ces fameuses «marques de territoires».



Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication.

«La forte mobilisation de cette journée est la preuve que la transition énergétique est une thématique qui intéresse et préoccupe de nombreux élus et acteurs économiques.»



Christophe Guilloteau

Président du Département du Rhône

«Notre droit au but doit être clair, précis et court»



Jean-Pierre Boisoteau

Consultant en management des Ressources Humaines

«Être femme et pauvre, c'est la double peine.»

Concernant le film de Maïwenn - Jeanne du Barry



Cécile Delozier

Communicante

Le Journal des Départements

est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL

331 rue d'Alsace, 45160 Olivet France

Directeur de la publication

Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef

Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans

331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris

46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD».

MENTIONS LÉGALES

IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z.

OJP PRESSE PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

CRÉDITS PHOTOS

Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département du Rhône, Julien Bourreau.

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro

Jean-Marie Martino, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Gilles Lagarde, Mathilde Haas, Claude Romeo, Olivier Babinet, Jean-Pierre Boisoteau, Rémi Bensoussan, Marie-José Maurin, Stéphane Sautarel, Bernard de Froment, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippet, Charles Poyac-Richard, Olivier de Brabois.

IMPRESSION DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

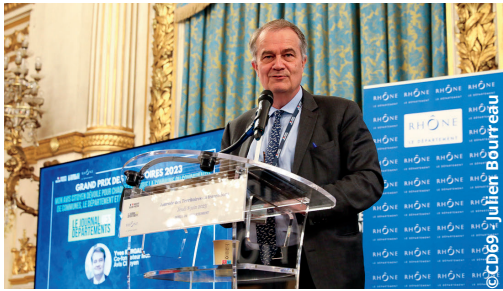
NE
MENT

TERRITOIRES EN TRANSITION(S)

TERRITOIRES-EN-TRANSITIONS ER







©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



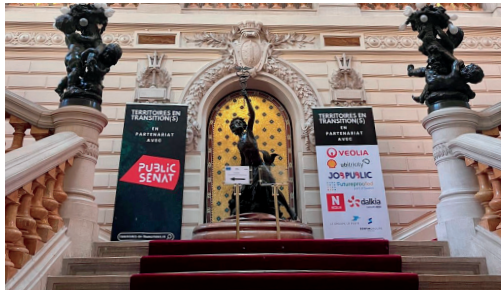
©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau



©CD69 - Julien Bourreau





Christophe Guilloteau, **Président du Conseil Départemental du Rhône**



Le Journal des Départements : Monsieur le Président, pourquoi avez-vous décidé d'accueillir la 1ère édition des Territoires en transition ?

Christophe Guilloteau : En matière de transition énergétique, le Département du Rhône fait figure de proue. Adoptée à l'unanimité par nos élus en 2022, notre stratégie Énergies renouvelables (EnR) nous permet de nous positionner comme l'un des premiers Départements français à proposer un plan global qui s'appuie sur une réelle vision partenariale. 20 partenaires se sont déjà engagés à nos côtés parmi lesquels la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, la CCI Beaujolais, l'OPAC du Rhône, la Chambre d'agriculture du Rhône et les 12 EPCI du territoire. Cette vaste stratégie encourage l'installation et la production d'énergies renouvelables, tout en agissant sur la réduction des consommations. En relocalisant l'énergie, le Département du Rhône permet aux Communes et EPCI de son territoire de retrouver de plus fortes capacités d'investissement pour recréer de la richesse. Accueillir cette 1ère édition des Territoires en transition dans le Rhône s'inscrit en cohérence avec notre démarche partenariale.

LJD : Le Conseil Départemental du Rhône a lancé l'Académie de la transition énergétique du Rhône : pouvez nous détailler vos enjeux et objectifs ?

CG : L'Académie de la transition énergétique s'inscrit dans notre stratégie Énergie renouvelable. Face à l'évolution des technologies et de la législation en matière de développement durable, cette Académie est une structure ressource pour les décideurs du territoire. Grâce à des modules dispensés par le CNFPT, les agents, techniciens et élus du département pourront se former sur des thématiques spécifiques. C'est avec cette volonté partenariale et l'accompagnement vers la formation que nous réussirons à déployer les 6 axes de notre stratégie EnR : massifier la production d'électricité renouvelable photovoltaïque, rénover les logements, augmenter la fabrication de biogaz, développer une stratégie bois-énergie locale, favoriser le développement de la filière bio-hydrogène et valoriser les Énergies fatales.

LJD : Qu'est-ce qui vous a le plus marqué lors de cette 1ère édition des Territoires en transition ?

CG : La forte mobilisation de cette journée est la preuve que la transition énergétique est une thématique qui intéresse et préoccupe de nombreux élus et acteurs économiques. L'actualité le démontre quotidiennement : l'augmentation du coût de l'énergie oblige les collectivités à repenser leur mode de consommation. Les nombreux témoignages et exemples recueillis lors de cette journée ont certainement inspiré les participants. C'était l'objectif de cet événement : générer des rencontres, engager des discussions.

LJD : En avant-première, rendez-vous en 2024 pour la deuxième édition ?

La transition énergétique s'inscrit dans la durée. Nous le voyons bien avec notre stratégie Énergies renouvelables qui a pour échéance 2050. Je souhaite que cette journée d'échanges d'idées et de bonnes pratiques puissent avoir de nouveaux lieux et je suis certain qu'un Département partenaire sera prêt à accueillir la deuxième édition des Territoire(s) en transition. ●



3 questions à Yannick Duport, Directeur Général Adjoint en charge des Ventes et du Marketing

Le Journal des Départements : Pourquoi avez-vous décidé d'être partenaire de Territoires en Transitions ?

Yannick Duport : Dalkia est un acteur majeur et très engagé de la transition énergétique des territoires. Être partenaire de "Territoires en Transitions" est en totale cohérence avec les engagements et les valeurs de Dalkia : développer des solutions de chauffage urbain et de climatisation avec des ressources énergétiques renouvelables et de récupération locales et des acteurs des territoires engagés pour réduire les émissions de CO2, consommée bas-carbone et donc « consommer mieux ». Chez Dalkia, nous décarbonons la chaleur, c'est un enjeu stratégique puisqu'elle représente à elle seule près de la moitié de l'énergie finale consommée. Hors 60% de cette chaleur est produite par des énergies fossiles !

LJD : Comment votre entreprise accompagne-t-elle nos collectivités locales sur les transitions ?

YD : Nous travaillons dans les territoires, avec les territoires et au service des territoires. Nous accompagnons nos clients – collectivités, tertiaire, santé, industries – dans leurs actions d'efficacité énergétique via des contrats de performance énergétique avec un engagement ambitieux et concret « consommer moins » pour agir concrètement sur la réduction des consommations. Nous assurons la construction ou le raccordement de réseaux de chauffage urbain et de climatisation bas carbone, alimentés avec des énergies renouvelables et de récupération : géothermie, biomasse, chaleur issue des datacenter ou des usines de valorisation des déchets... Comme ici, à Lyon, où les équipes de Dalkia en région Centre-Est assurent la maintenance et l'exploitation du réseau de chaud et de froid de la métropole lyonnaise. Ce réseau bénéficie d'un mix énergétique diversifié avec notamment la plus grande chaufferie biomasse de France et propose ainsi des prix plus stables et compétitifs.

Nos savoir-faire et nos principales références sont à découvrir dans notre livre blanc sur les

réseaux de chaleur et de froid à télécharger sur notre site. En 2022, nous avons permis à nos clients d'éviter l'émission de 4 millions de tonnes de CO2, soit plus de 2 millions de voitures retirées de la circulation !

LJD : Avez-vous un message à faire passer pour nos maires de France ?

YD : Dalkia exploite plus de 300 réseaux de chaleur et de froid en France. Il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique qui prévoit de multiplier par 5 les quantités d'Énergie Renouvelable et de Récupération (EnR&R) distribuées par les réseaux de chaleur d'ici à 2030. La France est en retard mais dans le contexte de crise énergétique que nous vivons actuellement, les réseaux de chaleur multi-énergies alimentés par des ressources locales sont un véritable atout économique. Ils protègent des fluctuations des prix et participent à la lutte contre le dérèglement climatique. Dalkia avec l'interprofession travaille auprès des pouvoirs publics afin de mobiliser un maximum d'aides et subventions qui permettront la création de nouveaux réseaux de chauffage urbain. Pas moins de 1600 réseaux restent à construire en France dans les villes moyennes ! La dynamique est là, les opportunités, les solutions et les innovations technologiques aussi, nous les développons au quotidien, au plus près des territoires et des acteurs locaux. Chacune de nos solutions s'appuie sur les richesses et les spécificités des territoires. Les enjeux sont nombreux, mais chez Dalkia, nous sommes optimistes car nous avons déjà toutes les technologies nécessaires. Et surtout, c'est bien ensemble, collectivement, que nous pourrons relever le défi climatique ! ●

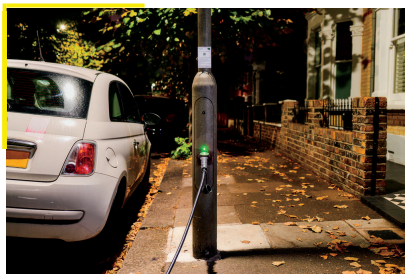


Thomas Le Gall, Directeur Ubitricity France

Le Journal des Départements : Pourquoi avez-vous décidé d'être partenaire de Territoires en Transitions ?

Thomas Le Gall : Ubitricity est une société du Groupe Shell, fournisseur et opérateur de solutions de recharge pour véhicules électriques dans l'espace public. Nous accompagnons les collectivités et acteurs publics dans le développement d'infrastructures de recharge sur leur territoire en proposant une solution clé en main, du conseil, à l'opérationnel en passant par la maintenance.

L'équipe d'Ubitricity France a choisi d'être partenaire de Territoires en Transitions afin de pouvoir accompagner davantage les élus et les collectivités locales qui sont les acteurs clés dans la transition et le déploiement de la recharge de véhicules électriques en ville.



Cet événement est une opportunité pour l'ensemble des acteurs qui y sont présents afin de croiser les problématiques et faire émerger des idées et des solutions concrètes.

Au sein d'Ubitricity, nous avons développé une connaissance accrue et une expertise sur le sujet de la recharge de véhicule électrique en voirie notamment par notre rayonnement européen. Aujourd'hui, nous déployons 500 bornes de recharge au Havre Seine Métropole et comptabilisons 7.000 points de charge sur lampadaires au Royaume-Uni.

Avec le Groupe Shell, Ubitricity détient une solide expertise dans la gestion de projet et une grande expérience de la satisfaction client acquise à travers son réseau de stations-services dans le monde. Ces différents facteurs

nous permettent de mieux comprendre et d'anticiper les besoins des municipalités et de leur offrir une solution clé en main aux services des conducteurs de véhicule électrique dans leur ville.

LJD : Comment votre entreprise accompagne-t-elle nos collectivités locales sur les transitions ?

TLG : En tant qu'opérateur de recharge notre rôle est de pouvoir conseiller les collectivités locales dans le choix et l'implantation des bornes de recharge mais aussi d'assurer leur installation, la gestion de l'ensemble du réseau des bornes et la maintenance.

Notre ambition est de pouvoir apporter des solutions concrètes répondant à tous les cas d'usage et objectifs d'un territoire. En résidentiel, lorsque le propriétaire d'un véhicule électrique n'a pas accès à une recharge à domicile, une solution dite lente est idéale via par exemple un chargeur intégré dans le mobilier urbain comme les lampadaires existants en voirie s'intégrant alors pleinement à l'environnement urbain. Lors d'un stationnement en ville pour une activité (restaurant, courses, etc) une recharge dite normale peut alors être proposée.



Et enfin une solution de recharge rapide lorsqu'on a peu de temps avant de repartir pour la suite de son trajet ; voire ultra rapide avec des « fast chargeurs » qui permettent par exemple aux taxis et aux VTC ou autres professionnels d'optimiser leur temps de recharge.

Ainsi, nous déployons ces réseaux de points de charge en étroite collaboration avec les collectivités locales car ce sont elles qui ont la connaissance de leur territoire garantissant la cohérence du projet.

Par ailleurs, chez Ubitricity nous supportons l'investissement de ce déploiement et mettons en place un contrat de concession du territoire permettant aux collectivités locales de percevoir une redevance.

L D : Avez-vous un message à faire passer pour nos maires de France ?

TLG : Dans un contexte de transition énergétique et plus largement climatique, il semble indispensable de repenser la ville et d'apporter des offres nouvelles aux habitants pour leur permettre d'être pleinement acteurs de ce changement. ●



Jean-François Nogrette, Directeur Général Veolia France



Le Journal des Départements : Pourquoi avez-vous décidé d'être partenaire de Territoires en Transitions ?

Jean-François Nogrette : Veolia en tant que leader mondial de la transformation écologique est le partenaire naturel de cet événement qui met en valeur des expériences de collectivités territoriales qui agissent au quotidien pour prendre concrètement en compte les évolutions écologiques liées à la mobilité, à l'aménagement et au numérique.

Chez Veolia nous sommes convaincus que la poursuite du développement de l'humanité n'est possible que si les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont abordés comme un tout indissociable.

Notre entreprise a le pouvoir d'offrir un grand nombre des solutions nécessaires pour répondre aux grands enjeux de notre temps : l'urgence du dérèglement climatique, la raréfaction des ressources, les pollutions émergentes ou encore les défis de l'urbanisation et de la digitalisation.

Nous sommes persuadés que les solutions concrètes qui ont été présentées à l'occasion de ce forum pourront servir d'exemple et être dupliquées dans d'autres territoires.

LJD : Comment votre entreprise accompagne-t-elle nos collectivités locales sur les transitions ?

JFN : Veolia accompagne les collectivités locales dans la gestion durable des ressources, notamment l'eau, les déchets et l'énergie en leur proposant des solutions personnalisées.

Dans le domaine de l'eau : La gestion optimale de la ressource en eau est un exercice complexe et nos solutions se situent à la croisée de problématiques techniques, institutionnelles, organisationnelles, réglementaires, financières, sociétales et environnementales. Nous fournissons aux collectivités une eau potable de qualité tout en considérant les enjeux liés au contrôle des coûts, à la réglementation et à la continuité du service. Nous veillons aussi à la résilience des

territoires ainsi qu'à l'amélioration de leur empreinte environnementale. Nos solutions, globales et innovantes, font de Veolia un partenaire stratégique pour les élus locaux.

Le dérèglement climatique accentue le stress hydrique dans nos territoires et, pour y répondre, nous proposons un mix de solutions qui permet d'agir sur plusieurs leviers. Il convient ainsi de mieux consommer l'eau. Un enjeu de sobriété qui passe par un changement d'usage, un meilleur contrôle de sa consommation, des tarifications incitatives.

Il faut aussi économiser l'eau et la performance des réseaux est un enjeu clé pour préserver la ressource. Grâce à des technologies uniques, nous savons prévoir les fuites avant qu'elles ne surviennent sur les réseaux et, si nécessaire, intervenir rapidement et précisément à l'endroit où la fuite est localisée.

Il faut également recycler l'eau. Une fois traitées, les eaux usées peuvent être recyclées pour l'irrigation des terres agricoles, l'arrosage des espaces verts, le nettoyage de la voirie ou des aménagements urbains, la lutte contre les incendies et même la réalimentation des nappes phréatiques, dans l'industrie, ou pour des usages plus récréatifs comme l'arrosage des golfs. Ces nouveaux usages vont se développer dans les territoires car l'eau est un bien trop précieux pour n'être utilisé qu'une seule fois.

Dans le domaine des déchets : La collecte des déchets ménagers se trouve aussi au croisement de plusieurs problématiques. Si les villes doivent répondre à l'exigence de propreté pour préserver la qualité de vie de leurs habitants, elles doivent aussi réduire l'empreinte environnementale de la collecte, tout en la modernisant et en assurant la sécurité des opérateurs.

À leurs côtés, nous proposons une solution en deux temps pour redéfinir la collecte, avec d'abord un diagnostic (type d'habitat, densité de population...) puis une mise en place de solutions techniques adaptées. Cela permet une optimisation des tournées de collecte, une réduction du bruit, du trafic et de l'utilisation de carburant... et donc une collecte des déchets ménagers performante aux plans opérationnels, environnementaux, économiques et sociaux.

Pour aller plus loin, nous accompagnons les collectivités dans la digitalisation de leur service avec des solutions intelligentes qui passent par l'introduction de capteurs électroniques et l'automatisation progressive des matériels et des processus. Cela se traduit notamment par des jauges de remplissages des conteneurs et des puces d'identification. Tout cela permet non seulement d'optimiser les tournées, mais aussi de fixer une tarification incitative, laquelle contribue à la réduction des déchets ménagers. Après avoir collecté les déchets, nous les acheminons vers des centres de tri ou des sites de traitement adaptés dans une optique d'économie circulaire.

Dans le domaine de l'énergie et de l'efficacité énergétique : nous développons des solutions décarbonées et décarbonantes pour aider les collectivités à réduire leur empreinte carbone et à développer les énergies renouvelables. Cela inclut la mise en place de systèmes de chauffage et de climatisation urbains, l'optimisation des installations énergétiques et la promotion de projets d'énergie renouvelable avec la production de biogaz à partir des boues des stations d'épuration ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques.

LJD : Avez-vous un message à faire passer pour nos maires de France ?

JFN : En tant que partenaire engagé des collectivités locales, Veolia souhaite adresser à l'ensemble des maires de France un message de soutien et de collaboration. Nous sommes conscients des défis auxquels vous êtes confrontés dans la gestion quotidienne de votre commune et de l'importance de trouver des solutions pour assurer un avenir durable sur vos territoires.

Pour atteindre cet objectif, Veolia vous propose une méthode : l'écologie des solutions ! Elle consiste à industrialiser des solutions puis à les déployer afin de vous aider à relever les défis écologiques du XXI^e siècle. L'écologie des solutions fait "plus avec moins". Elle rend l'économie à la fois plus économe et plus productive, moins polluante et moins carbonée. ●



Pierre Cuillé, Directeur Commercial au sein du Groupe Nicollin

Le Journal des Départements : Pourquoi avez-vous décidé d'être partenaire de Territoires en Transitions ?

Pierre Cuillé : Le Groupe Nicollin s'est engagé auprès de Territoires en Transitions car il considère, dans le cadre de sa politique de développement qu'il est un maillon essentiel de la transition des territoires vers des modes de vie plus durable.

LJD : Comment votre entreprise accompagne-t-elle nos collectivités locales sur les transitions ?

PC : Le Groupe Nicollin travaille sur de multiples axes afin d'accompagner les territoires dans leur transition. En effet, à l'écoute de nos clients nous tâchons d'améliorer l'organisation de nos services, la qualité de nos prestations et nos performances énergétiques. Pour cela nous mettons l'innovation, notamment numérique au service de nos prestations.

Une stratégie de décarbonation a été mise en place afin d'accompagner ce travail de fond et d'améliorer d'une part notre bilan carbone et d'autre part celui de nos clients. Concrètement, un travail d'optimisation des tournées est effectué ainsi qu'une politique favorisant les

modes de carburant plus propre est menée dans le but d'obtenir une réduction globale des émissions de CO2 dans les métiers de la collecte des déchets et de la propreté urbaine

Nous sommes engagés dans un programme ambitieux de modernisation de notre flotte de véhicules en investissant de façon massive vers des véhicules bas carbone de type électrique ou biogaz. Notre objectif est de réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre et d'être en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris sur le climat (COP21). Ces véhicules permettent également une réduction de la pollution urbaine aux particules fines.

Nos véhicules deviennent aussi plus performants grâce à l'apport de l'intelligence artificielle intégrée qui nous permet à la fois d'adapter nos moyens déployés ou d'améliorer la qualité des flux collectés.

Dans le cadre de l'économie circulaire, nous développons de nouvelles solutions permettant d'allonger la durée de vie de nos matériels, nous nous inscrivons également dans le développement des nouvelles REP. Pour ce faire, nous développons nos infrastructures et accompagnons les collectivités dans la modernisation de leurs déchetteries publiques.

Enfin, particulièrement attentif aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, notre bureau d'étude porte un projet d'envergure sur la réduction de la consommation d'eau dans le cadre de nos prestations de propreté urbaine. Nous développons des dispositifs permettant d'utiliser des eaux recyclées notamment pour les véhicules dédiés au lavage de voiries. Parallèlement, nous privilégions les méthodes de balayage à sec.

LJD : Avez-vous un message à faire passer pour nos maires de France ?

PC : Le Groupe Nicollin présente des intérêts convergeant avec ceux des collectivités, à savoir :

- Réduction des déchets à incinérer ou à enfouir,
- Proposition d'une meilleure qualité de service avec une plus grande sobriété,
- Promotion de nouvelles pratiques notamment liées au réemploi

Une des particularités et des forces du Groupe, c'est d'être à l'écoute de ses clients et de leurs besoins. Aussi le Groupe a mis en place une réelle politique d'innovation qui se veut concrète et efficiente au service des collectivités. ●



PRINTEMPS

DES



Le rendez-vous annuel des acteurs **DES DONNÉES PERSONNELLES**

Data Protection Officers, venez vous former, vous informer, comparer les outils et trouver les réponses à vos problématiques quotidiennes !

Une programmation construite par et pour les DPO autour de 5 temps forts de Mars à Décembre.

**Le Printemps des DPO
27 Juin 2023**

Une journée fédératrice au Parc des Princes !

Les DPO Morning

4 matinales digitales pour vous former avec les meilleurs spécialistes de la Privacy.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

www.printemps-des-dpo.com



En partenariat avec



onetrust



Nos partenaires associatifs et médias





**LE JOURNAL DES
DÉPARTEMENTS**



futuroscope

Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre



Toutes les infos sur lejournaldesdepartements.fr

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS ILS SONT LA CHANCE POUR LA FRANCE



Mettre sous les feux des projecteurs toutes celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre pour faire bouger la France ! Tel est le pari des Trophées des Départements autrement nommé : Cérémonie des "D d'Or", une action plébiscitée par les élus et les décideurs notamment à travers le flux des candidatures amorcé en 2022.

Élu(e)s, chefs d'entreprises, décideurs, responsables de fondations, femmes et hommes et de tous âges, rejoignent les rangs des candidats. Ce qui augure d'un bon millésime pour cette année 2023, à l'image d'une France dynamique et entreprenante.

Vous aussi, partagez les actions et les initiatives de collectivités. Téléchargez votre dossier et envoyez-nous votre candidature pour faire partie de nos personnalités inspirantes de l'année et figurer dans notre Book des Trophées 2023.

COMMENT PARTICIPER AUX TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2023

Pour candidater aux Trophées des Départements 2023, vous devez représenter, une collectivité, une institution ou une entreprise et avoir entrepris ou avoir prévu des projets, des actions de développement, qu'elles soient d'ordre économique, social, environnemental, culturel, sanitaire ou technologique, au sein de votre entité, dans vos activités ou au service des autres.

Pour cela, vous devez remplir et adresser le dossier de candidature réservé à votre catégorie en fournissant les informations de communication demandées. Les dossiers de candidatures sont disponibles sur lejournaldesdepartements.fr, rubrique « Trophées ».

Attention, il y a deux types de dossiers selon le profil de votre candidature. Un dossier pour les « Départements » et un dossier pour les « institutions et entreprises ».

Pour chaque type de dossier, vous aurez à choisir une ou plusieurs catégories pour vous distinguer sur les 30 qui vous sont proposées selon votre profil de candidature.

Dates de clôture des commissions

Les candidatures pour les 30 « Trophées des Départements 2023 » Les dossiers doivent parvenir avant le 14 juillet 2023

Les actions de communication autour des lauréats sont réalisées au fur et à mesure de la réception des dossiers, de leur traitement et des attributions.

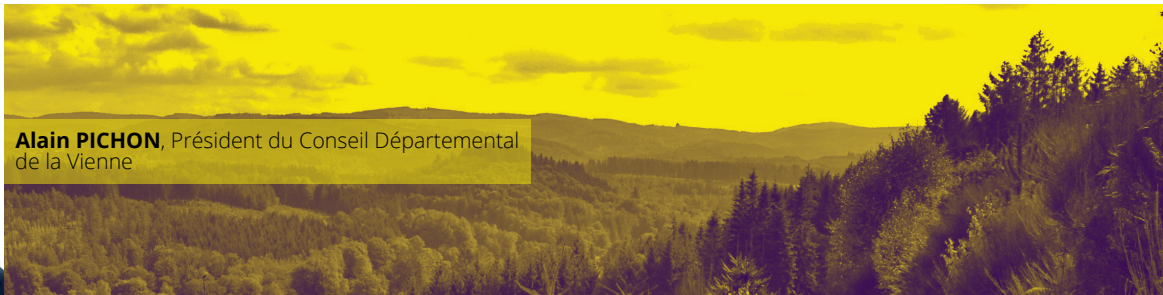
Informations, contact et dossiers de candidature à télécharger sur

www.lejournaldesdepartements.fr/trophees

Interview avec Alain Pichon, Président du Conseil Départemental de la Vienne



Alain PICHON, Président du Conseil Départemental de la Vienne



Monsieur le Président, pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez souhaité accueillir la cérémonie des D d'Or 2023 ?

Alain Pichon : Dès lors qu'il s'agit de m'engager pour mettre en lumière les politiques départementales et l'action des élus départementaux j'estime qu'il faut être au rendez-vous et qu'il faut jouer collectif pour montrer ce que nous sommes capable de mettre en œuvre pour nos territoires. Cette cérémonie va permettre de réunir les Départements et de donner un coup de projecteur sur les innovations locales de nos collectivités, partout en France.

Quel plus beau lieu que le site du Futuroscope pour parler « innovations territoriales ». La Vienne est, depuis René Monory, dont nous fêtons le centenaire cette année, une terre de projet et d'innovation. Le Parc du Futuroscope vient d'ailleurs d'obtenir récemment le prix de la meilleure attraction du monde pour « chasseurs de tornades » et il ouvrira un Aquascope et des Écolodges dans les prochains mois.

Qu'attendez-vous de cette cérémonie ?

A.P : Cette cérémonie doit pouvoir mettre en avant, une nouvelle fois, le rôle primordial des Départements et notre engagement pour la proximité. Les Départements sont les garants de l'équilibre territorial. Nous agissons, par nos compétences, dans le quotidien des habitants, à tous les âges de la vie. Nous sommes les premiers partenaires des collectivités dans leurs projets, les premiers soutiens de la vie associative locale.

L'échelon départemental est celui des solutions. Avec la commune, ce sont deux échelons indispensables à la démocratie locale. Faire briller nos Départements c'est faire briller l'action publique de proximité et c'est le sens de cette cérémonie.

Quel message souhaitez-vous adresser aux présidents des Départements de France ?

A.P : J'invite mes collègues et leurs équipes à venir découvrir notre territoire pour une belle occasion. Une occasion de montrer notre attachement aux territoires. Je voudrais qu'à cette occasion, avec mes collègues, nous appelions à nouveau l'Etat à se servir des Départements et de leurs élus pour construire ses politiques, pour retrouver le sens du terrain, insuffler de nouvelles ambitions dans les territoires et pour la France. La verticalité du pouvoir doit être inversée, Paris doit s'inspirer des initiatives locales pour développer des politiques nationales. Nous sommes toujours au rendez-vous, en particulier face à l'augmentation des dépenses sociales, mais nous ne devons plus dépendre des dotations de l'Etat. « Départements de France », autour de son Président est engagé dans ce combat, montrons une nouvelle fois qu'unis nous sommes plus forts et que l'entraide est notre ADN. Nous sommes tous des militants de la République des territoires et notre Ministre de la cohésion des territoires doit aussi être un Ministre de la cohérence pour nous laisser agir et retrouver la confiance de nos concitoyens. ●



Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

L'impérieuse nécessité de la réforme institutionnelle

La question de la réforme institutionnelle, et par voie de conséquence constitutionnelle, revêt une dimension plus essentielle qu'on ne le croit ou qu'on ne veut le croire. Si ces sujets sont moins médiatiques que nombre d'autres, ils n'en sont pas moins premiers car, en fait, tout le reste en dépend. Changer de système pour éviter l'effondrement, la décadence, passe par la redynamisation de notre démocratie aujourd'hui mise à mal.

Garantir l'égalité des conditions et la souveraineté populaire, nécessite que la volonté politique exprimée lors du vote s'applique et que notre contrat social soit respecté. Pour que chacun s'exprime, pour que le projet soumis au vote soit mis en œuvre, pour répondre à l'abstention grandissante et à l'impuissance croissante, il convient à la fois que chacun vote et que ce vote ait un sens, fasse bouger les choses.

Une Vème République à la fois robuste et souple.

La robustesse de la Vème République n'est plus à démontrer, sa souplesse non plus. Elle sait nous offrir un régime présidentiel quand les votes et les majorités sont alignés, elle sait faire valoir un régime parlementaire lorsque tel n'est pas le cas. Il convient à ceux qui en ont la charge de l'appliquer avec doigté, dans le respect de la République sociale et décentralisée qui est la nôtre. C'est la confusion, au sens de la confusion des ordres de Pascal, et au premier chef la confusion entre « présider » et « gouverner », qui peuvent créer le trouble. A nous, collectivement, de respecter la démocratie représentative, l'esprit de la Vème République et d'en faire le meilleur usage.

Puisque, en effet, les dangers sont là et nous guettent. Tocqueville mentionnait déjà les deux dangers majeurs qui ont une actualité toute particulière. Le premier est celui de l'individualisme, du repli sur la sphère privée. On voit combien il est aujourd'hui présent avec des comportements de consommateurs plus que de citoyens, à bien des égards. Le second est celui de l'incivilité qui repose dans cette acception sur le fait de peser sur les autres de tout le poids de sa personnalité, avec le souci de l'image et de la communication, bien plus que du fond. Si ce terme revêt en plus aujourd'hui d'autres dimensions, celle-ci semble bien ronger plus que jamais le système.

Les blocages limitent l'expression du vote populaire.

Les blocages qui ne permettent pas, ne permettent plus, l'expression du vote populaire, font courir des risques majeurs à notre démocratie. Ils sont multiples : du poids du supra-national à l'avènement d'une administration qui s'est bien souvent substituée au politique. Le droit européen s'impose sans disposer à ce jour de la légitimité démocratique. Les Cours Suprêmes (du Conseil Constitutionnel au Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation à la Cour Européenne des droits de l'homme ou à la Cour de Justice de l'Union Européenne), les autorités judiciaires, hors de tout contrôle démocratique, imposent de plus en plus leur idéologie, instaurant un « gouvernement des juges » qui présente un danger et une limite à l'exercice démocratique. Les autorités administratives indépendantes, en croissance constante, la multiplication des agences, comme le recours aux consultations citoyennes, présentent aussi un réel risque pour notre système démocratique.

Le besoin d'une efficacité renforcée et d'une confiance renforcée.

Ainsi, les objectifs que nous pourrions poursuivre pour conduire une réforme institutionnelle essentielle, reposent sur une efficacité renforcée de l'action publique et une confiance retrouvée pour chacun. Notre loi suprême doit aussi faciliter le

rassemblement de toute notre communauté nationale, la reconnaissance de chacun en son sein et le respect de tous. Simplifier, décentraliser et différencier doivent aussi figurer au cœur des objectifs poursuivis. La réforme de l'Etat constitue en ce sens un réel préalable.

Deux enjeux majeurs et des questions systémiques.

Notre constitution, nos institutions, doivent nous permettre de faire face à deux enjeux majeurs aujourd'hui ballotés :

- Un enjeu civilisationnel autour de plusieurs questions centrales : questions sociétales, sécurité et justice, éducation et intelligence artificielle, dimension environnementale autour des ZFE et du ZAN en particulier, la redéfinition de notre rapport au travail ...
- Un enjeu de souveraineté autour des questions financières et budgétaires qui exigent l'instauration de la règle d'or, mais aussi de celles de la défense, de l'agriculture, de l'industrie et des services.

Les questions qui sont aujourd'hui fréquemment évoquées lorsqu'on parle de réformes institutionnelles touchent au réglage de la mécanique de notre système pour qu'il réponde mieux aux attentes de nos concitoyens, et à l'équilibre des pouvoirs. Pour ma part, je propose l'instauration du vote obligatoire et en parallèle la reconnaissance du vote blanc. L'instauration d'une part de proportionnelle s'invite aussi souvent dans les débats, je pense qu'on ne peut plus s'y soustraire. Le renforcement des consultations citoyennes, sur le modèle des votations suisses, semble aussi pertinent pour

peu qu'il touche le quotidien et non la complexité de sujets qui doivent rester de la responsabilité du Parlement. Les questions de la durée du mandat présidentiel et celle du cumul, méritent aussi d'être reposées. De même la place, le rôle et les compétences des collectivités territoriales peuvent encore être précisés pour davantage d'efficacité de proximité, dans la clarté de la compétence exclusive, sauf pour la commune, et de respect des libertés locales. La hiérarchie des normes et la débureaucratiation de notre système, le volet justice, devront aussi être traitées dans ce cadre vers une clarification institutionnelle : la priorité des priorités.

Le Président de la République a confirmé encore récemment sa volonté de faire advenir une clarification institutionnelle. Allant même jusqu'à dire « on n'a jamais fait de la vraie décentralisation dans notre pays. » « Les responsabilités démocratiques vont avec le pouvoir normatif et la nécessité de rendre compte aux électeurs [...] avec un Etat toujours garant en dernier ressort. » Alors chiche M. le Président !

Le chantier est vaste, il pourrait aussi être un temps de débat et de rassemblement, permettant ensuite des lois moins bavardes. Si des consultations sont en cours, rien ne garantit encore qu'elles aboutissent, certains déclarant même déjà que la priorité n'est pas là. Je crois pour ma part que c'est là que réside la priorité des priorités pour repenser notre système et cesser de le colmater ! Il ne tient plus et c'est là l'occasion de redonner durablement le pouvoir au peuple, sans peur et au contraire avec beaucoup d'amour.

**Départementalement vôtre.
Stéphane Sautarel**



Sondage : du vote et du régime politique *

Pour « peser sur les décisions politiques », seuls 52 % des Français pensent que le vote est le moyen le plus efficace ! Pour les autres, ils mettent en avant les actions violentes (15 %) ou les manifestations (14 %), tandis que 13 % des Français interrogés considèrent qu'aucun moyen n'est efficace.

Les cadres, les plus hauts revenus et les diplômés d'un master croient le plus à l'efficacité du vote à l'inverse des ouvriers et employés, bas revenus et titulaires d'un baccalauréat. 25 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon et 20 % des électeurs de Marine Le Pen croient en l'action violente.

Le clivage est aussi générationnel: seuls 35 % des 18-24 ans croient à l'efficacité du bulletin de vote... contre 65 % des plus de 75 ans.

Du reste, le modèle actuel d'organisation politique est remis en cause : 61 % est « favorable » ou « tout à fait favorable » à la mise en place d'un « régime parlementaire ». À noter aussi que 80 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen sont favorables à un changement de régime, contre un tiers des partisans d'Emmanuel Macron.

**Étude réalisée par Cluster 17 pour Le Point auprès d'un échantillon de 1 995 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon est réalisé selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, du type de communes et des régions de résidence. Questionnaire auto-administré en ligne. Interviews réalisées du 21 au 22 avril 2023.*

Rencontre des 5 Présidents des Départements normands (D5)

L'occasion d'aborder le dossier phare de ce D5 : l'étude démographique de l'INSEE à l'échelle normande. Un document qui pointe un accroissement démographique de la population normande de 20 % sur la période 1968-2023. Une croissance démographique à tempérer car elle est, en fait, 12 % inférieure à la moyenne nationale sur la même période. Cette analyse effectuée sur une période de plus de 50 ans permet aussi de constater que l'accroissement démographique s'est peu à peu essoufflé et que le solde naturel (naissances/décès) est même devenu négatif à l'échelle normande ces dernières années. À l'horizon 2070, cette étude envisage même un scénario qui ferait passer la Normandie de 3,33 millions d'habitants aujourd'hui, à 2,87 millions et pointe aussi le vieillissement de la population avec, en 2070, un doublement du nombre de Normands de plus de 85 ans.

Le nombre d'enfants scolarisés (3-18 ans) va lui aussi chuter puisque d'ici à 2070, 222 000 jeunes de moins seront scolarisés avec trois Départements particulièrement impactés : l'Eure (- 42 %), l'Orne (- 41 %) et la Manche (- 40 %). Là encore, cette étude va permettre d'anticiper et de préparer ces transformations sociétales.

Les Départements normands ont aussi constitué en 2020 une cellule interdépartementale d'inspection des établissements et services dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, du handicap et de l'insertion.

Cette coopération permet de mobiliser près de 10 inspecteurs et de mener des opérations de contrôles communes qu'elles soient inopinées, programmées ou de nature plus administratives.

En 2023, une cinquantaine de ces inspections sont d'ores et déjà programmées par les Départements et des inspections complémentaires pourraient (sur alerte) s'y ajouter.

26. Drôme 192 projets pour le budget participatif

Avec 192 projets à l'issue de la phase de dépôt, la mobilisation des Drômois semble une première réussite pour le budget participatif du Département de la Drôme. La mise en place d'un « curiosibus » itinérant aménagé en laboratoire permettant l'accès à la science pour tous, l'acquisition de fauteuils pour la pratique du para rugby, la création d'un ciné-club, d'un pumtrack, ou encore l'aménagement d'un local pour la valorisation de la laine de mouton dans le Vercors font partie des projets déposés,

À la suite de ces dépôts une analyse de l'éligibilité et une étude de faisabilité seront réalisées par le Département jusqu'en août suivies d'une phase de vote du public qui aura lieu de mi-septembre à mi-octobre. Les projets retenus au terme d'un classement final bénéficieront d'un soutien de 2000 à 35 000 € du Département pour les dépenses d'investissement. Pour cette première année, l'assemblée départementale a voté une enveloppe de 700 000 €.

976. Mayotte Enquête ouverte après les propos de Salime Mdere

Ce dernier, vice-président du conseil départemental avait qualifié de "délinquants", de "voyous", de "terroristes" les jeunes Comoriens, estimant qu'il fallait "peut-être en tuer pour qu'ils ne puissent pas" continuer leurs exactions".



LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

Zones à faibles émissions : Les Français pas opposés... mais pas motivés

Le Cercle des Elus Locaux et le cabinet de conseil et de mesure Advent ont mis en place un Observatoire des politiques publiques locales afin de mesurer leur perception et acceptabilité par les Français.

Cette semaine, ils ont interrogé un échantillon représentatif de 1050 Français, de 15 ans et plus, sur les Zones à Faibles Emissions (ZFE). [1]

Les résultats de ce sondage révèlent les contradictions auxquelles les Français doivent faire face dans leur vie quotidienne en matière de mobilité. Ils ont été présentés et commentés lors du débat que le Cercle des Elus Locaux a organisé ce mardi 16 mai à Paris sur la mise en place des ZFE.

Selon le sondage, 2 Français sur 3 ont déjà entendu parler des ZFE et affirment :

- pour 2/3 d'entre eux être favorables au principe des ZFE ;
- pour la moitié : souhaiter que l'on donne le temps aux propriétaires de véhicules polluants de trouver des alternatives ;
- 50 % d'entre eux ne souhaitent pas changer de voiture ;
- 2 sur 3 considèrent que les élus locaux sont les mieux placés pour mettre en place les ZFE et en adapter les dispositions aux réalités locales.

Il apparaît donc au travers de ce sondage que si l'information relative à l'impact de la circulation automobile sur la santé a été efficace, si le message de la lutte contre la pollution de l'air dans les métropoles a bien été entendu et compris, les Français ne sont pas « pressés » pour la mise en place des ZFE. Les moins riches affichant même une réelle difficulté à en accepter les conséquences concrètes en matière de pouvoir d'achat.

Selon Jean-Baptiste BLANC, sénateur du Vaucluse, la mise en œuvre des ZFE porte en elle le risque d'une nouvelle crise des gilets jaunes : ce sont les Français les moins riches qui en subiront la double peine, ne pouvant se loger dans le cœur des métropoles, ils ne pourront plus demain y circuler ! Et Stéphane SAUTAREL, sénateur du Cantal, de dénoncer comme le géographe Christophe Guilluy, la crise de civilisation dont les ZFE sont l'expression, qui consiste à déposséder les Français les plus modestes de leur droit de circuler.

[1] Enquête réalisée du 10 au 15 mai 2023 selon la méthode des quotas.

Conscient que les Français attendent de leurs élus locaux un engagement sans faille pour la mise en place de dispositifs qui auront des impacts importants sur leur vie quotidienne, dénonçant l'absence de réelle étude d'impact des ZFE, le Cercle des Élus Locaux a décidé de proposer aux métropoles et aux agglomérations concernées un programme d'accompagnement « sur mesure » pour leur permettre de réussir la mise en œuvre de leur ZFE, afin qu'elles ne deviennent pas des « zones à forte exclusion » !

A PROPOS D'ADVENT :

Advent – agence de conseil marketing d'influence spécialisée dans la mesure de la performance et de l'image. Nous établissons nos propres mesures concernant plusieurs canaux de communication d'influence. Ces Baromètres nous permettent d'établir des diagnostics, des analyses et des prestations de conseil. Une expertise à l'international dans plus de 16 pays depuis 23 ans.

Dossier disponible sur demande :

Contact entreprise :

Mail: contact@advent.consulting

Tel: +33 (0) 1 47 94 01 20

**LE CERCLE
DES ÉLUS LOCAUX** 

C'est à la fois un institut de formation au service des élus locaux et un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général.

Le Cercle mobilise des élus locaux et des experts nationaux pour proposer des formations sur mesure sur les sujets auxquels sont confrontés les élus et leur apporte des solutions concrètes, applicables au cours de leur mandat.

Il réunit également chaque mois des personnalités et des experts pour être utile au débat public et nourrir la réflexion des élus locaux. L'objectif étant de contribuer au débat d'idées pour faire avancer la décentralisation à travers des événements sur des sujets d'actualité, des études, des sondages et des publications régulières.

« Nous avons fait le choix de créer le Cercle des Élus Locaux car nous croyons que la France sera mieux gouvernée si elle fait davantage confiance à ses élus locaux. »

Hugues Anselin, Président de Fursac, Anselin & Associés et co-fondateur du Cercle des Élus Locaux et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge et Co-fondateur du Cercle des Élus locaux.

Feuille de route de la Première ministre

Départements de France salue un calendrier spécifique au cœur des solidarités sociales et territoriales

DF tient à saluer la volonté de la Première ministre d'inscrire un calendrier dans lequel les Départements entendent prendre toute leur place pour faire face aux crises auxquelles le pays est confronté.

France Travail

France Travail doit répondre aux besoins des employeurs et renforcer l'insertion professionnelle, des objectifs partagés par Départements de France.

Dix-huit Départements vont expérimenter ce nouveau dispositif et plus d'une cinquantaine sont parties prenantes du comité de suivi mis en place par DF pour échanger dans le cadre de l'expérimentation en cours.

Elisabeth Borne a également annoncé la présentation d'un projet de loi « plein emploi » début juin. François SAUVADET, Président de Départements de France, insiste : « *il est absolument nécessaire que la loi ne fixe pas un cadre contraignant alors que l'expérimentation doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2024 ! Son but est précisément d'adapter les politiques aux réalités territoriales* ».

Protection de l'enfance

Concernant la protection de l'enfance, qui est une compétence des Départements, les Départements de France sont disponibles pour travailler avec le gouvernement à un projet de loi visant à « sécuriser et réguler l'espace numérique afin de lutter contre le cyber harcèlement ou pour prévenir l'exposition des enfants à des contenus pornographiques ».

Mineurs non accompagnés

La Première ministre a également annoncé la mobilisation dès la semaine prochaine « de 150 policiers et gendarmes supplémentaires dans les Alpes-Maritimes ». François SAUVADET et Charles Ange GINESY, Président du Département des Alpes-Maritimes, saluent l'initiative et souhaitent que le dispositif soit pérenne. Pour rappel, ce Département avait accueilli, en 2022, 4909 mineurs non accompagnés. « *Il est absolument nécessaire que la France se coordonne avec les Etats frontaliers, dont l'Italie, pour faire face à ces arrivées massives. Car la situation est intenable et devient ingérable !* »

Conférence Nationale du Handicap

DF salue la démarche globale, mais reste vigilante sur les modalités de mise en œuvre et de financement des mesures annoncées

Les Départements de France, qui s'étaient fortement mobilisés lors de la préparation de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023, accueillent avec satisfaction la plupart des mesures annoncées par le Président de la République. **Certaines avancées étaient attendues, de longue date, par les Départements, notamment la mise en place d'instances de gouvernance nationales et locales donnant toute leur place aux collectivités.** C'était une question de cohérence territoriale et de lisibilité de la part des bénéficiaires.

DF a pris part aux différents groupes de travail préparatoires à la CNH

et a soumis au Gouvernement une résolution élaborée dans le cadre de son propre groupe de travail "Autonomie et Handicap" présidé par Stéphane HAUSSOULIER, président de la Somme.

« *Nous, acteurs publics, élus nationaux, élus locaux, avons l'immense devoir d'unir nos énergies pour que chacun puisse trouver sa place dans notre monde, quelle que soit sa situation. Cette démarche de co-construction a permis de constater des objectifs largement partagés, ainsi que la nécessité d'une coordination pour améliorer la réponse aux besoins des personnes et de leurs familles* », s'est-il félicité. **Les travaux ont abouti à la signature d'une charte d'engagement entre l'État et les associations de collectivités.**

Départements de France adresse par ailleurs ses félicitations au Président HAUSSOULIER, à qui Emmanuel MACRON a confié une mission concernant l'enfance et le handicap ; il sera accompagné dans cette mission par Lucie Carrasco, styliste française atteinte d'une maladie neuromusculaire génétique rare.

Les Départements restent cependant vigilants quant à l'absence de précisions sur les moyens financiers associés, ainsi que sur les modalités de compensation prévues. Certaines actions annoncées par le Président de la République, comme l'extension et la transformation de l'offre médico-sociale, la revalorisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou l'amélioration de l'accessibilité, entraîneront des répercussions directes ou indirectes pour les Départements et devront nécessairement être financées à due proportion par l'État.

Départements de France réitère, à ce titre, sa demande d'obtenir une compensation de l'État à hauteur de 50% pour la PCH et que chaque nouvelle mesure concernant les Départements fasse l'objet d'un accord dans le cadre du Comité des Financeurs.

DF appelle par ailleurs à la vigilance sur l'équilibre financier des GIP Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui nécessitera une participation accrue de l'État, compte tenu des annonces faites par le Président de la République.

Reste la question centrale des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Le Président de la République a annoncé que « *les AESH qui le souhaitent pourront avoir un temps plein et passer à 35 heures dès la rentrée 2023 pour sécuriser leur situation professionnelle et éviter qu'un élève soit soudain laissé à lui-même* ». Le métier est, il est vrai, peu attractif pour des questions de rémunération et de conditions de travail. En découle une précarité pour les accompagnants et une qualité d'accompagnement dégradée pour les enfants – les collégiens en l'espèce.

« *L'inclusion des élèves en situation de handicap est prioritaire. Nous souhaitons rappeler à l'État qu'il lui incombe de garantir la scolarisation et la continuité de la prise en charge de l'enfant en situation de handicap à l'école, y compris sur les temps périscolaires et de pause méridienne* », prévient François SAUVADET, Président de Départements de France. « *Départements de France est attachée à la qualité de l'accompagnement délivrée à chaque enfant, ce qui implique une continuité tout au long de la journée scolaire. Cela nécessite une clarification et une stabilisation juridique et financière du cadre, par le biais d'un texte officiel précis de portée nationale, connu de tous et appliqué partout de manière homogène.*

Les Départements sont prêts à travailler sur cette question afin d'identifier les solutions concrètes et opérationnelles à même de favoriser la scolarisation de ces enfants, s'agissant en particulier de la prise en charge financière des AESH et de leur recrutement».

Outre ce point, Départements de France est prête à s'impliquer dans un programme de travail dans les mois à venir, en déclinaison de la charte signée hier, pour évoquer les questions d'école inclusive, de transformation de l'offre, d'accès aux droits, et l'ensemble des questions d'accessibilité, en particulier concernant les transports scolaires, le logement ou encore les établissements recevant du public.

Fibre Optique

DF soutient la Proposition de loi visant à contraindre les opérateurs télécoms à garantir la qualité des raccordements

Cette proposition de loi sénatoriale du sénateur Patrick CHAIZE vise à contraindre les opérateurs télécoms et leurs sous-traitants à garantir la qualité des raccordements réalisés jusqu'à l'abonné, tout en évitant les dégradations quotidiennes constatées sur les équipements de réseaux optiques (armoires techniques, câbles, boîtiers...).

Ses adhérents étant pleinement investis dans l'aménagement numérique du territoire, Départements de France soutient avec force cette initiative parlementaire.

Avec 34 millions de foyers, entreprises et administrations rendues raccordables à la fibre optique – dont 12 millions grâce à l'action des Départements – à la fin de l'année 2022, la France est en passe de réussir son pari numérique et de devenir le pays le plus fibré d'Europe.

« Cela ne saurait masquer le manque de bonne volonté des opérateurs pour assumer leurs engagements », dénonce François SAUVADET, Président de Départements de France. « Comment assurer le déploiement de la fibre partout et pour tous quand, après plus de six ans de signalement à l'État et aux instances de régulation, six ans de demandes d'intervention répétées auprès de la filière télécoms, la situation ne s'est pas améliorée et s'est même dégradée dans certains territoires ? Je remercie Patrick CHAIZE pour cette proposition de loi qui permettra aux collectivités d'obtenir gain de cause auprès des opérateurs ».

En France, ce sont en effet les opérateurs commerciaux (Bouygues, Free, Orange et SFR) qui raccordent les clients sur les réseaux de fibre optique construits par d'autres opérateurs. C'est le mode « STOC » (Sous-traitance opérateur commercial). Dans ce modèle, l'opérateur d'infrastructures (ou opérateur d'immeuble) ne réalise pas le raccordement lui-même, mais délègue le déploiement des derniers mètres de fibre et l'opération de raccordement chez le client à l'opérateur commercial, soit les fournisseurs d'accès internet via un « contrat STOC ».

En résultent donc des dégradations des infrastructures, des déconnexions imprévisibles de clients, des actes délibérés de vandalisme sur des réseaux FTTH (Fibre à l'abonné) antérieurs, une fragilisation et un vieillissement prématuré de ces réseaux, une explosion des charges d'exploitation et in fine, une image négative des réseaux publics...

Les différentes initiatives des opérateurs pour répondre aux attentes des élus et des administrés, du mode STOC « V2 » (2020) au Plan qualité (2022), n'ont pas permis de rétablir la situation.

Ainsi, en l'absence de réponse effective et efficace, une proposition de loi sera présentée en séance publique au Sénat le 2 mai prochain par le sénateur Patrick CHAIZE, Président de l'AVICCA.

L'application des mesures qu'elle contient permettra de contraindre les opérateurs et leurs sous-traitants à garantir la qualité des raccordements réalisés jusqu'à l'abonné, tout en évitant les dégradations quotidiennes constatées sur les équipements de réseaux optiques.

« Si elle est adoptée, cette proposition de loi permettra à l'abonné de bénéficier, à son domicile, d'une installation conforme tout en limitant drastiquement le risque de pannes et de coupures. A défaut, il sera en droit de suspendre le paiement de son abonnement auprès de son fournisseur d'accès Internet et même de le résilier », se réjouit Claude RIBOULET, Président de l'Allier et président de la Commission « Innovation, Numérique et Intelligence artificielle » de DF.

Par ailleurs, Départements de France se réjouit de la récente décision du Conseil d'État de rejeter le recours de l'opérateur Orange déposé contre la mise en demeure de l'ARCEP de respecter ses engagements de déploiement de la fibre dans les zones AMI.





Fonction des managers publics locaux en charge de l'attractivité territoriale

Le contexte d'urbanisation croissante, accompagné d'une recrudescence des inégalités économiques, sociales et territoriales, invite à repenser l'organisation des sociétés et des modes de vie. Les managers publics locaux en charge des stratégies d'attractivité territoriale, qui travaillent notamment pour des collectivités territoriales ou leurs groupements, relèvent ainsi des défis de transitions. Afin de caractériser les fonctions de ces managers publics, il s'agit de mettre en perspective le contexte dans lequel s'inscrivent ces pratiques : la recherche d'équilibre inhérente à la notion d'attractivité, et l'essor du management public collaboratif, qui répond aux injonctions législatives de partage du travail et des ressources entre les différents échelons territoriaux.

Concept multidimensionnel et pluridisciplinaire, l'attractivité territoriale se comprend comme un processus combinant, d'une part, l'attraction de ressources temporaires ou durables (résidents, entreprises, touristes, événements) en vue de favoriser un développement exogène du territoire et, d'autre part, la rétention et mise en synergie de ces ressources, encourageant un développement endogène du territoire.

L'attractivité est un mot à la mode, qui séduit tant les politiques que les managers et les chercheurs, comme le montre son usage dans les classements et palmarès nationaux et internationaux des villes depuis une décennie. Le tableau ci-après illustre l'essor de l'utilisation de ce mot dans les recherches académiques françaises en fonction des disciplines. Cet engouement se matérialise également par la création d'une Chaire universitaire, la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial, hébergée par l'Institut de Management et Gouvernance Territoriale d'Aix-Marseille-Université.

Nombre d'articles incluant le mot « attractivité » dans leur titre, par discipline et année

Années Disciplines	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2020	Total	%
Economic et gestion	4	18	25	31	78	50%
Géographie	0	10	17	8	35	22,5%
Sciences politiques	0	6	6	6	18	11,5%
Sociologie et société	0	10	10	4	24	16%
Total	4	44	58	49	155	100%

Carmouze (2020)

Les informations sont collectées sur le site www.cairn.info, et répondent aux critères de recherche avancée suivants : « attractivité », dans « titre d'article/chapitre » (excluant les résumés, les bibliographies, les titres de revues/collections et les titres d'ouvrages/numéros). Les requêtes ont alors fait varier les résultats selon les disciplines et les années.

Les démarches d'attractivité, notamment portées par les managers publics locaux, s'inscrivent dans un contexte plus global de réforme des collectivités territoriales et de leurs groupements. Fusion des régions, essor des métropoles, redéfinition du partage des compétences entre les différents échelons de territoire ; illustrent les tendances au management public collaboratif impulsées par l'acte III de la décentralisation.

Plus largement, « l'effondrement » du nouveau management public (NPM) caractérisé par Lapsley en 2008, dans son article intitulé « *L'agenda du NPM : retour vers le futur* », signifie que les précédentes vagues de réformes des institutions, et du secteur public n'avaient pas eu les effets escomptés. Courant post-NPM, le management public collaboratif bénéficie d'une attention croissante dans la recherche et la pratique en management public, même s'il n'existe pas de consensus sur la manière dont la collaboration et la gouvernance collaborative devraient être définies.

Nous privilégions l'approche d'O'Leary et de ses collègues (2006), qui définissent le management public collaboratif comme « un concept qui décrit le processus de facilitation et de fonctionnement dans le cadre d'ententes multi-organisationnelles pour résoudre des problèmes qui ne peuvent pas être résolus, ou pas facilement résolus, par une seule organisation. Collaborer, c'est travailler ensemble, c'est coopérer pour atteindre des objectifs communs, en travaillant au-delà des frontières dans des relations multisectorielles ». La collaboration, la coopération et la coordination supposent la participation (plus ou moins grande) des acteurs dans le processus de décision publique.

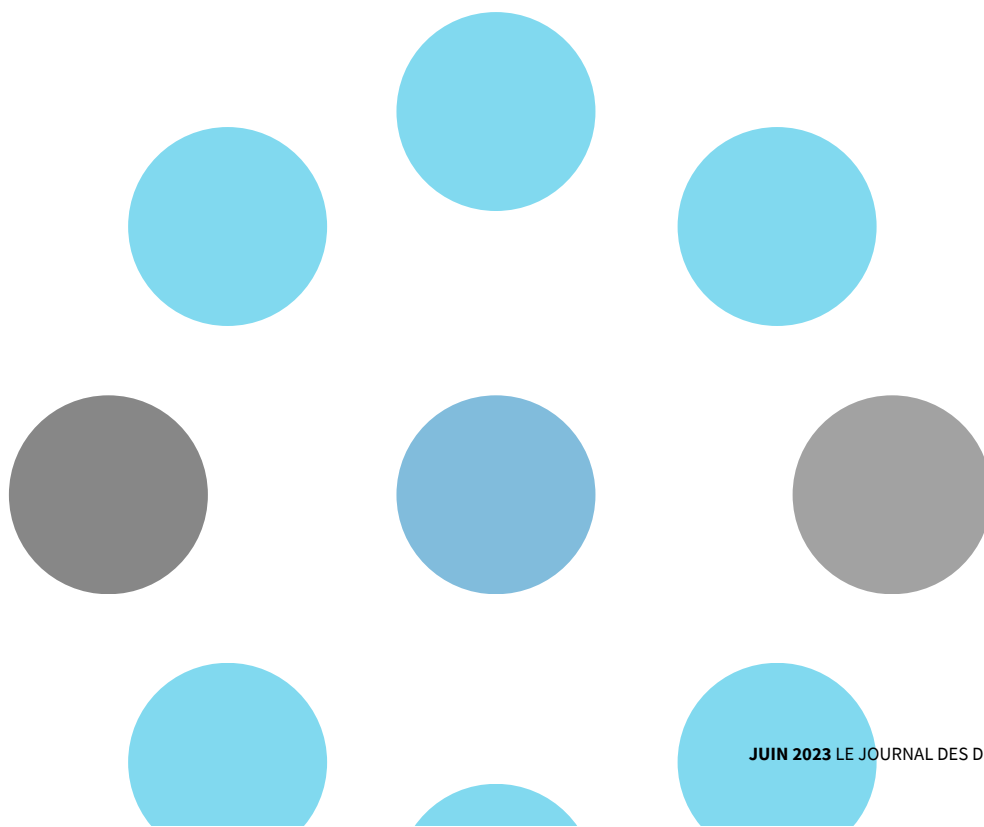
Le travail de thèse de Carmouze (2020), qui repose notamment sur l'analyse d'entretiens réalisés auprès de soixante managers publics locaux en charge de l'attractivité a permis de qualifier trois fonctions de ces managers. C'est ce que montre la Figure ci-après.

Fonctions des managers publics locaux en charge des stratégies d'attractivité

Fonctions pédagogiques	Fonctions diplomatiques	Fonctions managériales
<ul style="list-style-type: none"> □ Sensibiliser □ Animer □ Accompagner □ Former □ Favoriser la réflexivité 	<ul style="list-style-type: none"> □ Travailler avec les élus □ Négocier □ Créer des liens autour du partage de savoirs, de valeurs, de récits de territoire, et d'actions collectives 	<ul style="list-style-type: none"> □ Anticiper □ Expertiser □ Comparer □ Évaluer

Carmouze (2020)

Pour conclure, dans un contexte d'adaptation de l'organisation des sociétés et des modes de vie, la réforme des organisations publiques locales incite les managers publics des collectivités territoriales et de leurs groupements, en charge de la définition et la mise en œuvre des démarches d'attractivité, à adapter leurs pratiques, leurs méthodes et leurs outils. Le manager public local est donc également pédagogue et diplomate afin d'organiser les collaborations nécessaires permettant de penser une attractivité du territoire, équilibrée dans le temps et dans l'espace, répondant aux besoins des parties prenantes locales.



Mesures de restriction des usages de l'eau

Elles touchent vingt départements contre huit au printemps 2022, avec un niveau crise dans trois départements : Bouches-du-Rhône, Gard, Var. Dans ces zones, l'arrosage des espaces verts, le lavage de voitures dans les stations ou le remplissage des piscines privées sont interdits. Des interdictions d'irrigation s'appliquent aussi aux agriculteurs. De telles mesures de crise concernent aussi les Pyrénées-Orientales depuis mi-mai.

Neuf départements font l'objet d'une « alerte renforcée » et huit par une « alerte » avec des restrictions plus ou moins importantes.

Le département des Pyrénées-Orientales est passé pour la plus grande partie en situation de "crise", le plus haut niveau d'alerte, en raison de la sécheresse historique frappant ce territoire qui s'étend des Pyrénées à la côte méditerranéenne. Le préfet a renforcé les restrictions d'irrigation agricole et interdit la remise à niveau des piscines ou l'utilisation des spas.

Le premier vice-président du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, en charge de l'eau, Nicolas Garcia, a appelé au "civisme" et au "respect" des nouvelles restrictions annoncées par la préfecture du département pour faire face à la situation d'intense sécheresse.

11. Aude Lancement d'un chantier d'ombrières photovoltaïques sur les parkings du conseil départemental

Les premiers panneaux couvrant à terme une superficie de 1200 m² ont été posés.

Le département de l'Aude s'engage à fond dans la transition énergétique avec une ambition de tendre vers la couverture à 100% des besoins énergétiques par des énergies renouvelables.

Le projet en travaux sur les parkings du site départemental vise à créer un parc d'ombrières photovoltaïques de 1200 m² ainsi que 24 bornes de rechargement des véhicules électriques, poursuivant ainsi la politique de renouvellement du parc automobile.

Les ombrières auront une production annuelle estimée à +/- 310 000 kWh (kilowattheure). Selon les derniers chiffres de RTE, la consommation d'électricité moyenne s'élève à 2 550 kWh par an et par habitant en France. Ce projet équivaut donc à une consommation annuelle de plus de 120 personnes.

La consommation électrique du conseil départemental (hôtel du Département) est d'environ 1,5 M de kWh par an. Le projet permettra ainsi d'économiser environ 20 % de la consommation électrique annuelle du bâtiment. Par ailleurs, près de 90 % de la production devrait être utilisée en autoconsommation, ce qui devrait générer des économies importantes de l'ordre de 60 000€ à 70 000€ par an sur les factures d'électricité (soit un retour sur investissement de moins de 15 ans).

Enfin, le projet aura un impact certain sur le climat puisque 71 tonnes d'équivalent CO₂ devraient être évitées par an.

Cette réalisation représente un coût de travaux de 875 000 € HT dont un montant de subvention (dotation de soutien à l'investissement local) de 333 000 € provenant du plan de relance économique de l'Etat « France Relance ».

13. Bouches-du-Rhône Le Département des Bouches-du-Rhône vient d'acquérir 600 nouveaux hectares dans les Alpilles et 43 hectares au domaine de Fontblanche

Il porte ainsi à plus de 18 000 hectares l'ensemble du patrimoine naturel, confortant ainsi sa place de premier département français propriétaire d'un tel territoire. Grâce à cette acquisition, un nouveau domaine départemental est créé en plein cœur du massif des Alpilles.

Aujourd'hui, 22 domaines départementaux répartis sur 32 communes sont ouverts au public et permettent la protection d'espaces naturels, parfois soumis à l'urbanisation ou aux risques d'incendie. Grâce au travail de ses agents dans tous ces massifs, le Département se porte ainsi garant de la préservation de ces lieux exceptionnels.

19. Corrèze Transition écologique : le Crédit Agricole Centre France et le Département renforcent leur partenariat, au service des porteurs de projets corréziens



Les porteurs de projets répondant aux objectifs du programme Corrèze Transition Écologique (agriculteurs, professionnels, entreprises, collectivités locales et associations) pourront ainsi bénéficier de conditions préférentielles pour financer leurs projets.

L'engagement du Conseil Départemental en faveur de la transition écologique rejoint celui du Crédit Agricole Centre France (CACF), et plus largement du groupe Crédit Agricole qui s'engage au quotidien pour le développement de la « finance climat ».

En 2019, cette volonté commune s'est traduite par la mise en place d'un premier partenariat, à hauteur de 10 millions d'euros, entre le Département et le CACF pour accompagner la transition écologique en Corrèze.

Cette enveloppe a permis de financer, à des conditions préférentielles, les projets qui s'inscrivaient dans l'un des quatre axes du programme Corrèze Transition Écologique.

26. Drôme

Saoû-les-Arbres. Environ 5 000 personnes ont fêté les 20 ans de l'acquisition de la forêt



© Francis REY

Elles ont été accueillies par les équipes du Département lors du week-end de festivités organisé pour célébrer les 20 ans de l'acquisition de la forêt de Saoû. Cinq spectacles étaient programmés à différents horaires sur les deux jours. Les visiteurs avaient également la possibilité de participer à des ateliers de sensibilisation à l'environnement avec les éco-gardes de la forêt et de visiter la nouvelle maison de site de l'Auberge des Dauphins.

Les deux anciens Présidents du Conseil départemental, Jean MOUTON et Rodolphe PESCE, ainsi que Jean-Paul BURRUS descendant du constructeur de l'Auberge des Dauphins, Maurice BURRUS, étaient présents autour de la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, lors de l'ouverture officielle de la manifestation.

29. Finistère

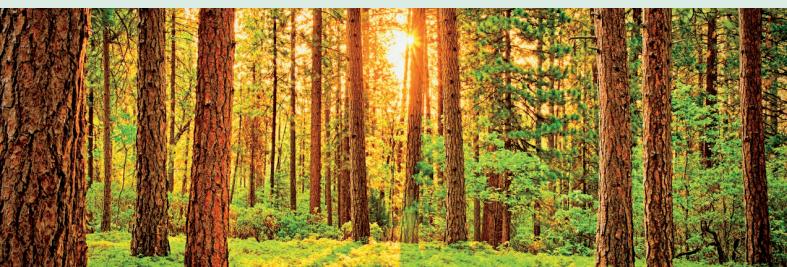
Planter 500 000 arbres pour :

Contribuer à ralentir le réchauffement climatique. Les arbres ont la capacité naturelle de capter et de stocker le carbone présent dans l'air.

Favoriser la biodiversité. Les forêts plantées dans le cadre du plan 500 000 arbres constituent de formidables réserves pour la faune et la flore.

Améliorer la qualité de l'eau. Plantés à proximité des cours d'eau et des zones de captage, les arbres absorbent par exemple l'azote et le phosphore qu'ils trouvent dans le sol, déchargeant l'eau de ces éléments.

Améliorer le cadre de vie des Finistériens. Les arbres plantés sur le territoire et dans les communes embellissent et diversifient les paysages.



34. Hérault

Passerelle du Gué du Lez

Le domaine de Restinclières à Prades-le-Lez, constitue un Espace Naturel Sensible de 240 hectares, dédié à l'environnement, ouvert au public et qui présente un patrimoine naturel et culturel très riche. Ce site attractif pour le public, accueille plus de 180 000 visiteurs par an et une partie du site est classée Natura 2000 « Le Lez ». Dans ce cadre, le Département a aménagé une passerelle franchissant le Lez. Elle remplace l'ancien gué que l'on traversait à pied en dérangeant l'habitat d'espèce rares : loutre d'Europe, reptiles et surtout une espèce endémique, le Chabot du Lez. Il sera désormais impossible d'accéder à ce coin de rivière. Les visiteurs pourront se rafraîchir à la source, 200m en amont, dans une zone aménagée pour moins perturber la biodiversité.

Les effets positifs de cet aménagement sur la faune et la flore du Lez sont déjà visibles, seulement quelques mois après la fin des travaux. En effet, cela est très observable sur la population d'iris dont les massifs se sont densifiés, la nivéole d'été qui se développe fortement et la population de nénuphars dont l'ampleur a considérablement augmenté.

34. Hérault

Un schéma 2023-2028 pour protéger les Espaces naturels sensibles

Dès les années 1980, l'Hérault a classé l'intégralité de son territoire naturel et agricole en zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, une démarche unique en France qui a permis au Département d'acquérir à ce jour plus de 9 400 hectares de zones fragiles.

Pour la plupart aménagés et ouverts gratuitement au public, ces sites sont gérés pour permettre la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages, les activités de pleine nature, le maintien d'activités pastorales traditionnelles, la préservation contre le risque incendie ou encore contre l'étalement urbain.

En plus de ces acquisitions, le Département contribue à mailler le réseau des ENS héraultais à travers le soutien aux communes qui maîtrisent à ce jour plus de 1500 hectares d'ENS.

Ce nouveau schéma, prévu jusqu'en 2028, va poursuivre le travail engagé pour la préservation des paysages, la biodiversité et la ressource en eau tout en s'adaptant aux nouveaux défis.

38. Isère

280 rendez-vous nature



Du 13 mai au 1er octobre, le Département propose plus de 280 animations et événements entièrement gratuits autour de la biodiversité dans 50 Espaces Naturels Sensibles

Ces « Rendez-vous nature », porteront sur la biodiversité pour permettre au grand public de la connaître sous toutes ses formes, de comprendre les rôles qu'elle joue, les services qu'elle rend (pollinisation, épuration de l'air, de l'eau, production de nourriture, de médicaments...).

Les 15 animateurs nature et 2 volontaires et service civique du Département sensibiliseront les visiteurs aux bons réflexes et comportements à adopter pour observer la nature et la respecter : repérer les bruits et sons de la nature, rester à l'affût pour observer sans déranger, repérer les indices de vie des animaux sans laisser de trace... Parce que connaître les espèces et les milieux naturels qui nous entourent est essentiel pour mieux comprendre leur rôle, mieux cohabiter et agir pour les préserver.

45. Loiret

Convention intercommunauté sur le thème des transitions

La 33e Convention nationale des intercommunalités de France se tiendra du 11 au 13 octobre à Orléans, dans le tout nouveau complexe évènementiel de la métropole, COMet.

L'enjeu des transitions irrigue toute la programmation. Ce sera le thème des deux plénières, et se retrouvera dans la vingtaine de temps de travail que nous organisons cette année pour vous permettre d'échanger, débattre et partager vos problématiques et vos solutions. Plusieurs ateliers suivront un format participatif.

46. Lot

Diagnostic des vulnérabilités du Lot au changement climatique

Il s'agit de définir les enjeux d'adaptation auxquels le territoire et ses habitants devront faire face afin d'anticiper et préparer demain. Vagues de chaleur, précipitations abondantes et autres phénomènes météorologiques extrêmes... Quelles seront les conséquences sur l'agriculture, sur les ressources en eau, sur notre environnement, sur les réseaux et les équipements, sur les Lotois et leur santé... ?

Pour conduire ce diagnostic, le CEREMA (Centres d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, placé sous la tutelle des ministères de l'environnement et de l'aménagement du territoire) va accompagner le Département pour avoir l'analyse territoriale la plus fine possible.

L'investissement est de 190 000 euros pour cette étude qui va mobiliser 7 experts. Aux côtés du Département du Lot, le CEREMA prend en charge 20 %, l'agence de l'eau Adour-Garonne et la Banque des Territoires s'investissent également dans le projet.

48. Lozère

Les casiers alimentaires



Des légumes, de la viande, du fromage, des jus de fruit, confitures, miels... le tout déposé par des agriculteurs locaux dans les casiers accessibles 24h/24. C'est le dispositif que la mairie de Bourgs-sur-Colagne a installé le long de la RD 809, entre Chirac et le Monastier. Ces casiers alimentaires automatisés ont été réalisés dans le cadre du Plan de relance de l'État, qui a lancé un appel à projet auprès des collectivités et associations qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale pour tous les citoyens qui en sont éloignés.

L'objectif est d'offrir un service de proximité aux administrés qui n'ont pas de véhicule, isolés ou vulnérables, de favoriser l'économie locale, la consommation de produits agricoles de qualité, de réduire les déplacements et les emballages.

Ce projet a été financé à hauteur de 28 317 € par le Département

53. Mayenne

2ème édition de l'Appel à Manifestations d'intérêt (AMI) Mayenne engagée pour le climat

Il s'agit d'accompagner les projets bas-carbone mayennais innovants et exemplaires à hauteur d'1 million d'euros, un budget en augmentation puisqu'il était de 870 000 €, en 2022. Le Département renouvelle ainsi son soutien aux acteurs du territoire dans leur mobilisation face aux enjeux climatiques, afin de contribuer collectivement à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2040.

Les collectivités territoriales situées en Mayenne, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes et les syndicats mixtes et intercommunaux peuvent candidater à cet AMI. Cet AMI est ouvert aux associations pour mener des actions de mobilisation et de sensibilisation.

Le Conseil départemental souhaite intégrer des jeunes Mayennais engagés pour le climat pour qu'ils effectuent une première analyse et formulent un avis consultatif sur les projets des candidats.

L'analyse et l'évaluation des projets se fera en octobre 2023.

63. Puy-de-Dôme

Plan d'efficacité et de sobriété énergétique

Ce plan vise une réduction de 10 % de l'ensemble de ses consommations d'énergie d'ici 2024. Plusieurs actions ont été lancées dont l'isolation de l'Hôtel du Département pour un coût de 2,8 M € avec un financement de 80 % de l'Etat dans le cadre du plan « France Relance », des travaux dans les collèges, le remplacement des chaudières fioul dans trois centres d'intervention routiers.

66. Pyrénées-Orientales

Sécheresse

Le préfet prévient qu'il n'y aura pas suffisamment d'eau pour tous les usages. Hermeline Malherbe, présidente du département a sensibilisé le chef de l'État parlant du risque de « catastrophe humaine », de « catastrophe écologique, demain économique » et souhaitant la création d'un fonds de solidarité pour les secteurs agricoles et touristiques. Le département n'a connu aucune pluie majeure depuis plus d'un an.

Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique a annoncé l'interdiction de l'achat de piscines hors-sol. Néanmoins le fondement juridique semble compliqué.

80. Somme

Développement de la petite hydroélectricité le long du fleuve Somme

Le Département entend développer la petite hydroélectricité sur le fleuve Somme dont il est propriétaire afin d'accélérer la mise en place de nouvelles sources d'énergies, renouvelables et décarbonées, sur son territoire. Trois projets sont en cours, à Étinehem-Méricourt, Amiens et Pont-Rémy.

Le Département de la Somme recherche un opérateur qui investit, étudie, construit et exploite des installations hydroélectriques sur des sites du domaine public fluvial appartenant au Département.

L'Assemblée départementale, réunie le 3 avril 2023, a retenu l'offre du groupement constitué par la Société d'économie mixte (SEM) Énergie Hauts-de-France et la SEM Somme Énergies.

La production hydroélectrique de ces 3 projets est estimée à 1,33 GWh par an, soit la consommation d'environ 400 ménages samariens (hors chauffage).

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « c'est le retour de l'hydroélectricité dans la Somme ! Notre fleuve est un formidable atout. Les temps changent, les volumes de consommation également, mais le potentiel hydroélectrique est là. Le Conseil départemental s'est fixé des objectifs clairs et des actions concrètes pour la Transition écologique. La sélection du groupement d'opérateurs pour ces 3 sites départementaux étant franchie, une nouvelle étape s'amorce pour contribuer d'ici 2025 à produire plus d'énergie décarbonée grâce à l'eau. »

81. Tarn

Valorisation des déchets

Ainsi, grâce à l'engagement du Conseil départemental du Tarn auprès de Trifyl, les Tarnais bénéficient d'un coût de traitement à la tonne 32 % moins cher par rapport à la moyenne régionale (131 €/t/usager en moyenne en Occitanie contre 89 €/t/usager dans le Tarn).*

Créé en 1999 pour apporter des solutions innovantes et adaptées à la problématique du traitement des déchets ménagers sur le territoire tarnais, Trifyl, syndicat mixte les valorise et contribue à la production d'énergies renouvelables localement, conjuguant pragmatisme et innovation, mutualisation et maîtrise des coûts afin d'atteindre des objectifs de réduction des déchets et de performance énergétique.

Le Département du Tarn accompagne et soutient Trifyl depuis sa création grâce à une contribution financière de 20 % des dépenses d'investissement et de 15 % maximum des dépenses de fonctionnement, soit 4,15 millions d'euros pour 2023 et 63 millions depuis la création de Trifyl.

De plus, le Département du Tarn apporte une subvention de 6 millions d'euros au profit du projet Trifyl Horizon 2030 qui permettra, entre autres, de contrôler la hausse annoncée du coût de traitement des déchets dans la durée. À terme, ce projet a plusieurs objectifs : valorisation de 80 % des déchets en recyclage, biogaz, compost ou combustible, production de 10 % des besoins du territoire en gaz et maîtrise des coûts dans la durée pour chaque foyer du territoire.

84. Vaucluse

Cycle de rencontres « Au fil de l'eau » jusqu'au 14 octobre



11 rendez-vous gratuits et in situ qui invitent à la découverte d'un patrimoine architectural et paysager, souvent non-protégé, méconnu et fragile. Ces visites, promenades et conférences sont également une invitation à la réflexion sur la gestion de l'eau, fortement impactée par la sécheresse et ses conséquences.



OUVRONS LE DÉBAT SANTÉ SCOLAIRE-PMI dans l'intérêt de l'enfant!



Claude ROMEO, Directeur Départemental Honoraire
Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président
de l'ANDASS

Le service unifié de l'enfance regroupant PMI-ASE et service de santé scolaire existait au sein des anciennes DDASS avant la décentralisation. Avec la loi 3DS en 2021, le gouvernement envisageait le transfert des services de la promotion de la santé en faveur des élèves aux Conseils départementaux qui avec le service de protection maternelle et infantile (PMI) constituent deux réseaux d'acteurs historiques de la santé de l'enfant.

Il a abandonné, prenant en compte l'opposition des infirmières scolaires et de leurs organisations syndicales qui exigeaient « l'abandon de tout projet de décentralisation ou de déconcentration ou médicalisation passiste de la santé scolaire... ». Dans le même temps, le syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI) dénonce « la dispersion organisationnelle des acteurs de la santé de l'enfant (réseaux périnatalité-PMI-santé scolaire, pédopsychiatrie, maisons des adolescents)... ». N'aurait-on dû ouvrir le débat pour dépasser les blocages en prenant en compte l'intérêt de l'enfant ?

Cette démarche aurait permis de construire collectivement le service unifié de la santé de l'enfant et l'adolescent pour favoriser la continuité des soins préventifs, curatifs et la coopération de tous autour du développement de l'enfant, de la naissance à l'adolescence jusqu'à la fin du collège.

C'est décisif car l'état de santé des enfants aujourd'hui sera l'un des déterminants de celui des générations adultes futures.

La France est classée 20e des 30 pays de l'OCDE étudiés pour plusieurs dimensions du « bien-être de l'enfant » (éducation, santé, sécurité, vie scolaire). Ce classement cache les inégalités sociales dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, les dépenses publiques de prévention et de soins pour les enfants apparaissent limitées représentant selon la Cour des Comptes 4,5 % des dépenses nationales d'assurance maladie.

Doit-on continuer à cloisonner la prévention de la santé de l'enfant ou faut-il que les différents intervenants travaillent en complémentarité ?

L'ÉCOLE, PREMIER DÉSERT MÉDICAL.

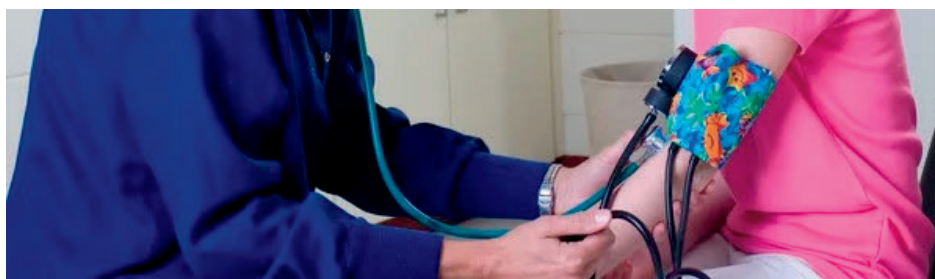
C'est le titre du Parisien libéré du 10 Mai qui ajoute : « ça pouvait être le lieu rêvé de la prévention...le pilotage de la politique de santé scolaire » alerte un rapport d'information du député Robin RÉDA présenté à l'Assemblée Nationale. Ajoutons qu'en 2021, seulement 50 % des postes vacants ont trouvé candidats.

Pourtant, la place de l'école dans la réduction des inégalités sociales et territoriales et dans la promotion de la santé a été réaffirmée en particulier par la loi du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

La réalité est différente avec 1 enfant sur 5 bénéficiant d'un bilan de santé de 6 ans et seulement 60 % des élèves pour celui de 12 ans. Quoi d'étonnant quand seulement 900 médecins travaillent pour 12 millions d'élèves et 31 % des postes sont vacants.

La situation des infirmières scolaires est aussi inquiétante avec 7 800 ETP pour 6 000 établissements auxquels s'ajoutent des psychologues pour la prise en compte du développement psychologique et assistants sociaux chargés de l'écoute, conseil et soutien aux élèves, aux personnels et aux parents, soit 20 300 agents pour 12 millions d'élèves. Il faudrait encore 15 000 infirmières supplémentaires.

Avec ces moyens insuffisants, la santé scolaire doit assurer une politique de prévention sanitaire, des examens médicaux et des bilans détection précoce pouvant entraver la scolarité, l'accueil et l'écoute des élèves en particulier des enfants porteurs de handicap. L'autre volet du service de promotion de la santé en faveur des élèves concerne l'éducation à la santé, à la citoyenneté, l'hygiène de vie, l'éducation sexuelle, l'éducation nutritionnelle, la prévention des jeux dangereux, des addictions.



Le rapport du député Robin REDA souligne « qu'il faut un choc de revalorisation des salaires et une refondation du système sans cela les postes à pourvoir resteront lettre morte » quand on sait qu'un médecin scolaire gagne moins qu'un interne à l'hôpital. Un exemple : le Département de Gironde où 5 collèges ouvriraient avec un seul poste d'infirmière !

Comme le rappelle le syndicat national des infirmières scolaires qui ont organisé une marche blanche le 23 Mai 2023 pour sauver la santé à l'école, 20 à 30% des enfants n'ont pas de médecin traitant.

SAUVER LA PMI : AGISSONS MAINTENANT !

Voilà le cri d'alarme lancé par Michèle Peyron, députée dans un rapport à la demande du premier Ministre, le 26 juillet 2018. Les services de PMI réalisent des actions de proximité principalement dans 4 800 sites de consultations répartis sur le territoire. Il s'agit d'un maillage extraordinaire de proximité, malheureusement insuffisamment soutenu, représentant 1 % des dépenses sociales des Conseils départementaux avec des disparités territoriales qui préexistaient à la décentralisation de l'action sociale et sont toujours très marquées avec une dépense annuelle par habitant (0-6 ans) variant de 1 euro à plus de 400 euros pour les départements de Seine-Saint-Denis et celui du Val-de-Marne, avec une moyenne de 33 euros. Les actions destinées aux enfants notamment les consultations et visites à domicile (VAD) représentent 58 % des activités des services de PMI soit 435 consultations pour 1 000 enfants de moins de 6 ans. S'ajoutent pour 13 % les activités individuelles et collectives autour de la parentalité pour les futures mères menées par les EJE. Par ailleurs, la PMI a pour mission de surveiller et contrôler les établissements d'accueil de la petite enfance ainsi que les assistantes maternelles. La Cour des comptes s'interrogeait si cette activité ne pourrait pas être assurée par la CAF permettant de dégager du temps pour d'autres activités.

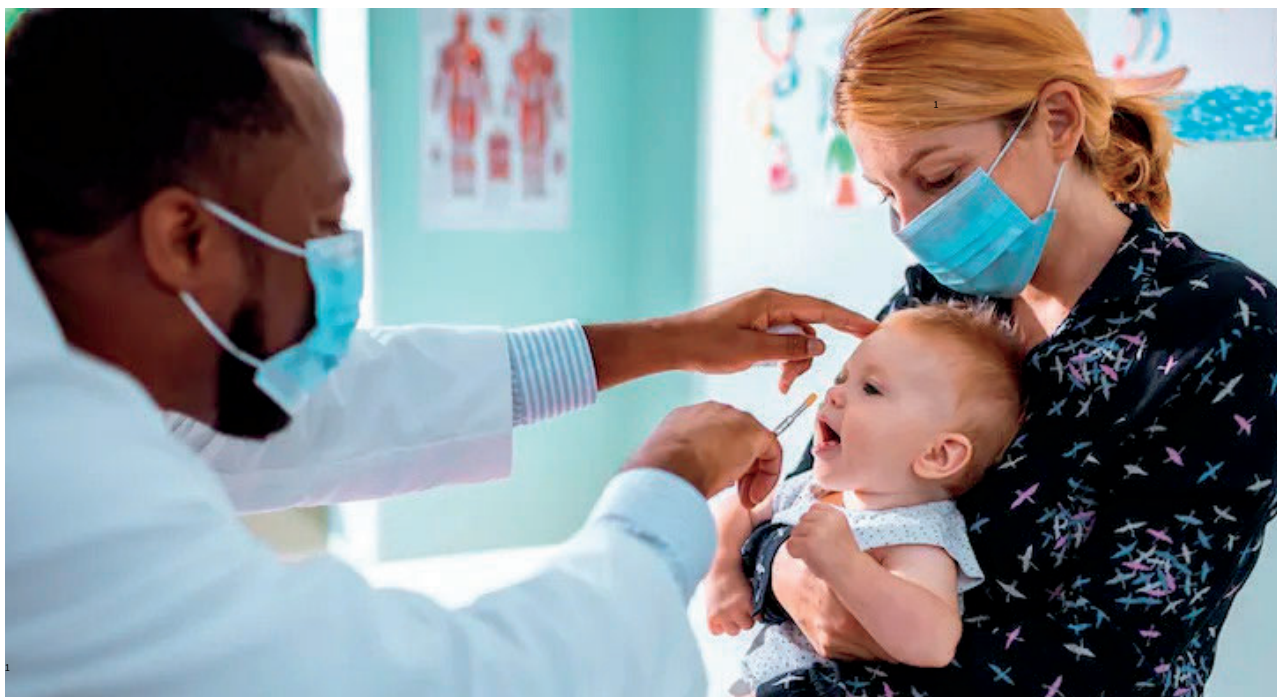
POUR UN SERVICE UNIFIÉ DE LA SANTÉ

Un constat : la PMI comme le service de promotion de la santé en faveur des élèves connaissent des difficultés qui les empêchent de remplir leurs missions, alors que toutes deux coopèrent depuis longtemps, sur le bilan et l'éducation à la santé, mais aussi la protection de l'enfance en articulation avec l'aide sociale à l'enfance.

Faut-il poursuivre la dispersion organisationnelle des 2 institutions ou mettre en commun les compétences réciproques ? Sous quelle forme ? Mutualisation, coopération, fusion ? faut-il développer la transdisciplinarité en lien avec les enseignants et en maintenant l'activité dans les établissements scolaires ?.

Je partage la proposition du syndicat national des médecins de PMI de construire un service unifié de la santé de l'enfant qui deviendrait selon moi un service départemental de prévention de la santé de l'enfant et de l'adolescent. Pour y parvenir, l'Etat doit apporter les moyens à la PMI par une dotation annuelle identique à celle existant avant la décentralisation. L'Education Nationale devra fixer le transfert au niveau des besoins réels en y intégrant les postes vacants mais aussi les besoins supplémentaires et garanties statutaires des personnels de la santé scolaire comme cela s'est fait lors de la décentralisation de l'action sociale au profit des Conseils départementaux pour les agents et cadres des DDASS.

En agissant ainsi, la Santé scolaire trouverait sans doute une cohérence pour obtenir selon la définition de l'OMS « un état complet de bien-être physique, mental et social », en matière de réussite scolaire et éducative.



Travel Me révolutionne la vie culturelle de nos aînés avec ses voyages à distance en temps réel

Et si, en seulement un clic, tous nos administrés, isolés pour des questions d'âge, de santé ou de situation géographique pouvaient sortir "hors les murs" et profiter, eux aussi, de tous les trésors de notre patrimoine français ?



Sandra GIACOMONI, Présidente de Travel Me

C'est aujourd'hui possible et c'est la mission que s'est fixée la start-up française Travel Me : permettre à ce public "empêché" de maintenir un lien avec le monde extérieur grâce à la (re)découverte de lieux culturels sur l'ensemble du territoire.

L'arrêt brutal du lien social pendant la crise sanitaire a laissé des traces indélébiles, notamment auprès des personnes les plus fragiles. L'isolement a augmenté ces 4 dernières années avec + 77% de personnes âgées se retrouvant en situation de mort sociale (représentant 530 000 personnes en 2021). Également, le nombre d'aînés isolés des cercles familiaux et amicaux a plus que doublé, représentant 2 millions de personnes en 2021.

En parallèle, la transformation digitale, en marche depuis plusieurs années, s'est profondément accélérée avec la pandémie. Mais alors que la quasi-totalité des secteurs se digitalisent de plus en plus, les établissements séniors, de santé et certaines communes n'ont pas encore fait ce chemin. Il était temps de remédier à cela et d'utiliser la technologie au service du lien social.

Une idée ingénieuse qui permet aux anciens de retrouver la route de la culture

Travel Me est une plateforme de visites culturelles à distance qui propose, via un outil de livestreaming, des excursions au cœur du patrimoine français en temps réel. A travers des parcours dans des quartiers historiques de Paris et de nos régions, des musées, des châteaux et même des ateliers d'artisans, Travel Me permet à nos aînés de redécouvrir tous les trésors de notre patrimoine français. Les maisons de retraite et les établissements de santé et même les salles communales deviennent alors des lieux d'accueil et de diffusion culturelle.

« Avec notre plateforme de voyages culturels, nous offrons à nos aînés la possibilité de recréer un lien avec l'extérieur en les faisant vraiment voyager sans sortir de leur lieu de vie. Chaque visite est réalisée en direct avec un guide conférencier qui parcourt un lieu au rythme des résidents et de leurs échanges. C'est une véritable fenêtre ouverte sur l'extérieur, sur le monde qui les entoure et qui, pour bon nombre d'entre eux, est désormais inaccessible », commente Sandra Giacomoni, Présidente de Travel Me.

Ces visites culturelles à distance présentent ainsi une réelle opportunité pour les communes et les établissements séniors et de santé de proposer à leurs publics de sortir de leur quotidien et de s'immerger au cœur du patrimoine français. Tout cela fonctionne avec un collectif de guides conférenciers formés à l'accompagnement des aînés et un catalogue de plus d'une quarantaine de visites, enrichi régulièrement grâce aux nouveaux partenariats avec les institutions culturelles.

Un concept innovant qui permet à nos aînés, au-delà du partage culturel, de se reconnecter au monde qui les entoure.

« Notre mission est de remettre l'humain au cœur de la société et de lutter contre l'isolement social où qu'il soit » conclut Sandra Giacomoni.



Pour en savoir plus : www.travelme-paris.com / contact@travelme-paris.com

L'inceste et les viols sur mineur.e.s : pour une politique territoriale de prévention

Grand reporter, écrivain, essayiste, **Dominique Sigaud** est lauréate du prix AFJ 1996 pour son travail sur le Rwanda puis du grand prix de la SGDL en 2018 pour l'ensemble de son œuvre. En 2019, elle publie chez Albin Michel *La malédiction d'être fille*, Prix des Droits de l'Homme, et préfigure à Nancy un Observatoire pilote des violences sexuelles sur mineurs avant de publier en 2021 *Peau d'âne et l'ogre, Inceste et viols sur mineurs en France*.

Le diagnostic est malheureusement sans appel : la France souffre à la fois d'un nombre élevé d'agressions sexuelles graves contre des mineur.e.s et de l'absence quasi-totale d'une politique de prévention.

L'Etat lui-même reconnaît désormais le chiffre de 165.000 viols et tentatives de viols par an sur mineurs, dont 80 % sont intrafamiliaux (inceste ou entourage) et 80 % concernent des filles, soit environ 400 crimes sexuels par jour, plus que sur majeurs ! Il est établi que dans une classe de 30 enfants de moins de 10 ans, 2 en moyenne ont déjà été victimes d'abus sexuels. Par ailleurs, 90 % n'aboutissent à aucune action en justice mais la plupart engendrent des séquelles psychologiques et physiologiques lourdes, durables, parfois à vie - et coûteuses pour la famille et la collectivité, surtout en l'absence d'une politique de prévention et d'accompagnement.

La prévention est l'outil le plus efficace pour peu à peu réduire ce fléau. Prévention auprès des mineurs : les prévenir du danger pour les aider à réagir en cas d'agression, à ne pas se sentir coupable, pour leur faire savoir que les adultes sont au courant et à leur écoute, mais aussi pour leur éviter le passage à l'acte. Plus de 30 % des faits sont commis par des mineurs. Prévention auprès des parents, à la fois pour leur faire connaître l'existence et le danger de ces pulsions pour eux-mêmes mais aussi bien entendu les aider à accompagner leurs enfants.

Le Département a plusieurs cartes essentielles à jouer dans ce domaine, que ce soit par le biais des Collèges, de l'ASE, de l'action sanitaire et sociale, du soutien aux communes et aux associations. Le Département peut aussi créer ses propres outils comme un numéro vert, une consultation spécialisée, un site dédié avec l'appui notamment des délégués aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'histoire des politiques publiques montre l'efficacité des campagnes de prévention par exemple sur les accidents routiers ou les feux de forêt : On représente et on explicite le danger, on communique, on responsabilise, on sanctionne, on accompagne avec des mesures de prévention.

Il s'agit de créer une Culture commune, dans le Département, autour de ces sujets ; que les professionnels et les instances territoriales partagent un savoir commun sur la question ; que ce savoir soit relayé auprès des familles/des mineur.e.s.

Il est essentiel sur ce sujet d'établir et proposer une représentation commune publique de l'inceste et des viols sur mineur.es. En parler. En faire un objet de débat public. De politique publique. Mettre fin à l'invisibilité de ces crimes. Les auteurs profitent de cette invisibilité

pour en faire aux victimes le récit qui légitime leurs actes.

En prenant position publiquement sur le sujet, les Départements feront déjà œuvre de prévention. Les enfants sont aussi les enfants du territoire dans lequel ils grandissent.

DOMINIQUE
SIGAUD

PEAU D'ÂNE ET L'OGRE

Viol et inceste
sur mineurs en France
L'enquête explosive

ALBIN MICHEL

Comment désamorcer la bombe sociale du logement par l'innovation et l'écologie ?

Artificialisation des sols encadrée, habitats neufs trop onéreux, flambée des taux d'intérêt, ruée sur le marché locatif... Les signaux annonciateurs d'une crise inédite du logement se multiplient. Pourtant, dans les territoires, les solutions existent du côté des offres alternatives de construction, mêlant écologie et économies.



Issa Dia, Co-fondateur de Demrea

Présentées le 5 juin, les annonces gouvernementales autour d'un vaste « Plan Logement » n'ont dissipé les craintes ni des professionnels du secteur, ni des élus locaux. Le net ralentissement de la construction d'habitats neufs et l'engorgement du marché de la location avaient pourtant incité le Conseil national de la refondation à plancher sept mois durant sur des mesures chocs pour donner une nouvelle impulsion à la politique du logement en France. Las, la montagne a accouché d'une souris. Les espoirs des entreprises, associations et collectivités se sont mués en une douloureuse désillusion.

Le spectre d'un abandon de l'État

Pourquoi l'État semble-t-il délaisser le secteur de la construction ? Les réponses de ce désamour latent sont à chercher du côté des objectifs environnementaux du pays. Deuxième secteur le plus polluant en France, le bâtiment émet 19 % du total des gaz à effet de serre liés à l'activité humaine selon l'Ademe. L'empreinte carbone de la fabrication de béton et de ciment, tout comme les consommations de carburant des engins de construction sur les chantiers, cristallise de vives critiques.

À ces premières sources de crispation, il convient d'ajouter les menaces que font peser sur la biodiversité l'artificialisation des sols liées aux constructions neuves et la forte production de déchets, difficilement recyclables. En réaction, les contraintes réglementaires se multiplient pour orienter à marche forcée les acteurs du BTP vers des pratiques plus vertueuses, au risque de paralyser un secteur déjà en tension.

L'habitat de demain, clef de voûte d'un nouveau projet de société

Si les bilans carbone et les équations économiques se complexifient, le sujet fait avant tout écho aux difficultés et projets avortés de nombreux particuliers. Dans son rapport publié en janvier 2023, l'association Abbé Pierre tire la sonnette d'alarme pour dénoncer le mal-logement dont souffrent 4,1 millions de personnes en France. Ce chiffre rassemble les individus sans logement personnel ainsi que les ménages vivant dans des conditions très difficiles. Déjà impressionnant, ce bilan s'alourdit chaque année et laisse présager une tendance accablante qu'il est impératif de briser au plus vite.

Nul besoin de rappeler l'importance d'un habitat de qualité pour faciliter l'intégration dans la vie de la Cité. L'épanouissement familial et professionnel est inconcevable sans un foyer non seulement salubre, mais aussi agréable. Derrière les récits individuels, ce sont des enjeux politiques qui ne manquent pas d'émerger.

Les solutions écologiques proposées par les maisons Demrea

Dans ce contexte, les apporteurs de solutions ne restent pas les bras croisés. De nombreux élus de terrains, promoteurs et bailleurs se retroussent les manches pour trouver la voie d'une sortie de crise. Et les entrepreneurs ne sont pas en reste. Les équipes de Demrea travaillent depuis plusieurs années afin de concevoir un nouveau modèle de logement capable de réconcilier les impératifs écologiques, les besoins sociaux et les calculs budgétaires de toutes les parties prenantes.





Cette nouvelle offre doit avant tout répondre aux normes environnementales les plus exigeantes. Défi relevé : les maisons Demrea sont constituées de panneaux en bois issus de forêts françaises éco-responsables. L'isolation par laine de chanvre (tirée de l'agriculture biologique française) permet d'écarter les matériaux les plus émetteurs en carbone, tout en réduisant à l'usage les consommations d'énergie des habitants. L'ossature en acier galvanisé procure, quant à elle, une solidité rassurante tout en ouvrant la voie à un recyclage infini. Enfin, la structure sur pieux vissés consolide la stabilité de l'ouvrage tout en laissant un terrain sain après démontage. Au global, les maisons Demrea évitent jusqu'à 2 t de déchets par rapport à la construction d'un habitat traditionnel et entre 20 t et 30 t au moment de la déconstruction.

Une innovation made in France au cœur du projet Demrea

Et c'est là toute l'originalité des maisons Demrea. Le système d'assemblage a été simplifié au maximum pour permettre à n'importe quel groupe de deux individus de monter et démonter, sans intervention de professionnels ni de matériels de levage lourd, leur propre maison. En trois à cinq jours seulement, il devient désormais possible de combiner les éléments préfabriqués en usine pour achever l'élévation d'un foyer éco-conçu. Les structures lourdes et définitives laissent ici place à la créativité des occupants et à leur soif de liberté grâce à des pièces d'assemblage brevetées et à des éléments légers (de 25 à 45 kg par panneau).

Après démontage, le terrain utilisé peut accueillir de nouveaux projets ou laisser la biodiversité reprendre ses droits. Si un propriétaire souhaite remonter sa maison Demrea à un autre emplacement, il peut renouveler l'opération de montage à sa guise, en suivant les mêmes instructions. Par ailleurs, s'il désire abattre une cloison et monter une extension à la place, il n'est plus question d'opérations de démolissage mais de modifications modulaires et souples, au gré des besoins. En outre, les adeptes de la plus parfaite indépendance pourront installer facilement des panneaux solaires, des récupérateurs d'eau de pluie et des toilettes sèches pour leur foyer. L'autonomie n'est plus un vain mot pour ces habitats auto-suffisants et à énergie positive (énergie produite supérieure à l'énergie consommée).

Les prochains défis à relever

Il revient à présent aux acteurs du logement de prendre connaissance de cette solution inédite pour en tirer tous les bénéfices. Les investissements des pouvoirs publics et des décideurs privés sont indispensables pour permettre la montée en puissance de ce modèle et son déploiement national.

La préfabrication en usine et la réutilisation potentielle de différents modules permet d'obtenir des coûts similaires, voire inférieurs, aux habitats classiques, malgré l'utilisation de matériaux écologiques. En misant sur des habitats bons marchés et le développement d'éco-quartiers capables de répondre aux principaux défis de notre époque, les collectivités peuvent prendre les rênes de cette révolution tant attendue vers un logement plus durable.



Handicap

Le non-recours aux prestations sociales versées par la CAF représente tous les ans 10 milliards d'euros. Le gouvernement lance un système de demande simplifiée, après des expérimentations dans plusieurs départements en 2022.

Un Comité de coordination pour l'accès aux droits (COCOAD) suivra ce dispositif. Il est constitué d'élus locaux, caisses de sécurité sociale, associations de solidarité et responsables d'administration.

Cela concerne dans un premier temps trois aides : le Revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité et l'aide personnalisée au logement, soit 20 millions de personnes (90 % des allocataires).

Il s'agit de développer un système de déclaration préremplie, adressée aux bénéficiaires.

Handicap : Annonce de mesures nouvelles par le Président Emmanuel Macron

1,5 milliard d'euros avec un fonds territorial d'accessibilité, à la main du préfet qui vise particulièrement les petits établissements publics ou privés recevant du public (ERP de 5ème catégorie). Dès 2024, mise en place d'une dotation d'investissement (**DSIL**) "**accessibilité**" pour les ERP des collectivités « les plus fragiles financièrement ».

Trois mesures pour l'accessibilité dans **l'habitat** : un label pour connaître le niveau d'accessibilité d'un logement du parc privé ; répertoire national du parc social spécifiant les logements sociaux accessibles ; Ma Prim'Adapt pour les personnes handicapées sans condition d'âge.

Engagement sur l'accessibilité des gares.

Mise en accessibilité de l'ensemble des démarches numériques de services publics d'ici 2027".

Plusieurs dispositions, notamment pour une école inclusive.

L'Éducation nationale responsable de la réponse de premier niveau aux besoins des enfants en situation de handicap, déploiement de plateformes d'équipes mobiles médico-sociales pouvant intervenir dans les écoles, « les collectivités "soutiendront", en fonction des besoins locaux », l'intervention de ces professionnels. Lancement de 100 projets pilotes intégrant un institut médico-éducatif (IME) dans l'enceinte d'une école. Regroupement du cadre d'emploi des AESH avec celui des assistants d'éducation (AED) autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (AR) (avec un travail à plein temps et des plateformes). Arrangement financier entre "temps Éducation nationale" et "temps collectivités locales". Enfin, le surcoût lié à l'accueil d'un enfant handicapé dans un centre de loisirs sera pris en charge par la CAF.

Encouragement pour l'accès à l'emploi, avec la simplification de la reconnaissance (**RQTH**) par les MDPH. Et du cumul de l'AAH et d'une activité professionnelle

Simplification des parcours, amélioration de l'accès à l'offre médico-sociale. Avec, **50.000 nouvelles solutions médico-sociales** sur le quinquennat et un appel aux collectivités à participer au "déploiement" de ces solutions.

Transformation des **établissements existants en plateformes de services** et mettre ainsi fin à la logique d'établissements fermés avec soutien des collectivités « en fonction de leurs compétences respectives »

Les **MDPH** "doivent" devenir des véritables lieux d'accueil, de coordination et d'accompagnement, des lieux à l'écoute, pleinement réactifs, avec dans chaque MDPH un référent dédié qui répondra à toutes ses questions

Revalorisation de la **PCH** l'an prochain Relèvement du plafond du temps d'aide humaine à l'alimentation (préparation des repas) et d'augmenter le tarif de la "PCH emploi direct". **Aides techniques.** Équipes d'accompagnement aux aides techniques déployées dans tous les "territoires". Fauteuils roulants dès 2024 "intégralement" remboursés

Personnes âgées : elles souhaitent de plus en plus vivre et vieillir à domicile

96 % des seniors (65 ans et plus) vivent à leur domicile. Ils en sont souvent propriétaires (70 % selon l'INSEE -enquête ménage 2018- contre 57 % pour la moyenne nationale)

Dans une étude publiée en décembre 2020 par la DREES, dans un scénario optimiste ce seront près de 6,5 millions de seniors en plus qui vivront chez eux. Dans le scénario pessimiste 250 000 personnes devront aller en établissement spécialisé. Le besoin en places en EHPAD serait alors de 1,03 million de places, soit une progression de +69 % du parc existant.

Cette progression de maintien à domicile butte sur des logements peu adaptés (100 000² décès liés aux chutes des personnes âgées chaque année) qui nécessitent des aménagements. 2,3 millions de logements devraient être adaptés dans la décennie à venir (2024-2033), avec une croissance progressive de 100 000 logements en 2024 à 230 000 en 2030, à adapter chaque année ce qui représente un doublement du rythme d'adaptation des logements sur la période.

Or, si des aides existent, le système est complexe et difficile à déclencher, car ces aides sont « illisibles » et insuffisamment tournés vers la prévention.

Le Gouvernement a mis en place l'aide unique Ma Prime Adapt' en 2022 avec le lancement d'un dispositif simplifié au 1er janvier 2024.

RSA sous condition

Le projet de loi France Travail, présente le nouveau système de sanctions pour les allocataires du RSA qui ne respectent pas leurs obligations : Inscription à France Travail, recherche d'emploi, participation à des actions d'insertion sociale et professionnelle, et acceptation d'offres d'emploi dites « raisonnables ».

Les sanctions iront de la suspension temporaire du RSA à la suppression totale en cas de non-respect des obligations. Elles prendront en compte la situation particulière de chaque bénéficiaire, avec des exceptions (mères isolées, personnes ayant des problèmes de santé...).

L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2025.

01. Ain Plan d'insertion 01 (2023-2028)

Le Département a mis l'emploi au cœur de ses politiques d'insertion, avec l'ambition d'inscrire l'ensemble des bénéficiaires du RSA dans une dynamique de parcours pour leur permettre, principalement par le travail, de trouver une place et une dignité dans la société, car seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la précarité économique et sociale.

La mise en œuvre de sa politique d'insertion repose sur un programme départemental, le Plan Insertion 01 (2023-2028), adopté lors de la session du 6 février 2023. Outil stratégique de référence, ce plan est complété par de nombreux projets et actions cofinancés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou via le Fonds Social Européen. Pour permettre à chaque Aindinois de sortir de la précarité, le Département s'appuie aussi sur l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'économie pour développer des synergies sur le territoire. Il s'agit, ensemble, de proposer un parcours d'insertion cohérent et coordonné pour permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder à un emploi durable.

Le plan départemental s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : accompagner les personnes en insertion pour qu'elles soient en capacité d'agir sur leur parcours;
- Axe 2 : placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours et des principes d'accompagnement;
- Axe 3 : renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel au service des parcours d'insertion et du dynamisme du territoire;
- Axe 4 : bénéficier d'une gouvernance, de partenariats et d'une animation renforcés au service d'une action coordonnée et efficace sur les territoires.

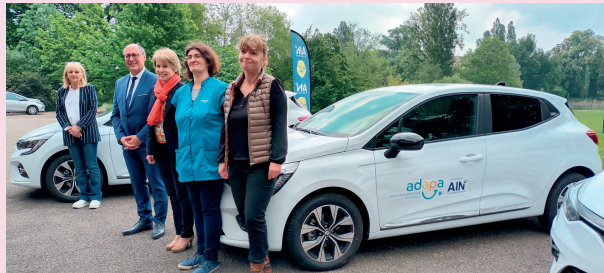


Financement d'une flotte de véhicules pour les intervenants à domicile

Le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile est très impacté par l'augmentation du prix des carburants et des véhicules car les personnels utilisent leurs propres véhicules.

Aussi, pour faire face à la hausse du prix des carburants et des véhicules, dans un contexte d'inflation, le Département a décidé de participer au financement d'une flotte de 1 302 véhicules de service à destination des personnels itinérants des SAAD* en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

150 véhicules ont déjà été livrés à 3 SAAD (ADAPA, ADMR et ADS). Les livraisons vont s'échelonner jusqu'au dernier trimestre de l'année 2023. Le soutien financier du Département pour les 1 302 véhicules représente un montant de 2,5 M€ par an.



02. Aisne Chantiers d'insertion

Avec 17 autres Départements, le Conseil départemental participera en 2023 à l'expérimentation nationale visant à mettre en place un RSA rénové.

L'objectif consiste à accompagner 100 % des bénéficiaires par le Conseil départemental.

Au-delà de l'engagement d'une partie des allocataires dans des parcours de formation et de qualification, certains bénéficiaires du RSA sont directement engagés dans des parcours d'insertion, notamment au travers des chantiers d'insertion. A l'occasion de la venue de Olivier Dussopt le président du Conseil départemental de l'Aisne, Nicolas Fricoteaux, a déclaré :

« Début avril, j'ai été informé d'une baisse de l'enveloppe régionale consacrée au financement des activités d'insertion. Après avoir alerté le ministre de cette difficulté, je remercie M. Olivier Dussopt d'avoir rétabli les moyens financiers dédiés aux chantiers d'insertion, et même de les avoir augmentés »



10. Aube En route pour la Tour Eiffel

Des résidentes de 84 à 99 ans d'un Ehpad à Troyes, ont réussi à monter à pied le premier étage (327 marches) de la Tour Eiffel. Elles avaient été suivies par un coach qui les a entraînées pour cet exploit.

15. Cantal

Plan d'accompagnement exceptionnel pour les EHPAD les plus en difficulté

Ce soutien d'un montant de 3 millions d'euros, prendra la forme d'une avance remboursable sur 10 ans maximum, déterminée en fonction de la capacité financière de l'établissement étudiée au regard de 6 critères pré-définis.

Ce dispositif entend répondre à un contexte particulier et ponctuel qui exigera en contrepartie des mesures complémentaires structurantes pour retrouver à moyen et long terme un équilibre financier. Les bénéficiaires de cette aide s'engagent systématiquement dans un Plan de Retour à l'Équilibre (PRE) et porteront les actions correctrices identifiées. Ce plan sera travaillé avec le gestionnaire et devra être signé dans un délai de 3 mois.

À cette heure, plusieurs établissements bénéficient de ce dispositif, pour un montant global d'environ 1 170 000 €.

Les premières signatures de PRE interviendront dans les prochaines semaines.

23. Creuse

Expérimentation RSA et France Travail

La Creuse est le seul département retenu pour la double expérimentation RSA et France Travail. Valérie Simonet, présidente du Conseil départemental, a souhaité que tout le département soit inclus dans ces expérimentations en l'absence de gros pôle métropolitain et économique « avec des offres d'emploi concentrées sur une même zone géographique précise ».

Pour la remise en activité de bénéficiaires du RSA, est envisagée la possibilité de sapeurs-pompiers volontaires qui manquent en journée.

26. Drôme

Accompagner les plus fragiles dans la transition écologique

La Conférence annuelle des Solidarités s'est réunie sous la présidence de la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre Mouton, et de la préfète de la Drôme, Élodie Degiovanni.

Alors que chaque Drômois est affecté par le changement climatique, les plus vulnérables sont les plus touchés. Cette exposition concerne les risques environnementaux (pollution, catastrophe naturelle), l'accès aux ressources naturelles (eau, énergie, espaces verts...), mais aussi la capacité à se saisir des actions collectives ou publiques qui permettent d'agir sur son environnement.

Face à ces défis, le Département intervient pour cela, en collaboration avec ses partenaires, entre autres, sur :

- le logement en luttant contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,
- la qualité de l'environnement en prenant en compte la dimension environnementale dans toutes ses politiques,
- La citoyenneté en mettant en place des actions de promotion et de faire ensemble,

- Le bien-manger à coût raisonné avec une stratégie « Manger drômois, manger mieux »,

- le réemploi en accompagnant et finançant les ressourceries ou la mise en place d'une filière de reconditionnement des ordinateurs,

- La mobilité, avec notamment un ambitieux plan vélo.



29. Finistère

MDPH Guichet unique

Le Département a déjà agi pour accélérer la gestion des dossiers de la MDPH. Il renforce son action avec un nouveau site internet qui permet le dépôt en ligne des demandes et permettra bientôt le suivi du traitement de son dossier. Ce site est accessible à plus de 90 % pour les personnes en situation de handicap. Mise en service aussi de la plateforme téléphonique avec un accueil continu du lundi au vendredi. Enfin le département ouvre de nouveaux guichets au sein des centres départementaux d'action sociale (CDAS) de Brest, Morlaix et Landerneau.

64. Pyrénées-Atlantiques

Le Département vote une enveloppe de deux millions d'euros destinée à cinq foyers jeunes travailleurs. Il s'agit de trouver une solution pour des jeunes qui ont du mal à trouver un logement quel que soit leur statut à Bayonne et sur toute la côte basque.

67-68. Collectivités européenne d'Alsace

Lancement d'un Conseil des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et issus de toute l'Alsace

Cette instance consultative permettra aux jeunes qui font actuellement l'objet d'une mesure de placement ou bénéficient d'un contrat jeune majeur de s'exprimer et d'échanger sur leur vie quotidienne.

L'avis de ces jeunes comptera dans l'élaboration de la politique de protection de l'enfance de la Collectivité européenne d'Alsace notamment sur ce qui a trait à la vie quotidienne.

Les jeunes se réuniront plusieurs fois par an en sous-groupe dans différents lieux du territoire et par âge, pour échanger sur les thématiques qu'ils auront eux-mêmes identifiées comme prioritaires. Une restitution de l'année sera faite avant l'été 2024, pour rendre compte des échanges et des propositions formulées par les jeunes.

80. Somme Un bistrot au milieu d'un Ehpad

Le bar est toujours un lieu de rencontre et de convivialité. À Abbeville dans la Somme, un bistrot a été installé dans le hall d'un Ehpad à Abbeville avec un financement de 110 000 euros de l'Union européenne et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Le lieu a connu un succès immédiat. On peut boire un coup, chanter ou danser, une occasion de sortir de sa chambre et de rencontrer les autres. Le prix des boissons est modique. La gestion est assumée par une association de soignants.

86. Vienne Future Maison Départementale des Solidarités de Poitiers

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) est un établissement recevant du public et le lieu de mise en œuvre des politiques de solidarité du Département de la Vienne en matière d'action sociale : prévention et protection des enfants et de la famille, accès aux droits, insertion sociale et professionnelle et soutien à l'autonomie.

Dans le souci d'assurer un accompagnement de proximité, cinq territoires sont structurés autour de cinq Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et quatre Maisons Départementales des Solidarités de Proximité (MDSP).

Le Département de la Vienne a décidé de regrouper sur le site de la Frappière, à Poitiers, la Maison Départementale des Solidarités de Poitiers (MDS), actuellement en centre-ville, et de créer un Espace Vienne Autonomie (EVA), pour faire de ce site, qui recense également la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), une place forte identifiant toutes les actions de solidarité, permettant de mieux accueillir, mieux accompagner et mieux protéger les habitants de la Vienne.

87. Haute-Vienne Enfants placés

Augmentation de 14% du nombre d'enfants placés sur décision de justice.

1 146 pris en charge dans les différentes structures du département, des difficultés de plus en plus importantes et une durée d'accompagnement qui s'allonge. Le Conseil départemental va donc soumettre au vote une rallonge de 2,4 millions d'euros au mois de juin, pour atteindre un budget inédit de 53 millions d'euros consacrés à l'Aide sociale à l'enfance.



Habitat et humanisme

Céline Beaujolin, directrice générale d'Habitat et Humanisme



Tout d'abord, pouvez-vous nous décrire ce qu'est une pension de famille ?

Une pension de famille, c'est une structure de taille réduite (20 à 25 petits logements) composée de logements individuels pour pouvoir offrir un lieu de vie chaleureux, dans une « atmosphère familiale » à des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.

La pension de famille comporte des espaces collectifs accessibles aux résidents pour permettre la tenue d'activités collectives.

Combien existe-t-il de pensions de famille en France ?

Il existe plus de 950 pensions de famille en France. Dans le cadre du Plan Logement d'abord, plus de 5 200 nouvelles places ont été créées entre 2017 et 2021 mais l'objectif était d'en créer 10 000. Donc le 2e volet du Plan Logement d'abord va certainement relancer cette dynamique.

En quoi est-ce un puissant levier d'insertion ?

Il faut savoir que plus des deux tiers des personnes qui entrent dans une pension de famille sont issues de la rue, d'une structure d'hébergement ou étaient privés d'un logement en propre. Ils apprennent à partager des moments en collectivité, à prendre soin de leur propre logement, à suivre un rythme de vie. L'animation de la pension de famille est menée par un ou plusieurs salariés ainsi que par des bénévoles. C'est le cas chez Habitat et Humanisme : les bénévoles apportent un soutien aux démarches individuelles des personnes fragiles, participent à la vie collective de la pension de famille, et assurent une présence bienveillante et rassurante.



Quels sont les bénéfices pour la collectivité ?

En contribuant aux obligations de la loi SRU, l'élu répond aussi aux besoins de son territoire : 90 % des personnes qui accèdent à une pension de famille viennent de la commune ou du département.

Les retours sont positifs tant du côté des résidents que de ceux qui l'ont mise en place. Une enquête menée par Habitat et Humanisme auprès des locataires en 2022 montrait que 90 % des résidents sont satisfaits de cette nouvelle vie, 72 % des personnes se sentent mieux psychologiquement et 52 % se sont occupés d'un problème de santé qu'ils laissaient traîner

Aujourd'hui un logement dans une pension de famille revient à 19,50 euros par jour tandis que le coût d'un hébergement d'urgence est beaucoup plus élevé, et peut aller jusqu'à 55 euros dans les grandes villes. Je trouve que c'est un argument de poids pour nos collectivités locales.

L'énergie positive déployée chaque jour par les 5 000 bénévoles de notre Mouvement m'en convainc chaque jour : ce type d'habitat, en cœur de ville, contribue à une forte dynamique associative ou amicale, qui veille sur les personnes les plus fragiles de la commune. Et celles-ci ont une place indispensable pour faire grandir notre propre humanité.

Quels sont les freins au développement des pensions de famille ?

Plutôt que des freins, je préfère évoquer aujourd'hui les enjeux que nous devons soulever tous ensemble.

Il nous faut convaincre les collectivités territoriales de mieux décliner la loi SRU, de mobiliser du foncier, et des aides à la pierre.

L'Etat doit pouvoir nous aider à quantifier les besoins, les territorialiser, harmoniser les financements.

Il nous faut mobiliser des structures de bailleurs sociaux, et veiller à un meilleur équilibre entre le propriétaire et le gestionnaire. Les propriétaires privés ou les investisseurs doivent être aussi davantage informés sur les durées d'investissements, sur les montages des fonds à impact, etc.

Dans cette dynamique, il y a de nombreux acteurs !

Habitat

La politique de l'habitat en France est un ensemble de mesures visant à assurer à tous les citoyens un logement décent et adapté à leurs besoins, ainsi qu'à améliorer l'offre de logements sur le marché. Cette politique est mise en œuvre à différents niveaux, notamment par l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du secteur immobilier.

Les principales mesures de la politique de l'habitat en France comprennent :

1. La construction de logements sociaux : l'État et les collectivités territoriales investissent des fonds importants dans la construction de logements sociaux pour permettre aux ménages modestes d'accéder à un logement décent à un loyer abordable.

2. L'encadrement des loyers : pour limiter la hausse des loyers dans les zones tendues, l'État a mis en place des dispositifs d'encadrement des loyers. Cette mesure permet de garantir des prix raisonnables pour les locataires tout en offrant une rémunération juste pour les propriétaires.

3. L'amélioration de l'habitat existant : de nombreuses subventions et aides financières sont disponibles pour aider les propriétaires à rénover leur logement. Cette mesure permet de lutter contre l'insalubrité et de réduire la consommation d'énergie.

4. L'accession à la propriété : l'État et les collectivités territoriales offrent des aides pour aider les ménages modestes à devenir propriétaires de leur logement. Ces aides peuvent prendre la forme de prêts à taux réduits, de subventions ou d'exonérations fiscales.

5. La lutte contre l'habitat indigne : les pouvoirs publics sont mobilisés pour lutter contre l'habitat indigne, en particulier dans les grandes villes. Cette mesure vise à garantir aux citoyens un logement décent et respectueux de leur santé et de leur sécurité.

En somme, la politique de l'habitat en France vise à assurer un accès équitable et décent au logement pour tous les citoyens, en offrant des solutions pour répondre aux besoins des différentes catégories de la population.



ACTUALITÉS DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Feuille de route du ministre François Braun

François Braun a indiqué ses projets pour lutter contre les inégalités d'accès à la santé, prônant la coopération (médecins et soignants, ville et hôpital, soignants et personnels administratifs), le dialogue et les responsabilités partagées et refusant la défiance et la coercition.

Il se félicite de « la réussite des maisons de santé pluriprofessionnelles » et souhaite en doubler le nombre (de 2.000 actuellement à au moins 4.000 d'ici 2026). Il veut aussi le déploiement de nouveaux métiers : les infirmiers en pratique avancée, les assistants médicaux avec l'ambition d'atteindre le chiffre de 10.000 d'ici fin 2024.

S'inspirant de ce que le département des Pyrénées Atlantiques a réalisé, volonté de créer un guichet unique dédié à l'installation des médecins. De même, il souhaite développer et diffuser les solutions opérationnelles à travers une "boîte à outils de solutions territoriales".

Permanence des soins : avoir un service d'accès aux soins dans tous les départements d'ici fin 2023.

Il veut aussi généraliser un service d'accès aux soins (SAS) dans tous les départements d'ici la fin de l'année 2023, pour désengorger les services d'urgences d'ici fin 2024, avec le recrutement des assistants de régulation médicale.

26. Drôme

Un dispositif pour la primo-installation

Le dispositif permet de financer du matériel médical, outils connectés, télé-médecine, mobilier professionnel. Le montant maximum est de 10 000 € et concerne une primo-installation dans la Drôme, dans certaines zones. Le Département attribue aussi une bourse de 500 €/mois aux internes en stage semestriel auprès d'un médecin généraliste, salarié des médecins dans un centre de santé départemental, participe aux maisons des internes de Romans, Valence et Saint-Vallier...

58. Nièvre

Flying doctors, la suite : ouverture de l'antenne « SOS médecins » au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN)

Lancée depuis avril 2023, il s'agit de la première « antenne » SOS médecins créée dans le département de la Nièvre (58). Sa structuration s'est réalisée sous le pilotage du Centre SOS médecins de Dijon et la direction générale du CHAN en partenariat étroit avec la CPAM et l'ARS-BFC.

Cette entité a pour objectif principal de permettre au territoire de renforcer l'offre de soin face à la pénurie de médecins et de soutenir les Urgences du CHAN.

L'ouverture d'une salle de consultation SOS médecins au sein des Urgences du CHAN permet une prise en charge rapide des patients n'ayant pas de médecin généraliste sur le département, ou ne pouvant avoir un RDV rapidement auprès de leur médecin traitant.

Cette antenne est composée d'une équipe de 11 médecins en provenance du Centre SOS médecins de Dijon.

Par roulement (1 semaine/médecin, 3 à 4 fois dans l'année) et sur RDV seulement, ces derniers interviennent les (hors vacances scolaires et fermeture du 31 juillet au 3 septembre 2023).

La prise en charge de la dépendance, un immense désert médical !

Dr Olivier Babinet est expert en e-santé et en transformation des organisations sanitaires. Il a dirigé et conseillé des établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés. Il est co-auteur de deux ouvrages « La e-santé en question(s) » et « Les déserts médicaux en question(s) » publiés aux éditions Hygée.

Dans l'imaginaire collectif, le désert médical, une étendue de terre inhabitée, c'est la ruralité à perte de vue, des villages dépeuplés, sans écoles, sans services publics et quelques habitants obligés de s'exiler pour être soignés...

Or, la réalité est toute autre : au-delà de territoires dépourvus d'offre sanitaire, les déserts médicaux sont partout, de la périnatalité à la dépendance, en santé mentale, dans les maladies rares, au cœur de la crise sanitaire...

La discordance entre besoin et offre en santé est ici retenue comme l'expression d'un désert médical.

L'accès aux soins pour des personnes dépendantes est alarmant

La prise en charge des personnes dépendantes à domicile, en EHPAD, en établissements pour les personnes en situation de handicap, représente un immense désert médical non géographique.

Si l'on prend le seul cas des EHPAD qui représente 800 000 personnes en France, le constat est alarmant : alors qu'un résident en EHPAD souffre de nombreuses pathologies prévalentes, il bénéficie d'environ une consultation de spécialité, toutes spécialités confondues, par an et par résident. C'est un chiffre très bas...

Que ce soit en milieu rural ou urbain, à domicile ou en établissement, la problématique est la même : celle de l'accès aux soins pour des personnes dépendantes du fait de l'âge, de la maladie, du handicap.

L'accompagnement à domicile pâtit d'un manque de coordination

Alors que les Français plébiscitent le maintien à domicile, le système actuel génère trop souvent de dramatiques ruptures de prise en charge entre le domicile, la médecine de ville, l'hôpital, l'EHPAD ou l'établissement pour personne en situation de handicap.

La coordination des acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux autour de la personne dépendante est indispensable à la fluidité des parcours et à la simplification des démarches.

Repenser le modèle de l'EHPAD

L'EHPAD est un établissement dans lequel l'organisation de l'offre de soin actuelle n'est plus en lien avec le besoin des patients polypathologiques complexes.



Répondre aux exigences contemporaines suppose de repenser totalement le modèle de l'EHPAD. Il faut que les établissements pour personnes âgées s'ouvrent vers l'extérieur, offrent des services à la population de leur bassin de vie, s'intègrent mieux aux structures d'accompagnement et de soin à domicile, et aux établissements de santé.

Les ruptures de parcours de l'hospitalisation en établissement de santé

L'entrée par les urgences pour une personne dépendante est toujours traumatisante. Au cœur de la logique « parcours » se situe le souci d'éviter l'hospitalisation et les passages par les urgences. La responsabilité relève en première intention des structures de soins primaires. Cette anticipation doit être co-construite avec l'hôpital.

La télésanté apporte une amélioration certaine de la prise en charge du patient en milieu médico-social

En contribuant à la fluidité des parcours, les avantages de la télésanté en établissement médicosocial et à domicile sont multiples. Les enjeux sont considérables en termes de santé publique, qualité des soins et performance de la prise en charge. Et tout le monde s'y retrouve : la télésanté améliore indiscutablement la qualité de vie des personnes dépendantes en évitant des hospitalisations dans des conditions parfois terribles. Elle simplifie également le travail des soignants, évite d'emboliser inutilement les urgences, a un impact sur l'économie globale de la santé.

La coordination des acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux autour de la personne dépendante est indispensable à la fluidité des parcours et à la simplification des démarches. Les actes de la télésanté, en particulier la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance et le télésoin peuvent apporter une partie de la solution.

La mixité sociale au collège : un plus pour le bien-être des élèves mais pas pour leurs performances scolaires.

C'est le constat d'une étude du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN). Des actions ont été menées pour faciliter la mixité sociale dans des collèges considérés ségrégués.

L'étude compare les élèves de cinquante-six collèges volontaires pour cette initiative et d'autres « témoins ».

La mixité sociale a progressé mais avec un changement « limité », ainsi « les actions engagées en faveur de la mixité sociale n'ont pas provoqué un surcroît d'évitement ».

En ce qui concerne les résultats scolaires, il n'y a « pas d'impact significatif des mesures prises pour renforcer la mixité sur les performances des élèves au contrôle continu et aux tests standardisés ». Il n'y a donc pas d'effets sur les résultats ou le comportement (retards, sanctions...) du fait de la mixité sociale.

En conclusion l'étude considère que « favoriser la mixité sociale au collège semble une politique pertinente pour favoriser le bien-être personnel et l'intégration sociale des élèves » et précise que « cette politique ne modifie pas à court terme les performances scolaires et la discipline, ce qui suggère qu'elle ne constitue pas une panacée pour améliorer les performances des élèves de milieu défavorisé, comme pouvait l'espérer le ministère lorsque cette initiative a été lancée ».

Étude "Une mesure de l'éloignement des lycées"

Indice d'éloignement à partir de 3.600 lycées publics et privés sous contrat et 800 lycées agricoles. Il résulte de la synthèse de vingt et une variables.

L'implantation des lycées est un fait majoritairement urbain : 80 % des lycées se trouvent dans des communes urbaines et 40 % dans une commune urbaine très dense.

Les lycées les plus éloignés se situent loin des centres urbains, en bordure des limites départementales ou le long d'une diagonale allant des Ardennes jusqu'aux Landes, mais également dans les zones de montagnes ou insulaires. C'est en Guyane, en Guadeloupe, en Corse, dans les Pyrénées-Orientales et dans les Alpes-de-Haute-Provence que l'on trouve les lycées présentant les indices d'éloignement les plus élevés.

L'éloignement ne montre aucune influence sur la réussite au baccalauréat général ou professionnel, et les élèves des lycées les plus éloignés réussissent légèrement mieux au baccalauréat professionnel.

13. Bouches-du-Rhône Visite des institutions européennes

40 collégiens ont été invités à découvrir les institutions européennes. Ils se sont rendus à Strasbourg du 3 au 5 mai derniers, accompagnés par Anne Rudisuhli, Conseillère départementale déléguée aux Affaires européennes. Issus des collèges Rocher du Dragon à Aix-en-Provence et Gabriel Péri à Gardanne, ce déplacement leur a permis de découvrir les institutions européennes, travailler sur le Devoir de mémoire et

ainsi renforcer leurs connaissances autour des valeurs qui ont construit la communauté européenne.

17. Charente-Maritime « Bon Vacances »

Avec le dispositif coup de pouce "Bon Vacances" du Département et de ses partenaires, ce sont près de 1 000 jeunes Charentais-Maritimes de 6 à 16 ans qui bénéficient d'une aide adaptée à leurs familles. Ils peuvent ainsi accéder à près de 100 séjours propres à assouvir leurs envies de vacances ludiques, sportives et/ou culturelles à la mer, à la montagne, à la campagne, à la ville, en France ou à l'étranger.

Des séjours adaptés aux jeunes en situation de handicap sont organisés par l'association AVEI.

De nouvelles activités sont proposées (sport, culture, loisirs ...) et de nouvelles destinations pour que vacances riment également avec voyages comme le séjour nature à Cussac, Séjour à Barcelone (Espagne), Séjour de Dublin au Connemara (Irlande) ... etc.

19. Corrèze Inauguration des nouveaux locaux du collège Mathilde Marthe Faucher à Allasac

Il a bénéficié d'importants travaux de restructuration.

Pour s'adapter à la progression du nombre d'élèves constatée ces dernières années avec une augmentation de 460 à 520 élèves entre 2019 et 2022, les locaux pédagogiques et de vie collective ont dû être repensés :

- Création d'une nouvelle demi-pension d'une surface totale de 622 m². 565 repas sont servis chaque jour (525 repas le midi, 40 petits déjeuners ainsi que 40 repas le soir pour l'internat).
- Création de 4 salles de classe supplémentaires d'une surface d'environ 62 m² chacune en lieu et place de l'ancienne demi-pension ainsi que des sanitaires.

En parallèle de ce premier volet de travaux, un second volet a été consacré à une vaste opération de rénovation de l'internat de l'établissement avec le remplacement des 107 fenêtres du bâtiment, l'installation d'une isolation thermique par l'extérieur sur une surface d'environ 300 m² ou encore l'isolation par l'intérieur des 2 cages d'escalier avec un rafraîchissement complet de ces espaces. 40 places sont disponibles à l'internat et le collège compte actuellement 38 internes.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans le cadre du dispositif d'Internat d'Excellence.

27. Eure Collégiens au salon des mini-entreprises

Les collégiens Eurois ont participé et proposé leurs idées innovantes présentées lors du salon des mini-entreprises : 16 stands proposaient des produits originaux. Ce projet éducatif leur permet d'apprendre l'entrepreneuriat et de développer leur créativité.

38. Isère **Inauguration des travaux de réhabilitation de l'établissement Jacques Prévert**

Face au constat de l'inadaptation des locaux aux besoins fonctionnels et à la nécessité d'améliorer les performances énergétiques et de rendre le bâtiment complètement accessible aux personnes à mobilité réduite, le département réhabilite entièrement le collège Jacques Prévert. Et cela pour un montant de 12,6 millions d'euros TTC.

53. Mayenne **Nouvelle tarification pour les cantines des collèges**

Le sujet a donné lieu à des passes d'armes au sein du Conseil départemental. La réforme proposée permet de mieux prendre en compte l'inflation pour les familles les plus modestes avec un reste à charge pouvant être de 9 centimes par repas. À noter que le tarif d'un repas qui s'élève à 4 euros n'a pas évolué depuis 2012. Pour l'opposition, il s'agit d'une réforme en trompe-l'œil, car les bourses de l'État versées aux familles les plus pauvres passeront exclusivement dans le paiement de la cantine avec le nouveau système. Cette réforme représente une dépense de près de 300.000 euros.

62. Pas-de-Calais **Construction d'un collège provisoire à Marquise**

Cinq mois après les mesures d'urgence qui ont nécessité la fermeture d'une partie du collège Jean-Rostand à Marquise, les 903 collégiens ont fait leur retour au printemps dernier, à l'issue d'un chantier impressionnant à la fois pour sa technicité et pour sa rapidité.

Composé de 299 modules de type bungalow, cet établissement sera en service jusqu'à la construction du nouveau collège, d'ici 2027. Pour Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental il s'agit « *d'une prouesse qui a été réalisée en l'espace de quelques semaines ! 11 000 tonnes de remblais et plus de 6 kilomètres de canalisation posés, un chantier hors normes, vraiment impressionnant !* »

Sur 123 collèges dont il a la gestion, le Département compte encore 11 collèges métalliques. L'objectif est de les faire disparaître d'ici la fin du mandat.

67-68. Collectivité européenne d'Alsace **Collège Marcel Weinum**

Les Conseillers d'Alsace réunis en commission permanente sous la présidence de Frédéric Bierry, à travers un vote à l'unanimité, a décidé de donner le nom 'Marcel Weinum' au collège de Brumath.

Il a semblé important de baptiser ce collège, après sa restructuration, et l'ancrer dans sa riche histoire locale ce qui permettra aux élèves, accompagnés de leurs enseignants, de donner vie et corps à cet établissement dans lequel ils vont passer plusieurs années de leur scolarité.

Pour rappel Marcel Weinum, né à Brumath, est un adolescent français

alsacien pendant la Seconde Guerre Mondiale, créateur du mouvement de résistance La Main Noire à Strasbourg. Il sera exécuté par les Allemands le 14 avril 1942 alors qu'il venait tout juste d'avoir 18 ans.

Le collège a par ailleurs bénéficié d'importants travaux de restructuration pour un montant de 16,6 M€ qui se sont achevés en septembre 2022 et qui ont entièrement été pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace.

78. Yvelines **Première journée du développement durable dédiée aux collégiens éco-délégués.**

Une trentaine de stands ont été animés par les équipes départementales et en présence des partenaires investis dans le développement durable. L'objectif : transmettre aux éco-délégués les valeurs et ambitions de la politique environnementale menée par le Département afin qu'ils les partagent par la suite avec leurs camarades.

Les différents ateliers étaient structurés en 3 axes :

1. « Apprendre » pour développer les connaissances des collégiens avec des échanges et un basket du tri, un jeu de questions/réponses et la construction d'un objet en plastique recyclé...
2. « Apprendre à apprendre » pour être ambassadeur et diffuser la connaissance avec un quiz développement durable, une méthodologie bilan carbone, un atelier compensation environnementale...
3. « Passer à l'action » pour mettre en pratique les apprentissages avec un atelier de customisation, un mur d'expression, un photobooth...

86. Vienne **Un nouvel Espace Numérique de Travail déployé dans tous les collèges publics à la rentrée 2023**

L'Espace Numérique de l'Education et de la Jeunesse (ENEJ) est un ensemble de services numériques proposés aux élèves, parents et membres de la communauté éducative des collèges publics de la Vienne.

Cette solution a été financée par le Département de la Vienne et développée par Docaposte, filiale du groupe La Poste, répondant aux exigences du Schéma Directeur des Espaces Numériques de Travail (SDET) du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Ce schéma permet de définir l'architecture de référence ainsi que les services attendus dans les espaces numériques de travail et de formaliser les préconisations organisationnelles, fonctionnelles et techniques de l'outil.

La Vienne est le premier Département de France à mettre en place l'Espace Numérique de l'Education et de la Jeunesse (ENEJ)

L'Espace Numérique de l'Education et de la Jeunesse (ENEJ) s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative du second degré, dans les établissements publics. Ce sont les élèves, parents (responsables légaux), enseignants, chefs d'établissement des collèges publics de la Vienne. Cela représente près de 46 000 personnes (environ 10% de la population de la Vienne).

Il donne accès à PRONOTE, le logiciel de gestion de la vie scolaire et à l'ensemble des politiques départementales et nationales destinées aux jeunes, à la plateforme de stages de 3ème.

France Travail

Olivier Dussopt, a souligné trois priorités pour le projet de loi Plein Emploi :

- Création de la structure " France Travail " avec à la fois les missions de Pôle emploi et un réseau, avec des missions de coordination, de partage et d'orientation, avec l'ensemble des acteurs;
- Gouvernance très partagée;
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA. Avec une sanction de « suspension remobilisation » avant la radiation.

À noter que les Départements concernés par l'expérimentation de France Travail font preuve d'un vrai scepticisme et s'inquiètent de la lourdeur du système.

08. Ardennes

Implantation d'Hermès sur la friche Deville

Le Conseil départemental des Ardennes et Ardenne Métropole ont confirmé l'implantation d'une troisième maroquinerie du groupe Hermès sur le site historique Deville à Charleville-Mézières, avec à la clé 280 emplois d'ici à 2027.

Devant l'opportunité que représentait l'implantation d'Hermès sur le site Deville, le Département a immédiatement réagi et engagé les discussions pour racheter le terrain à la société AR France INVEST avec le versement d'indemnités à hauteur de 2,7 M€ par le Département, qui rachète notamment les diverses études déjà réalisées par AR France INVEST (ARFI).

Afin de tout mettre en œuvre pour faciliter cette implantation synonyme d'emplois pour le territoire, le Département a également proposé qu'Ardenne Métropole, en charge du développement économique, reprenne le site dans son entièreté.

11. Aude

27 lauréats désignés pour la seconde édition du budget participatif

La seconde édition du budget participatif du Département de l'Aude a dévoilé son palmarès avec l'annonce des 27 lauréats, par Hélène Sandragné, présidente du Département.

21 218 Audois se sont exprimés au cours de la phase de vote du mois d'avril, un record.

Après le dépôt de plus de 330 idées sur la plateforme dédiée jeparticipe.aude.fr entre le 15 novembre et le 31 décembre 2022, 187 projets avaient été validés début 2023 par la commission de suivi du budget participatif pour être soumis en avril aux votes des Audois âgés de 11 ans et plus. Entre temps, deux porteurs de projet s'étaient retirés de la démarche, laissant le choix au public de retenir trois projets sur une liste de 185.

Les projets éligibles devaient être en lien avec les compétences départementales comme le sport, la culture, la transition écologique, le tourisme, le patrimoine, ou encore le vivre ensemble et la jeunesse et se ranger dans la catégorie « investissement ».

Au final, à l'issue de la période de vote ouverte du 1er au 30 avril, un peu plus de 21 200 Audois se sont exprimés, soit presque le double de votants comparé à la première édition du budget participatif. C'est au total 27 lauréats qui ont été désignés, se répartissant la somme globale d'1,5 million d'euros affectée par le Département à cette opération.

26. Drôme

Le Département élargit son dispositif d'Aide à l'immobilier d'entreprise



© Francis Rey

L'objectif est de créer des épiceries participatives dans les communes sans commerces

En septembre 2022, l'assemblée départementale a voté favorablement pour octroyer une aide financière à l'association nationale. L'aide s'élevant à 20 000 euros permettra de développer des épiceries participatives dans des communes dépourvues de commerces, et ainsi de pouvoir à nouveau proposer un service de proximité aux habitants.

Aucune épicerie n'a encore vu le jour dans la Nièvre. Véritable outil participatif, le dispositif de Bouge ton coq permettra de cibler les communes les plus en difficulté et de développer une dynamique de territoire.

Déjà plusieurs communes se sont portées candidates et se mobilisent pour imaginer avec les habitants des épiceries associatives. Des réunions publiques d'information, en proximité, seront organisées avec l'association Bouge ton coq et le département de la Nièvre pour accompagner les démarches et mobiliser les habitants, prochainement à La Marche, Arquian et à Urzy.

53. Mayenne

La Maison départementale de l'habitat, un lieu unique pour toutes les questions relatives à l'habitat

Le Conseil départemental a rénové un bâtiment afin d'y installer la nouvelle Maison Départementale de l'Habitat. Ce lieu sera le point d'entrée incontournable sur ce sujet, gratuit, ouvert au grand public et aux différents acteurs de l'habitat (professionnels, communes, EPCI, acteurs locaux...).

L'objectif principal est de simplifier les démarches des usagers et de faciliter l'accès à l'information en passant par un point unique. Les acteurs étant nombreux dans le secteur de l'habitat, les usagers pourront ainsi y trouver toutes les réponses à leurs besoins (aides, offres, démarches, acquisitions, logements, locations, rénovations...).

La Maison Départementale de l'Habitat vise également à devenir le nouveau lieu d'ingénierie des différents acteurs sur le territoire pour favoriser la coordination et le développement des partenariats.

La fin des travaux de la Maison Départementale de l'Habitat est prévue pour la rentrée scolaire, avec une ouverture au début de l'automne 2023. Le coût des travaux s'élève à 2 400 000 €. Le Conseil départemental a bénéficié d'une dotation de soutien à l'investissement des départements pour la rénovation thermique, de 180 213,92 € par France Relance financée par l'Union Européenne Next Génération EU, dans le cadre du plan de relance.

69. Rhône Système Paragrêle

Face aux nombreux orages de grêle qui ont touché les productions agricoles ces dernières années, un système collectif de protection "paragrêle" s'est mis en place dans le Rhône.

Il est constitué de deux systèmes distincts : un système de détection des cellules orageuses grâce à des radars, couvrant jusqu'à 60 km de diamètre, et un réseau de poste de tirs. En 2024, ce sont 140 communes qui seront couvertes par ce dispositif.

Pilotée par l'association Paragrêle 69, le dispositif Paragrêle mobilise l'ensemble des acteurs et institutionnels du monde agricole rhodanien : Afin de consolider cette démarche partenariale, la charte de soutien du dispositif de lutte collective paragrêle a été signée par la CCI Lyon Métropole Saint Etienne- Roanne, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat aux côtés des intercommunalités et du Département du Rhône.

Par cette convention, les signataires s'engagent à : informer le public et les partenaires de la mise en place du dispositif, inciter les entreprises des secteurs couverts par le dispositif à cotiser au système paragrêle. Le Département du Rhône, acteur important de ce dispositif, a contribué, entre 2018 et 2022, à hauteur de 827 120 € à la mise en place du système paragrêle. En 2022, la collectivité aura investi 100 000 € pour l'achat de deux radars et 92 000 € pour le fonctionnement de l'association Paragrêle 69.

78. Yvelines Foncier du site de Renault Flins

Le Département a voté 140 M€ pour maîtriser l'avenir du foncier du site de Renault Flins qui souhaite vendre des terrains.

Il s'agit de bloquer ainsi un projet logistique et immobilier situé sur le site du constructeur automobile.

78. Yvelines Projet urbain ambitieux avec PriorYvelines



Le secteur gare d'Épône-Mézières constitue l'une des principales opportunités de développement résidentiel à court terme à proximité d'une future gare EOLE. Le projet qui proposera une haute qualité environnementale, prévoit notamment :

- 717 nouveaux logements diversifiés, dont 15 % en Bail réel solidaire réalisés par l'Organisme foncier solidaire des Yvelines (15% en Logements locatifs sociaux et 10 % en Logements locatifs intermédiaires),
- la création d'un groupe scolaire de 16 classes,
- la création d'un équipement sportif,
- plus de 5 000 m² de commerces.

Ce projet ambitieux est la conclusion d'un partenariat étroit entre GPS&O, les deux communes et le Département. Au travers de la convention Prior', 6,3 M€ sont alloués à la Communauté urbaine GPS&O, maître d'ouvrage du projet urbain, pour combler une partie du déficit de ce projet d'aménagement dont le coût total est estimé à 42 M€ HT.

PriorYvelines Développement résidentiel a été lancé en 2015 afin de soutenir la production de logements aidés sur les territoires à potentiels urbains tels que les quartiers de gare, les friches et cœurs d'agglomération. À travers ce programme, le Département propose aux communes et à leurs opérateurs (bailleurs sociaux, SEM...) un mode de travail partenarial, basé sur la co-construction et une subvention sur-mesure.

Fin 2022, 16 conventions PriorYvelines auront ainsi été conclues, mobilisant 68,8 M€ de subventions et permettant d'accompagner la production de 12 550 logements en 5 ans dont 38 % de logements aidés (locatif social, locatif intermédiaire, accession aidée et bail réel solidaire).

ACTUALITÉS SÉCURITÉ CIVILE

18. 41. 45. Groupement d'achat

Dans le cadre du dispositif Fonds Vert, relatif à la lutte contre la crise climatique, et notamment la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation, un groupement de commande interdépartemental a été créé dans le but de protéger le massif forestier de la Sologne. La Sologne couvre 3 départements (Loiret, Loir-et-Cher et Cher) et concerne 122 communes sur plus de 346 000 hectares, dont 89 000 dans le seul département du Loiret.

64. Pyrénées-Atlantiques Demande de reconnaissance des « forestiers-sapeurs »

Des élus du département demandent la constitution d'un corps spécialisé « forestiers-sapeurs ». Charles-Ange Ginesy a écrit à ce sujet au ministre de l'Intérieur.

Les forestiers-sapeurs entretiennent des infrastructures de défense des forêts contre les risques d'incendie. La création de ce corps permettrait de « prendre en compte les évolutions de ce métier » et de "reconnaître ce statut spécifique".

ACTUALITÉS NUMÉRIQUES

Le déploiement de la 5G se fait progressivement et va durer jusqu'en 2030

Lemon.fr a dévoilé un classement des villes les mieux couvertes par la 5G, qui est mis à jour chaque trimestre, car la situation évolue très rapidement.

Quelles sont les villes les mieux couvertes en 5G ?

Le top 3 : Clermont-Ferrand (ratio de 1,32 antenne pour 1 000 habitants), Aix-en-Provence (1,31) et Nice (1,26).

Le flop 3 : Rouen (0,42), Amiens (0,50) et Dunkerque (0,53)

Étonnamment, les 3 plus grandes villes de France sont plutôt mal loties : Paris se classe seulement à la 27e place, Marseille à la 22e place et Lyon à la 30e. En bref, elles peuvent mieux faire !

Certaines villes ont fait de réels efforts en un an pour améliorer leur couverture 5G. En observant le nombre d'antennes commercialisées, on s'aperçoit qu'entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, Besançon passe de la 38e à la 16e place, Reims de la 45e à la 23e, et Strasbourg de la 28e à la 18e.

Le palmarès des villes 5G

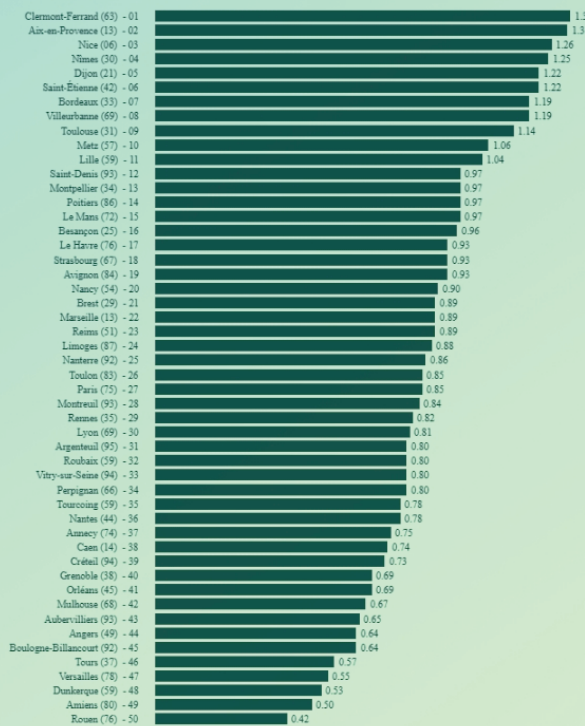
Top 50 des villes de France classées par le nombre d'antennes 5G commercialisées pour 1000 habitants.

Pour voir l'évolution de la donnée dans le temps, utilisez les boutons à droite.

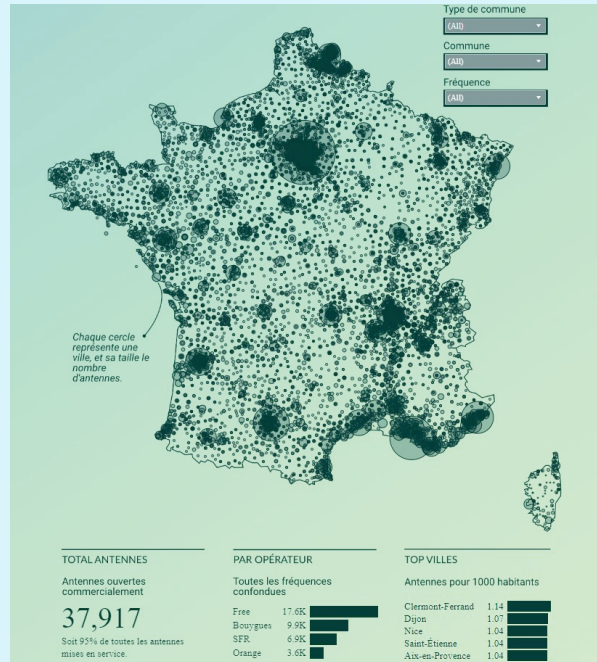
December 2022

Ville: Toutes Fréquence: (All)

Situation à December 2022



Sources : ANFR (Dernière mise à jour le 4/19/2023), ARCEP (mise à jour le 12/31/2022) et INSEE



Départements de France et la proposition de loi sur la qualité et la résilience des réseaux fibre

Pour les départements, dont les réseaux d'initiative publique ont construit 12 millions de prises optiques, ce texte « permettra de contraindre les opérateurs et leurs sous-traitants à garantir la qualité des raccordements réalisés jusqu'à l'abonné, tout en évitant les dégradations quotidiennement constatées sur les équipements de réseaux optiques ». « Si elle est adoptée, cette proposition de loi permettra à l'abonné de bénéficier, à son domicile, d'une installation conforme tout en limitant drastiquement le risque de pannes et de coupures. A défaut, il sera en droit de suspendre le paiement de son abonnement auprès de son fournisseur d'accès Internet et même de le résilier ».

Itinéraires numériques, le temps du débat

Le Conseil national du numérique publie la restitution de sa démarche exploratoire de débats à travers la France et propose la création d'un service public pour une éducation populaire au numérique.

Semaine après semaine, les échanges conduits avec des publics variés (élus, médiateurs et conseillers numériques, enseignants et chercheurs, étudiants, collégiens, lycéens, agents de collectivités, formateurs, entrepreneurs, citoyens...) ont convergé vers un point crucial : nous entretenons avec le numérique un rapport intime et sensible, voire émotionnel. Pour l'appréhender collectivement, cela nécessite de ne pas aborder uniquement ces questions d'un point de vue technique ou économique mais de structurer une écoute attentive et la multiplication d'espaces d'échange et de discussion.

Françoise Mercadal-Delasalles, co-présidente du Conseil national du numérique : "Depuis le début de notre mandature, en février 2021, nous étudions les impacts du numérique sur notre quotidien et appelons à un débat permanent sur le sujet. Itinéraires numériques nous a permis de

confirmer le besoin et l'appétence partout en France pour cette écoute et cette démarche d'ouverture. Pour être en mesure de naviguer ensemble dans ce bain numérique, nous avons besoin d'espaces de discussions toujours plus nombreux et de soutenir ceux qui font, qui animent une dynamique collective."

Gilles Babinet, co-président du Conseil national du numérique : *"De nombreux acteurs partout en France montrent au quotidien qu'une approche de notre relation au numérique qui ne fasse pas des utilisateurs uniquement des marchandises est possible. La question est certes celle de l'accès et de l'usage mais plus globalement de la compréhension du milieu dans lequel nous sommes totalement immergés. Il est temps de promouvoir et de soutenir cette dynamique pour que le numérique du quotidien ne génère pas un sentiment d'angoisse, de colère ou d'exclusion mais d'enrichissement et de plaisir. La diffusion d'une culture numérique partagée, construite avec les citoyens, serait une première pierre dans la prise en main de ces technologies à l'échelle du pays. C'est un apprentissage indispensable pour garantir notre faculté à faire société."*

Jean-Baptiste Manenti, responsable des relations avec les élus et les organisations territoriales :

"Chacune des étapes d'itinéraires numériques a été organisée en partenariat avec de nombreux acteurs de terrain, médiateurs, élus, enseignants... Chaque jour, leur mobilisation et leur énergie contribuent à faire vivre des lieux d'accompagnement, d'émancipation, de socialisation, d'écoute et de débat, indispensables à la diffusion de cette culture numérique partagée. Internet s'est construit sur un modèle distribué. La transmission d'une culture numérique à l'échelle du pays se fera de manière décentralisée."

Itinéraires numériques. Le temps du débat ! , 160 pages, mai 2023. Disponible sur demande en version papier (debat@cnnumerique.fr) et en version numérique gratuitement et en intégralité sur le site du Conseil national du numérique.

Fédération Française des Télécoms

Le Conseil d'administration de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) a élu Nicolas GUÉRIN, Secrétaire Général du groupe Orange et Président du Comité Stratégique de la filière (CSF) « Infrastructures Numériques », en tant que Président de la FFTélécoms, à partir du 3 juillet 2023.

Il succède à Liza BELLULO, Secrétaire Générale de Bouygues Telecom, qui devient Vice-Présidente de la FFTélécoms.

Arthur DREYFUSS, Président Directeur Général d'Altice France et Président Directeur Général d'Altice Media, demeure Vice-président de la FFTélécoms.

Julien TETU, Président de la Poste Mobile, conserve lui aussi son rôle de Trésorier.

Laurentino LAVEZZI, Directeur des affaires publiques du groupe Orange, est également réélu Secrétaire.

21. Côte d'Or Services numériques pour les communes

Devant plus de 130 maires et présidents d'intercommunalités, le Département a annoncé que dès janvier 2024, avec ICO, ils proposeront un nouveau bouquet de services, adaptés aux besoins actuels des communes et nécessaires pour relever le défi de la transition.

Une offre amenée à évoluer au gré des besoins : « Nous avons déjà démontré notre capacité à agir avec réactivité et souplesse. Car notre seul objectif est bien de mettre à votre disposition des outils et services simples et adaptés à vos besoins, quitte à proposer des solutions sur mesure » a précisé le président du département, François Sauvadet.

Les élus étant demandeurs de services autour de l'accès aux plateformes de marchés publics et de procédures télétransmission, le bouquet de services du Département prévoit notamment : la mise à disposition de moyens humains et matériel (avec des logiciels tels que I-Parapheur, permettant la circulation, la validation et l'authentification des documents administratifs) ; l'accès à une plateforme dématérialisée des marchés ou encore la télétransmission ; des outils de gestion - archivage - sécurisation des données.

Par ailleurs, une nouvelle direction est créée. Avec trois objectifs principaux : lutter contre les fragilités numériques, protéger les données, développer l'intelligence artificielle.



41. Loir-et-Cher

Vers la création d'une école numérique d'apprentissage du code informatique

Le Département lance un appel à projets à destination des structures de formation avec l'objectif d'accueillir la première promotion lors de la rentrée 2024.

Cette école sera implantée au sein de la cité du numérique. Ce lieu hybride disposera d'un espace tiers-lieu pour montrer, promouvoir, sensibiliser, former, renseigner, expérimenter ou encore collaborer sur tous les sujets liés au numérique. L'école de codage doit venir compléter l'offre de services au sein de cet équipement structurant pour le territoire.

Le Département sera attentif à ce que le coût de cette école ne constitue pas un frein à l'inscription des jeunes.

Le département propose à la structure retenue la mise en place d'un partenariat pour 4 promotions consécutives. Il mettra gratuitement à disposition de la structure retenue un espace de 165 m² au sein de la cité du numérique, équipé d'éléments de mobiliers de base et doté des équipements numériques collectifs nécessaires à la formation.

69. Rhône

Vente du réseau câblé

Cette vente au groupe Infra-Corp rapportera 23 millions d'euros au Département. Lancé en 1995 par la collectivité, ce réseau de 11 000 km, enterré au 2/3 a permis d'amener la télévision et internet dans les foyers rhodaniens en prévenant la fracture numérique. Il n'est aujourd'hui plus utile à la collectivité alors que 90 % des adresses sont raccordées à la fibre optique par des opérateurs privés.

86. Vienne

Nouvel espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse (ENEJ)

Il s'agit d'un ensemble de services numériques proposés aux élèves, parents et membres de la communauté éducative des collèges publics de la Vienne, soit près de 46 000 personnes (environ 10 % de la population de la Vienne). Cet outil développé par Docaposte, filiale du groupe La Poste, vise à faciliter les échanges entre les parents, les enseignants et le Département.

Il donne accès à PRONOTE, à l'ensemble des politiques départementales destinées aux jeunes mais aussi aux ressources numériques gratuites, financées par le Département de la Vienne telles que E-Sidoc, portail d'informations et de recherches documentaires, Caféyn collèges, plateforme de consultation de magazines et titres de presse, ou encore Lire en Vienne, ressource numérique de la Bibliothèque départementale de la Vienne. En octobre 2023, l'ENEJ donnera accès à la plateforme de stages de 3ème qui vient compléter le service d'accompagnement des services civiques du service jeunesse, et viendra faciliter la recherche de stages des élèves.

Déjà mis en place dans 8 collèges publics de la Vienne en avril 2023, cet espace numérique sera déployé dans tous les collèges publics à la rentrée prochaine.

QUI AURA LE D D'OR DU PUBLIC EN SEPTEMBRE PROCHAIN ?



En septembre, aura lieu au Futuroscope, dans la Vienne, la traditionnelle cérémonie des D d'or.

Cette année, le JDD a décidé d'innover, et décernera, en partenariat avec Mon Avis Citoyen le D d'or du public.

Le D d'or du public sera attribué au Département dont ses habitants sont le plus fiers.

Nous vous invitons donc à diffuser cette initiative sur vos médias papiers et numériques dès que possible. Un kit de communication avec notamment des visuels d'engagement pour vos réseaux sociaux sera prochainement disponible.

**FLASHEZ LE QR-CODE
POUR ACCÉDER À LA PLATEFORME**

Mon avis
citoyen

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

Sondage Harris Interactive sur le train pour le Réseau Action Climat. *

Le train est caractérisé par des mots négatifs mots: « retard », « grèves » mais aussi positifs « rapide », « voyage », « pratique ».

50 % estiment que les horaires ne sont pas respectés et seuls 40 % considèrent que le train est économique par rapport à d'autres modes de transport. Du reste, pour 53 % des personnes interrogées les billets ont augmenté.

L'utilisation du train est très diverse suivant le secteur géographique où l'on habite. En effet 33 % des répondants trouvent leur commune mal desservie par le train. (35 % dans les zones rurales et 45 % dans les petites agglomérations). La nécessité d'utiliser une voiture pour se rendre à la gare, apparaît comme un frein à l'utilisation du train.

Ceux qui prennent le train le font pour son côté pratique (53 %), sa rapidité (47 %), son côté écologique (44 %) et son prix plus avantageux (43 %).

Les freins à l'utilisation réside dans le prix (58 %), la ponctualité (43 %), les fréquences (34 %)

*enquête réalisée en ligne du 28 au 30 mars 2023 auprès d'un échantillon de 1.059 personnes majeures, représentatif de la population française.

Rapport sur le développement de lignes de car express en Ile-de-France

Remis par François Durovray, Président du conseil départemental de l'Essonne, à l'Autorité organisatrice Ile-de-France Mobilité.

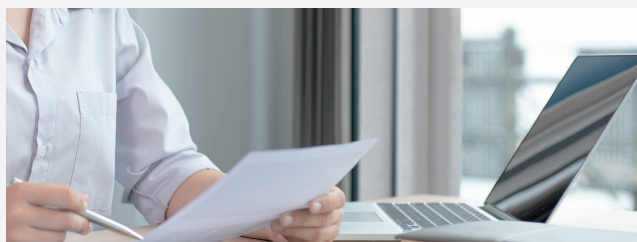
Le rapport propose le développement de lignes de car express pour desservir directement les bassins de vie, ainsi que les zones d'emploi et d'activités, dans un délai court et avec efficacité. Il met en avant l'impact positif des Cars express sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la promotion d'un mode de vie plus respectueux de l'environnement. Il souligne également que les Cars express offrent une alternative plus économique et plus pratique aux transports en commun traditionnels tels que les trains ou les tramways.

Il s'agit de relier de pôle à pôle des zones non desservies aujourd'hui. Des liaisons directes seront créées aussi vers le cœur du réseau de transports collectifs, s'appuyant sur les radiales autoroutières. La desserte de bus locale sera revue en conséquence.

L'objectif consiste à développer d'ici à 10 ans un système de transport intégré comprenant des pôles d'échange multimodaux routiers en zone peu dense et permettant les rabattements, mais aussi des voies réservées sur les trajets en cas de congestion, ainsi que des pôles permettant des correspondances avec le réseau ferroviaire lourd.

Les Cars express sont équipés de technologies modernes, tels que des prises électriques, des ports USB et des sièges confortables, pour garantir le confort des passagers pendant leur trajet. Les Cars express sont également équipés d'un système de climatisation performant pour assurer une température agréable, ainsi que d'un espace pour les bagages.

Le montant du fonctionnement est estimé à 100 millions d'euros (création d'une vingtaine de lignes et renforcement d'une vingtaine d'autres). Le souhait est de développer une centaine de lignes pour un investissement d'un milliard d'euros sur dix ans.



Comité interministériel vélo et marche

Un plan vélo et marche 2023-2027 avec 3 objectifs :

- rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie;
- faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longue distance;
- faire du vélo un levier pour l'économie.

Ce plan se traduit par des financements fléchés :

Prolongation des aides à l'achat jusqu'à la fin du plan vélo et marche en 2027 et étendues à l'achat de vélos d'occasion vendus par des professionnels.

Appui aux collectivités pour favoriser la politique de la marche des villes et villages. (4 millions d'euros investis sur 4 ans).

Investissement dans les infrastructures cyclables (1,5 milliards d'euros) doublement du réseau d'ici 2030.

Lutte contre le vol et la sécurisation des cycles et adaptations du code de la route et des campagnes de prévention et de sensibilisation.

14. Calvados 3ème plan vélo

Quasiment 20 ans après l'adoption de son premier plan vélo en 2004, le Département du Calvados lance son 3e plan vélo pour la période 2023-2028. Un programme articulé autour de deux grandes priorités : renforcer l'offre cyclable au bénéfice de l'équilibre du territoire et de son attractivité et développer la mobilité du quotidien, pour faire du vélo un levier de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Pendant les 5 prochaines années, ce plan mobilisera 38 M€, plus que pour les deux premiers plans réunis !

Parmi les projets à mener, il est à noter :

- La création d'une véloroute Sud Calvados de 175 km, allant de Lisieux à Saint Sever en parallèle de la Vélomaritime et qui permettra de boucler un "Tour du Calvados à vélo".
- Le lancement des Vélodays, grande fête du vélo
- La finalisation des grands itinéraires de la Vélomaritime et de la Seine à Vélo sur la période 2023-2025 dont les travaux sont évalués à 6 M€ ;
- L'amélioration de l'offre de services sur le réseau avec notamment la création de 18 aires de services...

15. Cantal Écuroducts

Le Conseil départemental réalise des travaux d'aménagement sur différents axes routiers visant à réduire la mortalité de la faune sauvage. Dans ce cadre, a été étudiée la possibilité de rétablir des continuités écologiques pour la faune arboricole, dont l'écureuil roux, espèce protégée. Dans le cadre d'une opération de recherche et développement menée en collaboration avec l'association COHAB qui œuvre pour favoriser la biodiversité en milieu urbain, le Département a installé 4 dispositifs permettant aux mammifères arboricoles de traverser les routes sur les communes d'Ytrac et Sansac-de-Marmiesse (4 sites retenus, au niveau des zones où des écrasements nombreux ont été constatés). Ces dispositifs, appelés « écuroducts », sont des passages aériens rustiques mais adaptés à ces espèces :

cordes tendues entre deux arbres de part et d'autre d'un axe routier. L'équipe de professionnels de l'association COHAB réalise cette opération avec le soutien technique du Département. L'association assurera le suivi des dispositifs à long terme et vérifiera leur efficacité. Le financement de ce dispositif est intégralement pris en charge par le Département ; il s'élève à 13 829 € TTC.

19. Corrèze **Le Département soutient la SNCF comme opérateur du TER**

Le conseil départemental de la Corrèze s'oppose, dans une motion à l'ouverture à la concurrence du TER prévue par la région Nouvelle Aquitaine dès 2027 et demande le maintien de la SNCF comme opérateur unique pour les dix prochaines années.

21. Côte d'Or **Transfert autoroute A38 au Département**

L'arrêté préfectoral actant le transfert des routes nationales au Département de la Côte-d'Or a été signé. La reprise effective de l'A38 est prévue au 1er janvier 2024 par le Département, sur son territoire de compétence.

Pour François Sauvadet, président du Conseil départemental : « L'A38 entre Dijon et Pouilly-en-Auxois est un axe structurant pour connecter l'agglomération dijonnaise à l'Ouest de notre département et à l'A6 en passant par la vallée de l'Ouche et l'Auxois, je ne veux pas qu'à terme cette autoroute soit concédée et qu'un péage payant y soit installé ».

Un travail est également en cours avec la Métropole de Dijon afin de transférer à l'échelon départemental la section de l'A38 sur le territoire actuel de la métropole, dans un souci d'efficacité de l'action publique.

34. Hérault **Routes propres**

Le Département et l'éco-organisme CITEO ont souhaité engager une démarche collective, visant à diminuer le volume des déchets en bord de routes, pour œuvrer ensemble à une « Route durable », en faisant appel aux communes.

Ce partenariat actif proposé aux communes, formalisé par la signature d'une charte « Routes Propres », a pour objectif de renforcer les pratiques éco-exemplaires grâce à des actions de sensibilisation, des opérations citoyennes de ramassage et de tri ou encore la prévention, pour diminuer la production de déchets à la source. La collectivité s'engage alors à soutenir les communes sur des moyens d'actions concrets : fourniture de gants et sacs poubelles pour les opérations citoyennes de nettoyage, dons de gadgets écologiques pour remercier les participants, mises à disposition de kits de communication clef en main pour les organisateurs....

34. Hérault **Innovations sur les routes pour concilier la lutte contre le réchauffement climatique et la sécurité des usagers**

Le béton à base de coquilles d'huîtres recyclées. Les coquilles d'huîtres récoltées dans la zone sont broyées pour constituer le béton. En misant sur le béton coquillé, cette expérimentation insolite qui conjugue habilement recyclage et circuit court, pourrait représenter l'alternative adéquate pour entretenir les bords de routes tout en préservant la biodiversité.

La route végétale. Le Département a expérimenté pour l'entretien de ses routes deux procédés éco-responsables Recyral® et Biophalt® à base de matériaux recyclés et de liant végétal. L'expérimentation a consisté à utiliser des huiles de pins à la place du bitume. Les deux chantiers faisaient également appel à du recyclage d'agrégats d'enrobés d'anciennes chaussées.

La route chauffante. Le Département de l'Hérault a construit un bâtiment à énergie positive et exemplaire à Olonzac. Ce dispositif d'innovation écologique permet de récupérer et stocker l'énergie générée par le rayonnement solaire sur des enrobés et permet donc de booster la production de chauffage et d'améliorer le rafraîchissement du bâtiment technique, et de tester un dispositif de route géothermique aux abords d'un collège, pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Les écurouds : Il s'agit d'un pont aérien suspendu entre deux arbres, permettant aux écurouds de traverser en toute sécurité.

34. Hérault **Un espace pédagogique pour sensibiliser à l'utilisation de la moto**

Cet aménagement de l'espace pédagogique deux-roues motorisés « La Cardonille » est le fruit du partenariat entre le Département de l'Hérault et la Fédération Française des Motards en Colère de l'Hérault (FFMC34). Cet espace se situe sur un délaissé routier de l'ancienne RD 986 au droit du Col de la Cardonille, sur le territoire des communes de Brissac et Notre Dame de Londres.

L'objectif de la réhabilitation du délaissé de l'ancienne RD 986 est d'aménager un espace pédagogique deux-roues motorisé. Ce projet est prévu pour accueillir un espace sécurisé d'initiation, de formation et de perfectionnement à la conduite de la moto.

37. Indre-et-Loire **La Touraine n'est pas une poubelle !**

L'année dernière, 117 tonnes de déchets ont été ramassés sur les routes. Un constat alarmant tant sur la pollution qu'ils génèrent que sur les opérations de ramassage périlleuses pour les agents départementaux.

De fait, le Conseil départemental a lancé une grande opération de sensibilisation à la propreté des routes départementales.

180 agents du Département sont présents sur une dizaine de RD, pour un grand ramassage de déchets.

En parallèle, 64 panneaux « La Touraine n'est pas une poubelle » sont posés sur tout le territoire afin de sensibiliser les automobilistes au civisme et au respect de l'environnement.

41. Loir-et-Cher **Fauchage raisonné**

Le département entretient plus de 3 400 kilomètres de routes et organise un fauchage raisonné des abords des routes du département qui concilie sécurité et préservation de l'environnement.

Le fauchage des accotements et des zones dangereuses, comme les carrefours ou les virages, est impératif. Néanmoins, le fauchage intensif entraîne l'érosion des sols, l'appauvrissement de la biodiversité locale et la disparition de nombreuses espèces.

La méthode de fauchage raisonné permet de concilier les besoins des usagers, l'entretien du domaine public et le respect de la biodiversité des milieux.

Ses grands principes sont :

- limiter les interventions de printemps au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux : en tenant compte de la croissance des plantes, faucher le plus tard possible permet de limiter la repousse et d'éviter un second passage. L'herbe repousse en effet moins vite si on attend que l'épi soit formé ;
- limiter à minima la hauteur de coupe à 12 cm du sol, niveau qui permet de réduire la mortalité de la microfaune et de faciliter la réalisation des cycles végétatifs de la flore : le maintien de ce tapis végétal réduit l'érosion du sol, maintient une filtration naturelle des eaux de ruissellement et limite la progression des espèces invasives ;
- limiter la largeur de fauchage à une largeur d'outil (soit 1,40 m), suffisante pour délimiter le bord de la chaussée et permettre l'arrêt des véhicules et la circulation des piétons en dehors de la chaussée.

44. Loire-Atlantique

Route lumineuse



Le département a déployé le marquage photoluminescent sur une portion de la RD 771, entre Soudan et Châteaubriant (Loire-Atlantique) « Le marquage routier est constitué d'une peinture photoluminescente qui capte la lumière du soleil le jour et la libère la nuit. Elle permet d'améliorer la visibilité du marquage routier (au sol) la nuit », explique le Département.

Cette solution peut être mise en place pour « compléter un marquage routier mais elle peut également dans certains cas remplacer l'éclairage, sur des itinéraires cyclables. »

La mise en place d'une peinture photoluminescente et rétro réfléchissante sur ce site a pour objectif « d'améliorer la visibilité d'un virage qui devrait permettre d'améliorer la sécurité des automobilistes. ». LuminoKrom® est un marquage routier de nouvelle génération qui s'illumine la nuit pour accroître la visibilité. Le marquage est de couleur verte dans l'obscurité. Il apparaît de couleur blanche dans les phares de voitures en respect avec la norme du marquage routier.

45. Loiret

Covoiturage pour les agents

Le Département du Loiret s'y est engagé : d'ici 2030, il aura diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % (par rapport à 2019). Pour y parvenir, la collectivité a adopté un plan de 28 actions, autour de trois thématiques : la consommation d'énergies ; les achats et les déplacements. Entrent dans ce dernier champ les trajets domicile-travail. Alors, pour aider ses agents à se tourner vers des déplacements moins polluants, le Département a mis en place une plateforme de covoiturage qui leur est dédiée et qu'il partage avec Orléans Métropole.

Le Département active tous les leviers à sa disposition pour faire disparaître les freins qui pourraient subsister : incitations financières ; mise en avant de l'aspect simple et convivial du système ; chauffeur de "secours" si le trajet retour est annulé au dernier moment...

Les inscriptions se multiplient sur la plateforme preuve que, comme le Département, ses agents ont bien la planète en tête .

51. Marne

Aéroport de Vatry

Le président du Département, Christian Bruyen, multiplie les contacts pour notamment évoquer un changement de mode de gestion de l'aéroport de Vatry.

Ces derniers jours, des groupes de premier plan ont témoigné de leur intérêt pour l'aéroport de Vatry, dont le Département de la Marne continue d'affirmer qu'il a tout pour être considéré comme la troisième plateforme aéroportuaire francilienne.

L'objectif de ces visites est d'envisager des perspectives d'évolution concrètes et d'accompagner les solutions pouvant être déployées pour que l'aéroport de Vatry trouve la place qu'il mérite dans le domaine aéroportuaire en France.

Pour rappel, Christian Bruyen avait évoqué, il y a cinq mois, l'éventualité d'un changement de mode de gestion de l'aéroport de Vatry en raison de l'évolution de son activité et avec les conséquences budgétaires que cela génère. « Une perspective prévisible tant il a été affirmé au fil des derniers exercices que les collectivités publiques n'avaient pas vocation à intervenir sans cesse pour équilibrer le budget de cet Établissement public industriel et commercial », précise-t-il.

58. Nièvre

Inauguration du tronçon de RN 7 à 2 x 2 voies à Chantenay-Saint-Imbert

Cette route est le prolongement de l'A77 vers l'Allier et permet une plus grande accessibilité du département surtout avec la suppression de la ligne SNCF Nevers-Dijon.

Pour le Président du Conseil départemental, Fabien Bazin, « plus de vingt ans après l'inauguration du tronçon d'A77 Briare-Cosne, en 2000 et en grande pompe, l'A77 doit enfin devenir un accélérateur du développement économique de la Nièvre. Cet axe routier qui nous rapproche de Paris, de Clermont-Ferrand et désormais de Lyon depuis l'ouverture de l'A79 (ex-RCEA) dans l'Allier, doit être pensé au regard des opportunités qu'il génère. C'est le sens du travail qui a été mené sur les zones d'activités actuelles et à venir. »

Le coût total du doublement de la RN7 entre Moiry et l'Allier s'élève à 91,5 M€. Le Département y a contribué à hauteur de 16,7 M€, (15 %) de 2015 à 2024, la Région finance également 15 %, les 70 % restants étant financés par l'Etat.

67-68 Communauté européenne d'Alsace

Réaction après le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg

Celui-ci annule les arrêtés environnementaux de 2019 et 2020, ce qui entraîne l'arrêt des travaux en cours de la déviation de Châtenois. La Collectivité européenne d'Alsace se dit abasourdie par cette décision.

Ce projet d'un montant de 60 M€, était porté par l'Etat jusqu'au transfert des routes à la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021. Il a été déclaré d'utilité publique et est cofinancé par l'Etat, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette décision est d'autant plus surprenante que l'autorisation environnementale avait fait l'objet, en 2019, d'un avis favorable des experts du Conseil National de la Protection de la Nature qui en ont reconnu formellement l'intérêt public majeur.

Les travaux de la déviation sont en cours depuis 4 ans. Et ceux présentant un impact environnemental achevés et les mesures compensatoires réalisées. Il reste environ 6 mois de travaux (la pose des enrobés et des écrans acoustiques) avant la mise en service de la route.

Avec cette décision, l'arrêt des travaux occasionne un surcoût immédiat de 1 M€ et de 250 000 € HT /mois d'arrêt de chantier. [...] Il est sidérant de voir que le tribunal remet en cause l'intérêt public majeur du projet au motif qu'il n'y aurait pas de problème de sécurité et de santé publiques suffisantes alors même que l'étude d'impact du projet le démontre et que les riverains et habitants de Châtenois vivent ces impacts quotidiennement.

Pour rappel, 20 000 véhicules traversent quotidiennement la commune de Châtenois engendrant d'énormes risques pour la population, tant en termes de qualité de l'air et de bruit qu'en termes d'accidentologie ; cet axe constitue d'ailleurs un axe majeur pour la traversée du massif vosgien, et vital pour les deux vallées qu'il dessert à savoir les vallées de Villé et de Sainte-Marie-aux-Mines représentant plus de 20 000 habitants et domiciliant plusieurs entreprises d'envergure nationale voire internationale, et donc des centaines d'emplois.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de la gabegie d'argent public que représente cet arrêt de chantier, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de faire appel de ce jugement accompagné d'une demande de suspension de son exécution pour permettre la reprise des travaux.

69. Rhône

Campagne de sensibilisation pour protéger les agents des routes



« Les agents des routes sont mobilisés sur des chantiers, travaux d'élagage, pour la sécurisation des voiries, etc. Ces sont souvent les premiers à arriver sur les lieux d'un accident, explique Patrice Verchère, vice-président délégué à la voirie. Ils sont donc les plus exposés aux risques de collision. »

Pour protéger les agents et sensibiliser les usagers de la route, le Département du Rhône lance une campagne de prévention pour freiner les incivilités. Affichage sur l'ensemble du réseau abribus, prévention sur les réseaux sociaux de la collectivité, interviews des agents, etc.

76. Seine-Maritime Prime vélo

En juin 2022, dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités actives et de son Plan Vélo 76, le Département de la Seine-Maritime a lancé « Ma Prime Vélo 76 », un dispositif fort en faveur de la pratique du vélo. Au regard de son impact social, territorial, intergénérationnel, environnemental, et au vu du succès rencontré, le Département de la Seine-Maritime, a souhaité reconduire « Ma Prime Vélo 76 » pour l'année 2023, avec un doublement de l'enveloppe, passant ainsi le montant à 1M€ et permettant l'octroi de plus de 3 300 aides.

80. Somme

Le Département expérimente de nouvelles pratiques de fauchage au bord de ses routes départementales

Le Département engage, dès ce printemps, une expérimentation de « gestion différenciée optimisée » du fauchage s'inscrivant dans ses objectifs en matière de transition écologique.

En 2012, le Département a mis en place le concept du « fauchage raisonné » : trois « coupes de sécurité » sont réalisées par année. La dernière coupe est complétée par une « coupe d'entretien » en fonction de la période d'intervention et en adéquation avec l'importance de la voie. La coupe de sécurité concerne ici les dégagements des zones de visibilité des carrefours et des courbes ainsi que la partie proche du bord de chaussée (correspond à la largeur de l'outil de fauchage).

Le Département engage, dès ce printemps 2023, une expérimentation de gestion différenciée optimisée du fauchage pour deux années.

Cette expérimentation consiste en :

- un décalage de la date de la première coupe de sécurité : ce fauchage intervient une fois le pic de croissance de l'herbe atteint. Cette pratique, mise en œuvre dans d'autres départements, a montré que la repousse de la végétation était alors ralentie. Dans certaines situations, la seconde coupe de sécurité de juillet pourrait alors être évitée. Il ne subsisterait que la dernière campagne de fauchage débroussaillage, mi-août / début septembre ;
- un traitement des points singuliers avant le démarrage de la passe de sécurité, sur des enjeux de sécurité recensés par secteurs (carrefours dangereux, panneaux masqués, etc.) ;

L'intervention décalée dans le temps permet aux plantes et à la petite faune d'accomplir leur cycle naturel. Le fauchage a lieu lorsque les plantes ont fleuri et fructifié et que, de leur côté, les oiseaux, insectes ou encore petits mammifères ont eu le temps de se reproduire.

81. Tarn Soutien à l'autoroute A 69



Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn, et Michel Bossi, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, réaffirment leur soutien au projet de l'autoroute A69.

"Cette autoroute est vitale pour le Tarn", a rappelé Christophe Ramond. Reliant l'agglomération Castres-Mazamet à la métropole toulousaine, l'A69 est un atout important pour le désenclavement du sud du département.

L'occasion également de signer un courrier envoyé à la Première ministre Elisabeth Borne, pour rappeler le Gouvernement à ses engagements ainsi qu'au ministre des Transports Clément Beaune. Ce projet local, déclaré d'utilité publique, avait en effet été validé par le Premier Ministre Jean Castex en 2021, lors de sa venue dans le Tarn pour annoncer le choix du concessionnaire de l'autoroute.

"Ce projet a été validé, respecte les données environnementales, est déjà en cours de réalisation, et est absolument nécessaire pour le développement économique de nos territoires. Ce front commun réunit aujourd'hui le montre bien : nous sommes déterminés et resterons mobilisés pour que ce projet aboutisse", ont rappelé Christophe Ramond et Michel Bossi.

86. Vienne Réhabilitation du pont suspendu de Bonneuil-Matours



Ce pont, dont la construction d'origine avec tablier en bois et pylônes en pierre date de 1846, a fait l'objet d'une reconstruction du tablier et de sa suspension en 1932, puis divers travaux de renforcements structurels au cours du temps. Malgré ces travaux de renforcement de l'édifice, la circulation est limitée aux véhicules légers depuis 1989, pour raison de sécurité.

Dans le cadre des schémas routiers 2016-2021 et 2022-2027, le Département de la Vienne procède à la réhabilitation du pont de Bonneuil-Matours, dernier pont suspendu de la Vienne, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Débutés en 2020, les travaux visent à restaurer et préserver cet ouvrage exceptionnel du patrimoine de la Vienne et à assurer la sécurité des usagers. Ces travaux nécessitent depuis le 4 janvier 2021, la fermeture totale à la circulation automobile. Une passerelle provisoire accessible aux personnes à mobilité réduite est en place pour les piétons et les cyclistes posant pied à terre.

87. Haute-Vienne Transpod

Un centre technique avec piste d'essai va s'implanter dans le village de Droux (350 habitants). Il s'agit de développer la recherche et les essais de Fluxjet, un train subsonique de type Hyperloop.

L'Hyperloop imaginé en 2013 par Elon Musk permet d'atteindre une vitesse théorique dépassant les 1000 kilomètres par heure. Transpod qui s'implante en Haute-Vienne est une start-up qui utilise la technique imaginée par les équipes d'Elon Musk. Transpod s'intéresse à la ligne Paris- Le Havre et Paris-Toulouse, avec des arrêts possibles à Orléans et Limoges.



JURIDIQUE



#VIEPRO

Relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique

A compter du 1er mai, le minimum de traitement dans la fonction publique a été relevé. L'indice majoré est passé de 353 à 361. L'indice brut passe de 385 à 397.

Décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique

#COVID #VIEPRO

Suspension de l'obligation vaccinale des professionnels et étudiants

Après plusieurs années d'obligation vaccinale et un contentieux abondant, un décret du 13 mai 2023 suspend l'obligation vaccinale des professionnels et étudiants. Notons qu'il s'agit bien d'une suspension et non pas d'une suppression pure et simple.

Pour accompagner ce changement, le ministre de la Santé a adressé une instruction relative aux modalités de réintégration des professionnels suspendus jusqu'alors.

Décret n° 2023-368 du 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la covid-19 des professionnels et étudiants

Instruction n° DGOS/RH3/RH4/RH5/2023/63 du 02 mai 2023 relative aux modalités de réaffectation des agents à la suite de la levée de l'obligation vaccinale contre la COVID-19

#AAH

Précisions sur les modalités de déconjugalisation de l'AAH

Un décret du 11 mai 2023 dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er octobre 2023 détermine les modalités de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en ne tenant pas compte des revenus du conjoint dans le calcul de la prestation et en supprimant le plafond de ressources applicable aux couples.

Ainsi le code de la sécurité sociale est modifié pour supprimer les majorations de plafond ou de pourcentage lorsque « l'allocataire est marié et non séparé ou est lié par un pacte civil de solidarité ou vit en concubinage ».

Décret n°2023-360 du 11 mai 2023 relatif à la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

#PENAL #JURISPRUDENCE

10 000 euros d'amende pour l'ancien Président du conseil départemental du Val de Marne accusé de détournement de fonds publics

L'ancien Président du conseil départemental du Val de Marne était jugé pour détournement de fonds publics, en l'espèce de plusieurs emplois de service administratif affectés en réalité à des fonctions de collaborateurs de cabinet au profit d'élus. Le directeur de cabinet du président était également poursuivi pour complicité du délit de détournement de fonds publics et a été condamné à une amende 8 000 euros.

C'est la CRC d'Île-de-France qui, par une note datée du 26 juillet 2017, avait informé le procureur de la République de Créteil qu'au cours d'un examen de la gestion du département, elle avait constaté des faits susceptibles d'être qualifiés de détournement de fonds publics.

Un service nommé « questure » était particulièrement visé par ce signalement. Au sein de celui-ci, des agents auraient exercé les fonctions de collaborateurs d'élus au regard de trois critères : la nature des missions et fonctions exercées, la porosité entre la questure et le cabinet du président – les agents se présentant comme des membres du cabinet de la présidence –, le profil politique des agents concernés. Or, l'ajout de ces agents aux effectifs du cabinet avait pour effet de porter le nombre de collaborateurs autorisé au-delà du nombre maximal prévu.

Les dépenses en personnel de la questure se seraient élevées à plusieurs milliers d'euros. Le montant estimé est de 13,5 millions d'euros de 2011 à 2015. Plus précisément, la part représentée par les dépenses en personnel des chargés de mission conseillers techniques et cadres de la questure étant évaluée à 5,8 millions d'euros pour 2011 à 2015.

Le service de la questure a été supprimé en 2017.

Le tribunal judiciaire, dans sa formation correctionnelle, constate que les agents qui occupaient des emplois administratifs « étaient exclusivement recrutés, employés et évalués annuellement par le président du conseil départemental ou son directeur de cabinet ou les élus départementaux disposant d'une délégation de fonctions de ce président, pour aider ces élus délégués à exercer leurs fonctions politiques. » Il en déduit que ces emplois « créés pour les besoins de l'administration départementale, ont été détournés de leur finalité en étant mis au service d'une fin politique ».

La circonstance que l'emploi des fonds, ait été utile au département ne fait pas obstacle à la caractérisation du délit dès lors que, pour être constitué, le délit de détournement de fonds publics n'exige pas que l'emploi des fonds soit contraire à l'intérêt de la personne publique.

Enfin, pour reconnaître l'ancien président du département coupable et son directeur de cabinet complice, le tribunal relève qu'ils ont respectivement procédé au recrutement et à la rémunération des collaborateurs d'élus en pleine connaissance de cause et apporté sciemment aide et assistance à la commission des faits.

Tribunal judiciaire de Paris, jugement correctionnel du 29 mars 2023, n°17241000816



Mathilde Haas, Avocate au Barreau de Paris, Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

#ADMINISTRATION #JURISPRUDENCE

L'écriture inclusive : le TA de Grenoble dit non, le TA de Paris dit oui

Discordance au sein des tribunaux administratifs : si le tribunal administratif de Paris avait jugé en mars que l'usage de l'écriture inclusive dans une délibération est sans incidence sur sa légalité, le tribunal administratif de Grenoble juge que l'utilisation de ce type de rédaction porte atteinte à l'objectif constitutionnel de clarté et d'intelligibilité de la norme.

Dans l'affaire jugée par le tribunal administratif de Paris, une association promouvant la francophonie déférait à la censure du juge le refus de la maire de Paris de retirer des plaques commémoratives apposées au sein de l'hôtel de Ville et gravées en écriture dite « inclusive ».

Le tribunal administratif juge qu'il « ne résulte pas des dispositions précitées, ni d'aucun autre texte ou principe que la graphie appelée « écriture inclusive », consistant à faire apparaître, autour d'un point médian, l'existence des formes masculine et féminine d'un mot ne relève pas de la langue française. Les circonstances que le ministre de l'éducation nationale ait proscrit son utilisation à l'école par une circulaire du 5 mai 2021 ou que l'Académie française se soit déclarée opposée à son usage dans une lettre ouverte du 7 mai 2021 restent à cet égard sans incidence sur la légalité de la décision attaquée de la Ville de Paris ».

Saisi d'une demande d'annulation d'une délibération du conseil d'administration de l'université Grenoble-Alpes portant approbation du statut du service des langues rédigés en écriture inclusive, le tribunal administratif juge que « conformément au constat opéré par l'Académie française dans sa déclaration du 26 octobre 2017, l'usage d'un tel mode rédactionnel a pour effet de rendre la lecture de ces statuts malaisée alors même qu'aucune nécessité en rapport avec l'objet de ce texte, qui impose, au contraire, sa compréhensibilité immédiate, n'en justifie l'emploi. » Par suite, « l'utilisation de ce type de rédaction porte en l'espèce atteinte à l'objectif constitutionnel de clarté et d'intelligibilité de la norme ».

Face à ces avis contradictoires, il serait opportun qu'une cour administrative, voire le Conseil d'Etat se prononce pour arbitrer le débat.

TA de Paris, 14 mars 2023, Association Francophonie Avenir, n°2206681/2-1
TA de Grenoble, 11 mai 2023, GD c/ Université Grenoble-Alpes, n°2005367

#CITIS #JURISPRUDENCE

Un entretien causant un choc psychologique n'est pas un accident de service

C'est ce qu'a jugé la Cour administrative d'appel de Nantes dans une décision du 24 mars 2023. Dans cette affaire, l'agent d'un département sollicitait la reconnaissance de l'imputabilité au service d'un choc psychologique directement causé par un entretien avec sa hiérarchie au cours duquel il lui aurait été indiqué que sa présence à une réunion n'était pas souhaitée au motif que sa présence « irriterait » la directrice générale.

Le tribunal administratif de Rennes avait annulé l'arrêté du président du Conseil départemental refusant de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident survenu en 2018. Sur appel du Département, la juridiction d'appel annule le jugement en jugeant, d'une part, « qu'au regard des fonctions

exercées par l'intéressée, le fait pour son supérieur hiérarchique de l'informer, le 11 avril 2018, de sa non-participation à la réunion du 12 avril 2018 au motif que son absence à cette réunion paraissait préférable n'excédait pas l'exercice normal du pouvoir hiérarchique alors même que l'intéressée aurait participé habituellement à des rencontres de service concernant la mise en œuvre de la réforme sociale ». D'autre part, des témoignages produits mettant en exergue une attitude « peu conciliante, avec l'élaboration d'une méthode non concertée et une fermeture à la discussion », les propos tenus lors de l'entretien ayant causé un choc psychologique n'ont pas excédé l'exercice normal du pouvoir hiérarchique.

CAA Nantes, 24 mars 2023, n°22NT00083

#DISCIPLINAIRE #JURISPRUDENCE

Des faits antérieurs au recrutement peuvent constituer le fondement de poursuites disciplinaires

C'est le rappel fait par le Conseil d'Etat dans une décision récente : « lorsque l'administration estime que des faits, antérieurs à la nomination d'un fonctionnaire mais portés ultérieurement à sa connaissance, révèlent, par leur nature et en dépit de leur ancienneté, une incompatibilité avec le maintien de l'intéressé dans la fonction publique, il lui revient, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, d'en tirer les conséquences en engageant une procédure disciplinaire en vue de procéder, à raison de cette incompatibilité, à la révocation de ce fonctionnaire. ».

La décision doit toutefois être suffisamment motivée en caractérisant les faits à l'origine des condamnations et en appréciant si compte tenu de leur nature et de leur ancienneté, ils sont de nature à justifier la sanction envisagée.

En l'espèce, pour révoquer l'agent recruté quelques mois après sa dernière condamnation, le Département se fondait sur une condamnation à deux ans de prison dont un an avec sursis datant de 2008 pour « vol avec violence n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail, commis au préjudice d'un magasin pour un montant de 485 euros », ainsi qu'une autre condamnation en 2012 « pour avoir tenté de pénétrer sans autorisation dans un établissement pénitentiaire en s'y présentant avec une pièce d'identité qui n'était pas la sienne, à une peine de trente jours-amende ».

Le Conseil d'Etat a jugé que « eu égard à l'ancienneté des faits ayant justifié la première condamnation de M. A... et à leur nature, ayant d'ailleurs conduit l'autorité judiciaire à retenir en 2012 que leur gravité ne justifiait pas ou plus de mention des condamnations correspondantes au bulletin n°2 du casier judiciaire, ces faits à eux seuls, dont l'administration a pris connaissance en 2014, n'affectaient pas le bon fonctionnement ou la réputation du service dans des conditions justifiant la révocation de l'intéressé par l'arrêté attaqué du 26 avril 2017 ».

CE, 3 mai 2023, n°438248

#VIEPRO #JURISPRUDENCE

Les contraintes imposées par le règlement d'hygiène et de sécurité doivent être justifiées par les nécessités du service

C'est ce qu'il ressort d'un arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, laquelle avait été saisie par une aide-soignante dans un centre départemental gériatrique ayant fait l'objet d'un blâme pour avoir conservé, pendant son service, son téléphone portable sur elle.

Le règlement d'hygiène et de sécurité litigieux indiquait en son article 3-14 que le seul fait pour un agent de conserver son téléphone sur soi durant le service était passible d'une sanction disciplinaire.

La cour administrative d'appel juge que « ces dispositions imposent aux agents une contrainte, dont il ne résulte pas des pièces du dossier qu'elle pourrait être justifiée par les nécessités du service, et qui est ainsi excessive. Par suite, le centre départemental gériatrique de l'Indre n'est pas fondé à soutenir que ces dispositions permettaient de fonder légalement une sanction disciplinaire pour détention de téléphone portable durant le service ».

CAA de Bordeaux, 2ème chambre, 23 mars 2023, n°21BX00336

#SERVICEPUBLIC #JURISPRUDENCE

Une mairie ne peut pas manifester par des banderoles son soutien avec le mouvement social

Des élus LR de la ville de Paris ont saisi le juge des référés de la suspension des décisions de la maire de Paris d'apposer sur la façade de l'hôtel de ville deux banderoles « mairie solidaire avec le mouvement social ».

Pour suspendre la décision et enjoindre à la maire de Paris de procéder au retrait pérenne de ces banderoles dans un délai de 24 heures, le tribunal administratif a divisé son raisonnement en deux temps.

En premier lieu, « le principe de neutralité des services publics s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques ». En l'espèce, les termes employés et le contexte dans lequel la décision a été prise sont de nature à faire naître un doute sérieux quant à sa légalité.

En second lieu, « eu égard au contexte polémique actuel dans lequel s'inscrit le message figurant sur les banderoles, l'atteinte immédiate à l'intérêt public qui s'attache au respect du principe de neutralité des services publics, portée par l'apposition de ces banderoles sur la façade principale de l'hôtel de ville, doit être regardée comme suffisamment grave pour justifier » la suspension de la décision. Le juge des référés déduisant de cette dernière constatation que la condition d'urgence est ainsi remplie.

TA de Paris, juge des référés, ordonnance du 3 mai 2023, n°2308852/2

#HANDICAP #RAPPORT

École inclusive : un rapport d'information sur les modalités de gestion des AESH

Dans un rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, Monsieur Cédric Vial, sénateur de la Savoie (LR) dresse un état des lieux de la scolarisation des élèves en situation de handicap et de leur accompagnement par les AESH, « devenus en quelques années le second métier de l'Éducation nationale en termes d'effectifs ».

Le constat posé à l'issue de nombreuses auditions est sans appel « la massification de l'accompagnement humain, sans modification profonde du système d'organisation et de gouvernance de la part de cette institution, a atteint ses limites, et nuit désormais à une politique qualitative et efficiente d'inclusion scolaire ».

Selon la synthèse du rapport, « le rapporteur appelle donc à inverser l'ordre des valeurs, en faisant de l'accessibilité (physique, matérielle et pédagogique) la priorité qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, la compensation (par une aide humaine) ne devant intervenir qu'en complément, même si elle reste essentielle. C'est dans ce cadre culturel rénové, qu'il plaide pour une organisation administrative corrigée, une prise en charge des ESH plus qualitative et continue, un accompagnement des familles plus poussé et un métier d'AESH professionnalisé ».

Le rapport s'achève par vingt recommandations parmi lesquelles : intégrer les AESH aux équipes pédagogiques, améliorer leur formation, développer les subventions pour participer au financement de l'aide humaine sur le temps périscolaire des élèves, accroître l'offre médico-sociale, expérimenter la possibilité d'adresser à la MDPH une contre-proposition de prise en charge de l'élève lorsque celle-ci ne paraît pas adaptée,...

Rapport d'information n°568 fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (1) sur les modalités de gestion des AESH, pour une école inclusive, par M. Cédric Vial, Sénateur de la Savoie



Le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics

Une opportunité pour les départements

A l'heure où plusieurs collectivités sont engagées au travers de dispositifs expérimentaux sur une trajectoire de fiabilisation de leurs comptes, la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics constitue une opportunité supplémentaire pour le renforcement du dispositif de maîtrise de leurs risques.

Une opportunité de coopération constructive entre ordonnateurs et comptables publics...

Rappelons que la séparation ordonnateur-comptable demeure le principe cardinal de l'organisation de la chaîne financière, le comptable conservant pleinement son rôle en matière de contrôle des fonds publics. Cette réforme emporte notamment la fin du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire auquel sont soumis les comptables publics et l'exonération de toute responsabilité des agents s'appuyant sur un ordre écrit d'un élu ou sur une délibération de l'organe délibérant en lien direct avec l'objet de l'infraction. En ce sens, l'action publique locale bénéficie davantage de la possibilité de s'extraire de contrôles formels et parfois fastidieux et pour s'appuyer sur une approche hiérarchisée et ainsi maîtriser les risques les plus significatifs. Ce cadre est indéniablement favorable à la rénovation du partenariat ordonnateur-comptable, et va induire davantage de transversalité dans la définition et l'exécution des contrôles sur la base d'une analyse partagée des risques.

Une opportunité de partage de la responsabilité et de refonte des processus de maîtrise des risques...

La réforme prévoit l'absence de sanctions pour les justiciables ayant agi conformément aux instructions de leurs supérieurs hiérarchiques. La

responsabilité de ces derniers se substituant à celle des justiciables, cette nouvelle responsabilité porte en réalité principalement sur la direction générale des services.

Quelques mois après l'entrée en vigueur de la réforme, les conséquences de ces changements sur la responsabilité managériale ne sont pas encore maîtrisées. Néanmoins, des évolutions en matière de gouvernance du pilotage des risques et de définition des processus vont s'imposer, notamment pour éviter le réflexe du « parapluie » qui rigidifierait les mécanismes de prise de décision. Pour cela, il est indispensable de renforcer les dispositifs de contrôle interne, de moderniser les systèmes d'information, et de mettre en place les mécanismes de sécurisation juridique des process grâce notamment à une distribution pertinente des rôles et des tâches fondée sur les compétences de chacun.

... au service de la mission des départements

Bien que le nouveau régime de responsabilité financière soit davantage attaché à l'individu, il n'en engendre pas moins des logiques et réflexions collectives. En ce sens, il convient de bien mesurer ses conséquences générales sur le quotidien des départements en matière de gouvernance, dispositif de maîtrise des risques, définition des rôles et compétences, transversalité des processus et de modernisation de la chaîne comptable et financière, incluant les systèmes d'information. Les départements vont engager, à l'issue d'une phase de diagnostic, un plan d'actions adapté. Il s'agit ainsi d'une démarche collective qui permettra aux départements non seulement de disposer des outils internes nécessaires à leur mission fondamentale de poursuite de l'intérêt général et de production de services publics mais aussi éviter des sanctions individuelles.



Bruno GÉRARD
Associé EY - Responsable Audit et
Conseil Financier Secteur Public
bruno.gerard@fr.ey.com



Dorothee BELLE
Associée EY - Responsable
Conseil Finances publiques
dorothee.belle@fr.ey.com



El Mehdi LAMRANI
Senior Manager EY, Secteur
Public Local
el.mehdi.lamrani@fr.ey.com

AUDITS ET CONTRÔLES : NE RIEN FAIRE OU RECOURIR AUX SERVICES TRÈS CRITIQUES DES CABINETS D'AUDIT ?



Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

Dans un rapport¹ qui a fait beaucoup de bruit en mars 2022, le Sénat, sous la plume d'Arnaud Bazin, président LR de la commission d'enquête, et d'Éliane Assassi, rapporteure communiste, a estimé excessive l'influence des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques. La mission s'étant concentrée sur les politiques conduites par l'État, on ignore si le constat et le verdict auraient été les mêmes s'agissant des collectivités locales, et tout particulièrement des départements qui nous intéressent ici au premier chef.

Pour mémoire, on rappellera le résumé de ce rapport, tel qu'il figure sur le site du Sénat :

En 2021, l'État a dépensé plus d'un milliard d'euros en prestations de conseil.

Ces dépenses ont plus que doublé depuis 2018, ce qui interroge à la fois notre vision de l'État et de sa souveraineté face à des cabinets privés et la bonne utilisation de nos deniers publics.

Après quatre mois d'investigation et 7 300 documents recueillis, la commission d'enquête démontre que des pans entiers des politiques publiques ont été sous-traités à des cabinets privés crise sanitaire, réforme de l'aide juridictionnelle, radars routiers, évaluation de la stratégie nationale de santé...

Le recours aux consultants est ainsi devenu un réflexe pour un État qui donne parfois l'impression qu'il « ne sait plus faire », malgré le dévouement de ses propres agents.

Bien que discrète, l'influence des cabinets de conseil sur les politiques publiques est avérée. Les consultants proposent des solutions « clés en main » aux décideurs, que les agents publics sont sommés de mettre en œuvre.

Au terme de cet exercice de transparence démocratique, la commission d'enquête formule 19 propositions pour en finir avec l'opacité des prestations de conseil, mieux encadrer le recours aux consultants, renforcer les règles déontologiques applicables et mieux protéger les données de l'État.

Ce rapport n'est pas une fin en soi, mais plutôt un commencement. Sa vocation est d'alimenter le débat public à partir de faits à la fois concrets et documentés.

Ce rapport a généré nombre de commentaires vertueux sur la nécessité pour les collectivités publiques de recourir à leurs ressources propres (corps d'inspection internes, ou externes, tels les grands corps interministériels² et les agences régionales de santé (ARS), en complément des injonctions que leur adressent, suite à leurs contrôles, la Cour des comptes et les Chambres régionales des comptes.

En effet, pourquoi faire appel à des cabinets privés, grassement rémunérés, et circonstance aggravante, souvent anglosaxons, plutôt que d'utiliser les moyens de la République, des hauts-fonctionnaires ou des magistrats, compétents et désintéressés, animés par la seule ambition de « servir³ » l'intérêt général ?

Mais la publication du rapport sénatorial est à peine postérieure à la sortie, en janvier 2022, du remarquable ouvrage « Les fossoyeurs », de Victor Castanet, qui met en lumière un système de maltraitance organisé dans certains EHPAD, notamment parmi les plus chers du marché.

Comment ne pas en tirer la conclusion que le système public de contrôle des EHPAD, mais on peut sans doute étendre ce diagnostic sévère aux établissements accueillant des enfants (les crèches par exemples), est défaillant ? Dès lors, l'affirmation péremptoire de la qualité incomparable des contrôles et audits publics par rapport à leur sous-traitance au secteur privé est difficilement entendable.

C'est bien ce qu'ont compris les présidents de conseils départementaux qui, alertés par l'ouvrage de Victor Castanet, se sont décidés sans plus attendre, à s'assurer que les EHPAD et autres établissements sanitaires et médico-sociaux placés sous leur responsabilité n'étaient pas maltraitants.

Ne disposant pas des ressources en personnel suffisantes pour réaliser ces audits et ces contrôles et ayant fait appel en vain aux ARS pour les suppléer ou au moins les assister dans ces tâches essentielles et urgentes, plusieurs départements ont eu recours à des cabinets privés pour réaliser des audits et pour participer à ces contrôles.

Mais c'est là que l'État se réveille. Incapable de mobiliser des moyens pour aider les départements, il fait usage de ses « super pouvoirs de police ». Alerté par les directeurs d'établissements, ou moins aussi soucieux de leur tranquillité personnelle que de la régularité des contrôles, le Secrétariat Général des Ministères Sociaux semble vouloir reprocher aux départements d'avoir fait le choix de se faire assister dans leurs missions de contrôle sur les établissements, par des cabinets privés, au motif qu'une collectivité publique ne peut pas déléguer des missions de police qui relèvent de leur pouvoir régalien (CE Ass. 17 juin 1932, p. 595, Commune de Castelnaudary)⁴.

Ainsi, si l'on comprend bien, les départements ont aujourd'hui le choix entre ne rien faire, et susciter le juste courroux des familles et des médias, ou d'associer des cabinets privés d'audit à leurs contrôles et subir la foudre de l'administration de l'État et peut-être pour leurs président et DGS de risquer des sanctions pénales.

¹ Rapport n° 578 (2021-2022), tome I, déposé le 16 mars 2022 Arnaud Bazin, Éliane ASSASSI Jeudi 17 mars 2022, Éliane ASSASSI, rapporteure de la commission d'enquête sur l'influence des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques

² Inspection Générale des Finances (IGF), Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), inspection Générale de l'Administration (IGA), inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC), Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR), Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), ...

³ On notera, pour s'en amuser que « Servir » est le nouveau nom de la Revue des anciens élèves de l'ENA depuis la décision de supprimer l'école et de recruter les futurs hauts-fonctionnaires par l'intermédiaire de l'INSP (Institut National du Service Public)

⁴ Il résulterait de la lecture combinée des articles L313-13 et L133-2 du code de l'action sociale et des familles que « si le département peut réaliser un contrôle pour ce qui concerne la dépendance et l'aide sociale relevant de sa compétence, seuls des agents départementaux sont habilités pour effectuer lesdits contrôles, sans délégation à un tiers ».

Les élus locaux doutent de la pérennité d'une partie de la compensation de la CVAE

Lors de la séance du comité des finances locales (CFL) du 21 mars, les élus locaux ont craint une remise en cause de la compensation accordée cette année.

L'Etat doit verser au bloc communal et aux départements un montant total de 11,265 milliards d'euros cette année, en compensation de la suppression de cette imposition. Ce montant correspond à la somme que l'Etat a collectée en 2022, au titre de la CVAE, et qu'il aurait reversée cette année aux collectivités et à leurs groupements, dans l'hypothèse où cette ressource aurait continué à leur être affectée.

Un discours assez uniforme dans les Départements au moment des votes des budgets.

En analysant les discours prononcés par les Présidents de Département lors du vote des budgets, on retrouve des éléments récurrents quelle que soit la couleur politique :

Nous affrontons des dépenses nouvelles dues au contexte (inflation importante, notamment pour l'énergie) et à des décisions de l'État : Ségur, point d'indice,

François Sauvadet chiffre des charges nouvelles à « 2,5 milliards d'euros ».

Les DMTO qui ont été importantes les deux dernières années connaissent un retournement depuis quelques mois.

Nos ratios sont bons. Au niveau national « La capacité de désendettement est de 2,4 ans, en moyenne ».

Nous investissons de façon très importante.

Un avenir incertain et un manque d'autonomie fiscale : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) remplacée par une portion de TVA, provoque une crainte pour l'année 2024.

Si on réussit à présenter un budget en 2023, cela sera beaucoup plus compliqué en 2024.

Assises des finances publiques

D'après Bruno Le Maire, qui veut rétablir les finances publiques, elles devraient avoir lieu avant l'été. « Nous engageons des revues de dépenses, des assises des finances publiques. Il faut que nous ayons des discussions, tous groupes politiques confondus. Notre objectif est de pouvoir afficher plusieurs milliards de baisse des dépenses publiques ».

19. Corrèze Vote du budget

Un investissement significatif de 94 M€ au lieu de 50 M€ généralement. 70 % du budget consacrés aux solidarités humaines (159 M€), avec revalorisation des prix de journée dans les Ehpad, financement du Ségu, augmentation de 2 M€ pour l'aide à l'enfance.

Environnement avec l'isolation des bâtiments départementaux, 41 M€ pour les routes, 21 M€ d'aides aux communes.

Des dépenses de fonctionnement en hausse de 8 M€ en 2023, + 6 M€ liés à l'inflation.

Des recettes exceptionnelles de 5 M€ (DMTO) + 6 M€ (TVA), désendettement de 13 M€.

37. Indre-et-Loire Vote du budget

794 millions d'euros, c'est le budget global pour 2023. Une hausse du budget de 10 % par rapport à 2022. Un budget d'équipement de 95 M€. Dans le secteur des solidarités, les Ehpad représentent la majorité des investissements. Le nouvel EHPAD de Fondettes illustre cette volonté d'investir dans la restructuration de ces établissements avec des subventions sur des projets de réhabilitation, rénovation ou construction. Le Département consacre 376 millions d'euros pour les diverses prestations sociales.

187 millions d'euros pour les Allocations Individuelles de Solidarité, APA, RSA et PCH.

78,5 millions d'euros à destination des EHPAD publics pour les frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées.

93,3 millions d'euros consacrés à la prévention et à la protection de l'enfant et de la famille.

2,2 millions d'euros pour l'accompagnement des publics précaires.

1,1 million d'euros alloué à l'action sociale dont la lutte contre la précarité alimentaire à hauteur de 750 000 euros.

41. Loir-et-Cher Évaluation des politiques publiques

Le département s'est vu décerner par l'Afigese le prix de l'innovation 2022.

L'objectif consiste à se servir de l'évaluation comme un levier d'amélioration de l'action, une vraie démarche managériale.

Le Conseil départemental a mis en place un comité de pilotage des évaluations avec un point annuel. Cette évaluation permet de faire évoluer les politiques.

41. Loir-et-Cher Performance de gestion : le Loir-et-Cher en action

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le département de Loir-et-Cher se ré-engage dans une démarche volontariste.

Une nouvelle convention a été signée (2023-2028) avec [les différents services de] la DDFP. Elle a pour ambition de renforcer l'efficacité des circuits comptables et financiers, et d'inscrire une nouvelle perspective partenariale dynamique et modernisée.

Cette convention traduit une volonté commune de coopération. Elle s'articule autour de quatre axes :

- amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- renforcer la dématérialisation des échanges pour optimiser les chaînes de la recette et de la dépense,
- assurer la qualité et la valorisation des données financières et comptables,
- s'appuyer sur l'expertise du conseiller aux décideurs locaux.

La mise en œuvre de cette nouvelle convention est d'autant plus importante puisqu'elle couvre une période qui verra de nombreux changements tels que la mise en place au 01/01/2024 de la nouvelle nomenclature M57 ou encore le compte financier unique.

77. Seine-et-Marne Vote du budget

En hausse de 5,7 % par rapport à 2022, le budget primitif (BP) 2023 du Département de Seine-et-Marne s'élève à près de 1,65 milliard d'euros en dépenses et en recettes, avec un investissement de 306,7 millions d'euros et un endettement qui a diminué de plus de 40 % depuis 2015.

La construction, la rénovation de collèges et les aménagements routiers restent au cœur des investissements du Département.

La collectivité va notamment poursuivre ses négociations avec l'État pour acter le projet de reprise des RN 4 et 36 dans le giron départemental.

En investissement, les dépenses prévues pour les routes départementales s'élèvent à 81,67 M€ soit une hausse de 5 % par rapport au BP 2022.

Par ailleurs, le Département poursuit et renforce son engagement en faveur des communes et des intercommunalités avec des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 32,45 M€ dans ce BP 2023.

Les solidarités représentent 55,2 % du budget de fonctionnement du Département avec une enveloppe au BP 2023 qui s'élève à 701 millions d'euros et se répartit comme suit :

- 222 millions d'euros pour l'insertion professionnelle ;
- 186 millions d'euros en faveur de l'enfance et de la famille ;
- 183 millions d'euros pour les politiques en faveur du handicap ;
- 104,5 millions d'euros pour les personnes âgées.

92. Hauts-de-Seine Vote du budget 2023

- 969 millions d'euros dédiés aux actions en faveur des solidarités, soit 61% des dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 1,6 milliards d'euros, hors péréquation.

- 628 millions d'euros prévus pour les investissements, qui permettront de mener des initiatives d'ampleur, dont 70 millions fléchés sur le développement des transports collectifs, 35 millions en faveur de la stratégie nature pour renforcer la place de la nature en ville, et 55 millions afin d'accompagner les villes dans la poursuite de leurs projets.

QUI AURA LE D D'OR DU PUBLIC EN SEPTEMBRE PROCHAIN ?



En septembre, aura lieu au Futuroscope, dans la Vienne, la traditionnelle cérémonie des D d'or.

Cette année, le JDD a décidé d'innover, et décernera, en partenariat avec Mon Avis Citoyen le D d'or du public.

Le D d'or du public sera attribué au Département dont ses habitants sont le plus fiers.

Nous vous invitons donc à diffuser cette initiative sur vos médias papiers et numériques dès que possible. Un kit de communication avec notamment des visuels d'engagement pour vos réseaux sociaux sera prochainement disponible.

**FLASHEZ LE QR-CODE
POUR ACCÉDER À LA PLATEFORME**

Mon avis
citoyen

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

« Droit au but ! »



Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management
des Ressources Humaines

Rien à voir avec le slogan de l'équipe de football de l'Olympique de Marseille ! Il s'agit simplement d'une manière de s'exprimer particulièrement utile en communication interpersonnelle.

Lors d'un sujet estimé impopulaire, ou difficile à annoncer, nous pouvons avoir de la difficulté à exprimer de suite et directement nos pensées. La conséquence peut paraître sans importance et pourtant relationnellement, elle l'est.

Le fait de tergiverser avant d'en venir à la raison précise de l'entretien va créer de l'agacement chez notre interlocuteur d'autant plus si celui-ci s'avère d'un tempérament synthétique. Toutes les précautions oratoires émises entraînent une lassitude chez celui auquel on s'adresse et une déperdition très rapide de son écoute. Dommage !

Nous perdons également en crédibilité, notre image s'amenuise — normal ! Que penser d'un individu qui « tourne en rond », nous fait perdre un temps précieux ? Cerner sa demande ou son intention devient complexe sauf si vous êtes professionnel de l'écoute.

D'où provient ce phénomène ? Trois causes majeures :

- la peur du conflit,
- un manque d'estime de soi qui génère une appréhension entraînant de la confusion,

- un mode de fonctionnement analytique consistant à expliquer dans les détails le pourquoi du comment.

Dans quelles situations aller droit au but ?

Dans toutes.

Nous le réclamons d'ailleurs ! Quelques exemples :

- « Donc pour résumer vous êtes en train de me dire que je n'aurai pas ma journée de congé (ou mon budget), Chef ? Je l'ai compris immédiatement, je vous connais et je sais que c'est non lorsque vous prenez beaucoup de précautions et que vous vous grattez la gorge ! » dit le collaborateur à son responsable.
- « Je vous ai demandé si vous pouviez être présent à cette réunion, et vous me faites perdre mon temps en me racontant vos histoires de famille, dites-moi simplement non. Je vous ai posé une question simple, réclamant soit un oui soit un non ! » dit le patron à son coéquipier.
- Vous ne pouvez pas me livrer de suite. Je comprends. Ce n'est pas la peine de mettre la responsabilité sur le dos de vos collègues. Vos problèmes internes ne me concernent pas ! » dit le client au commercial devant lui.
- « Dites-moi directement les choses au lieu de tourner autour du pot », dit le patient à son médecin.

Tous ces exemples nous rappellent certaines situations vécues, subies ou que nous avons nous-mêmes exprimées.

Dorénavant bien manager un entretien c'est aller droit au but, protéger le temps de notre interlocuteur, sa personne en lui parlant d'égal à égal.

Notre droit au but doit être clair, précis et court au risque de tomber dans la justification — expression de nos doutes et de notre mal être. Nous gagnerons respect et admiration de notre entourage.

Prenons exemple sur les « ados » ne se justifiant pas. Soit, ils ne nous disent rien, c'est oui ou non, un point c'est tout.

En vieillissant, nous ne voulons pas offenser, blesser. Nous nous réfugions dans notre affect primaire. Peut-être une forme d'arrogance ou de défiance vis-à-vis de nos interlocuteurs ?

Alors maintenant que nous allons **bénéficiaire de plus de temps**, la question à se poser : que faire de tout ce temps gagné ? En faire profiter notre institution comme ceux que nous côtoyons ou pour entretenir notre forme physique et mentale ?

Pour les personnes qui s'expriment naturellement de manière directe : pensez à aider celles qui ont plus de mal à le faire, dites-leur tout simplement **« s'il te plaît, va droit au but ! »**

La Métropole de Lyon expérimente la semaine de travail de 4 jours dès septembre 2023

Plus de 9200 agents publics travaillent à la Métropole. L'essai de la semaine de 4 jours sera proposé sur une base volontaire à partir du 1er septembre 2023.

Ce test d'organisation a pour but de :

Encourager l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes

Améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Cette initiative, proposée sur une base volontaire, a été synchronisée avec le calendrier scolaire afin que les agents puissent adapter leur organisation familiale à cette flexibilité proposée.

En quoi cette mesure favoriserait-elle l'égalité entre hommes et femmes ? Les temps partiels concernent davantage les femmes que les hommes. 900 employées qui travaillent à 80% pourront passer à temps plein sur 4 jours et ainsi récupérer la totalité de leur salaire.

Cette expérimentation reste dans le temps de travail annuel de 1607 heures. Il s'agit donc de la même quantité de travail. Les horaires de travail seront ajustés afin que chaque agent améliore sa qualité de vie tout en conservant un service public de qualité pour les citoyens. C'est le défi majeur de l'expérimentation : trouver un équilibre entre la qualité de vie et de travail des agents et la qualité du service public.

120 services avec toutes les grandes catégories de professions et niveaux seront représentés : emplois administratifs, supports, maisons de la Métropole, chefs de projet, managers, directeurs. Au total, plus de 5 500 agents pourraient être concernés.

Plusieurs options sont proposées aux agents : 4 jours de travail par semaine. Une alternance de semaines à 4 et 5 jours. Un aménagement sur 4,5 jours / semaine

Un premier bilan sera dressé après 6 mois ! C'est la plus grande expérimentation de la semaine de 4 jours en France !



QUI AURA LE D D'OR DU PUBLIC EN SEPTEMBRE PROCHAIN ?



En septembre, aura lieu au Futuroscope, dans la Vienne, la traditionnelle cérémonie des D d'or.

Cette année, le JDD a décidé d'innover, et décernera, en partenariat avec Mon Avis Citoyen le D d'or du public.

Le D d'or du public sera attribué au Département dont ses habitants sont le plus fiers.

Nous vous invitons donc à diffuser cette initiative sur vos médias papiers et numériques dès que possible. Un kit de communication avec notamment des visuels d'engagement pour vos réseaux sociaux sera prochainement disponible.

**FLASHEZ LE QR-CODE
POUR ACCÉDER À LA PLATEFORME**

Mon avis
citoyen

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS



NOMINATIONS



*Encore des changements dans
les Départements!
Merci de nous transmettre vos
évolutions professionnelles
pour que nous puissions en
faire part dans notre
magazine.*

02. Aisne

Émilie AVUNDO nommée Chargée d'animation territoriale Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

Émilie Avundo est titulaire d'un titre professionnel de niveau 5, Conseillère en Insertion Professionnelle à l'AFPA. Elle a été :
Chargée de mission d'insertion ambassadrice du dispositif START au Pôle Interm'aide (2020-2021)

Référente de Parcours Professionnel (RPP) au Conseil départemental de l'Aisne (2022)

Référente de parcours PLIE du Pays Vermandois (2022-2023)

Elle était chargée de relation employeurs au Service partenariat emploi et prospectives au Conseil départemental de l'Aisne depuis 2023.

10. Aube

Hélène BOOGHS NOTTEAU nommée Directrice de l'action sociale

Hélène Booghs Notteau est titulaire d'un DUT carrières juridiques à l'UT de Lille 2 et d'un DEA Institution territoriale à l'Université Polytechnique Hauts-de-France. Elle a été :

Chef de service insertion logement au Conseil départemental de l'Aube (2014-2017)

Elle était directrice insertion logement au Conseil départemental de l'Aube depuis 2017.



13. Bouches-du-Rhône

Malik DOGHMANE nommé chef du service Contrôle de gestion

Malik Doghmane est titulaire d'un master 2 Contrôle, audit, conseil à l'Université Paul Cézanne et d'un Msc audit interne et gouvernance des organisations à l'IAE Marseille graduate school of management. Il a été :

Contrôleur interne à AG2R la mondiale (2013-2014)

Inspecteur auditeur à LCL (2014-2015)

Contrôleur interne chez Le Conservateur (2015-2020)

Il a la charge du contrôle interne et risque au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône depuis 2021.

14. Calvados

Florence PORTOIS nommée Chargée de mission

Florence Portois travaille au Conseil départemental du Calvados depuis 2014.

25. Doubs

Géraldine TISSOT-TRULLARD nommée Ambassadrice élues locales pour le département

Géraldine Tissot-Trullard est 1ère adjointe au maire de Jougue depuis 2020, vice-présidente du Syndicat Mixte du Mont d'Or depuis 2021 ; présidente de l'Adil du Doubs depuis 2021, conseillère départementale du canton de Frasne depuis 2021.



27. Eure

Carole PONTIER nommée Responsable relations presse

Carole Pontier est titulaire d'un DUT Information-communication à la Marketing Academy de London, licence culture communication à l'Université de Nancy, master à l'École de journalisme.

41. Loir-et-Cher

Céline PERRIN nommée chargée de mission accompagnement des entreprises et promotion de l'emploi

Céline Perrin est ancienne élève de l'Efficom Paris. Elle a été :

Chargée de communication au sdis 41 (2006-2008)

Chargée de communication à Dactyl Buro Office (2008-2012)

Chargée de communication et action commerciale à Neolink (2019-2023)

Elle était community manager à l'Association Aide à l'Autonomie des Enfants Handicapés depuis 2021.

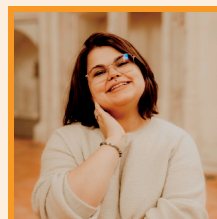
49. Maine-et-Loire

Maroussia VERRON nommée chargée de suivi des formations au BiblioPôle

Maroussia Verron est titulaire d'un DUT métiers du livre à l'UT d'Aix-Marseille, d'une licence de lettres à l'Université d'Angers, d'un master culture à Esthua à la Faculté de tourisme, culture et hospitalité. Elle a été :

Membre du comité de lecture, du conseil d'administration et responsable des services presse et relations avec les blogueurs à Magic Mirror éditions (2016-2019).

Agent d'accueil, assistante au Conseil départemental de Maine-et-Loire (2020-2023)



53. Mayenne

Eliot CARO nommé chargé de mission mobilités durables

Eliot Caro est titulaire d'une licence Économie, et d'un master's degree, ingénierie économique et évaluation des politiques publiques à l'Université d'Angers et d'un Bachelor's degree, Economics à l'Universitatea « Babes-Bolyai » din Cluj-Napoca. Il a été :

Chargé de mission Égalité Femmes/Hommes au Conseil départemental de la Mayenne (2019)

Il était chargé de mission développement des outils d'insertion au conseil départemental de la Mayenne depuis 2020.



Léa PERICHET nommée responsable communication institutionnelle

Léa Perichet est titulaire d'une licence de droit à Le Mans Université, d'un master 1 Sciences politique de l'Europe, Études européennes et internationales à Nantes Université, d'un master 2 Panthéon-Sorbonne. Elle a été :

Chargée de l'attractivité et de la communication de la marque Mayenne au Conseil départemental de la Mayenne (2020)

Elle était chargée de communication et attractivité au Conseil départemental de la Mayenne depuis 2020.

59. Nord

Isabelle DESPREZ nommée directrice de projet partenariat institutionnel

Isabelle Desprez est ancienne élève de l'INET stratégie et projets de territoire et transformation des organisations : une approche par la résilience. Elle a été :

Assistant socio-éducatif au service social départemental (1991-1999), assistant socio éducatif à l'aide sociale à l'enfance (2000-2004) au Conseil départemental du Nord.

Responsable de service social au Conseil départemental du Pas-de-Calais (2005-2009)

Responsable de pôle insertion professionnelle et lutte contre les exclusions au Conseil départemental du Nord (2009-2022)

Elle était responsable maison nord emploi des Flandres au Conseil départemental du Nord depuis 2022.



Anne BLANCKAERT nommée responsable du pôle droits et protection des Mineurs non accompagnés

Anne Blanckaert est titulaire du diplôme d'Etat d'Éducateur spécialisé, travail social et d'un master 2, management Edhec Business School. Elle a été :

Responsable territoriale polyvalente au Conseil départemental du Nord (2014-2019)

Elle était responsable d'Unité territoriale de prévention et d'action sociale au Conseil départemental du Nord depuis 2019.

Farida KOUIEK nommée responsable des services relations aux entreprises à la maison Nord Emploi du Cambresis

Farida Kouiek est titulaire d'une maîtrise sciences de l'éducation à l'UFM et d'une licence sciences de l'éducation à l'Université Paris 8. Elle a été :

Conseillère à l'emploi à Pôle emploi (2006-2019)

Elle était Chargée de mission Relation entreprises maison nord emploi depuis 2019.



Heidy LEROY nommée responsable du service maîtrise d'ouvrage, études et programmations

Heidy Leroy est titulaire d'un master d'architecture de l'Université de Laval, architecte DPLG et ancienne élève de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille. Elle a été :

Collaboratrice d'architecte à Carré d'Arch associés (2005-2007)

Cheffe de projet architecte au Conseil départemental du Nord (2015-2022)

Elle était responsable adjointe SMOEP au Conseil départemental du Nord depuis 2022.

63. Puy-de-Dôme

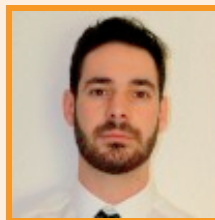
Clément DAUBAL nommé Community manager

Clément Daubal est titulaire d'une licence Communication numérique et média/multimédia à l'Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand et d'un MBA Marketing Digital & E-communication à la Wesford Business School. Il a été :

Chargé de communication à la mairie de Champeix (2018-2020)

Responsable communication marketing à CS Laser (2020-2021)

Chargé de communication digital manufacturing chez Michelin (2021-2022) Il était chargé de communication au conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2022.



69. Rhône

Arnaud ASSELIN nommé directeur de la logistique

Arnaud Asselin a été :

Responsable des relations publiques (2000-2005), responsable des relations publiques com réseau (2005-2006), responsable de la communication institutionnelle (2006-2008) à British american tobacco.

Head of communication, marketing and strategy (2008-2009)

Conseil en communication à Au Carre (2009-2016)

Chargé de mission Cabinet (2016, de la communication interne (2016-2018), responsable de la promotion institutionnelle (2018-2019) au Conseil départemental du Rhône.

Il était chef de service Vie interne, adjoint au directeur au Conseil départemental du Rhône depuis 2019.

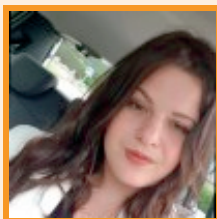
71. Saône-et-Loire

Adèle BENOIT nommée Travailleur social SSD

Adèle Benoit est titulaire d'un BTS : Économie sociale et familiale au Lycée Saint-Charles et du CSEF Travail social au Lycée Simone Weil à Dijon. Elle a été :

Travailleur social et conseillère socio-budgétaire au Conseil départemental de Saône-et-Loire (2021-2022)

Elle était travailleuse social MPIM à la ville de Montceau-les-Mines depuis janvier 2023.



74. Haute-Savoie

Franck-Richard KIEFFER nommé directeur des Ressources Humaines.

Franck-Richard Kieffer est titulaire d'une maîtrise de droit public à l'université de Metz, d'un DEA droit européen au Centre Européen universitaire et d'un doctorat de droit à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy. Il a été :

Directeur général adjoint à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (2011-2017)

Directeur des ressources humaines à Montélimar Agglomération (2017-2021) Il était directeur des ressources humaines de la ville et du CCAS de la ville de Cannes depuis 2022.

Pascale LUCAS nommée responsable routes

Pascale Lucas est ancienne élève de l'École nationale supérieure de géologie et titulaire d'un master's degree, environmental and civil engineering. Elle a été :

Responsable du syndicat mixte Marne Vive (2000-2003)

DGA de la ville de Crest (2003-2012)

Directrice générale des services techniques de la ville de Bourg-en-Bresse (2012-2017)

Chargée de mission à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (2017-2018)

Elle était directrice de l'eau et de l'assainissement à la Communauté du Grand Chambéry depuis 2018.

76. Seine-Maritime

Marion SIMON nommée Cheffe du service d'accueil familial

Marion Simon a été :

Éducatrice (1998-2017) Chargée de projet insertion (2017-2020) au Conseil départemental de l'Eure

Chargée de mission aide sociale à l'enfance au Conseil départemental de Seine-Maritime (2020-2022)

Elle était responsable unité d'accueil familial au Conseil départemental de Seine-Maritime depuis 2022.

78. Yvelines

Virginie CHABAULT nommée chargée des ressources humaines

Virginie Chabault est titulaire d'un DUT « Techniques de commercialisation » à l'Université de Tours. Elle a été :

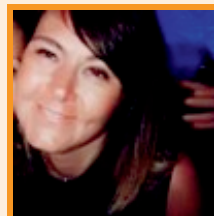
Assistante de direction générale (1997-2004), RRH (2005-2008) chez Celio

Chargée d'insertion professionnelle à la mission locale intercommunale Poissy-Conflans. (2010-2012)

Chargée d'insertion professionnelle (2012-2014), chargée des relations entreprises (2014-2016) à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Chargée ressources humaines au Conseil départemental des Yvelines (2018-2020)

Elle était coordinatrice de parcours professionnel au conseil départemental des Yvelines depuis 2020.



Mathieu CYNOBER nommé directeur de la santé

Mathieu Cynober est titulaire d'un diplôme d'ingénieur à Supmicrotech-ENSMM, de Meng, intelligent machine engineering et d'un MOOCs, Public Health and Health management à HarvardX. Il a été :

Associé, responsable technologies de santé (2013-2014) ; associé, directeur sciences pour le vivant (2014-2016) ; associé directeur technologies et établissements de santé, In extenso innovation (2016-2019) Chez Deloitte.

Responsable solutions senior, cardiologie interventionnelle (2019-2021) ; Responsable de programmes, santé digitale (2021-2022) à Boston Scientific.

Il était responsable solutions digitales senior, qualité et affaires médicales à Boston Scientific depuis 2022.

Marie SAINTE-LAUDY nommée Chargée des grands projets transport et intermodalité

Marie Sainte-Laudy est titulaire d'un DEUG Biologie des organismes, d'un DUT à l'IUP, Sciences de l'Environnement à l'Université de Metz, d'un DES environnement à l'Université de Liège. Elle a été :

Chargée de mission entretien des rivières (2002-2008) ; ingénieur eau (2008-2011), chargée de projets développement local Saint-Quentin-en-Yvelines (2015-2018) au Conseil départemental des Yvelines.

Elle était Chef de projets grands contrats au Conseil départemental des Yvelines depuis 2018.

90. Territoire de Belfort

Matthieu SCHERRER nommé responsable du service juridique et assurances.

Matthieu Scherrer est titulaire d'un master 2 Droit public à l'Université de Strasbourg et d'un doctorat de droit public à l'Université de Franche-Comté. Il a été :

Collaborateur politique au Conseil régional Grand Est (2020-2021)

Juriste à la Collectivité européenne d'Alsace (2021-2022)

Il est juriste au conseil départemental du Territoire de Belfort depuis 2022.

91. Essonne

Adeline HUBERT nommée directrice du domaine et du patrimoine

Adeline Hubert est titulaire d'une maîtrise de droit à l'Université Paris-Sud et d'un master 2 à l'Université Paris 1. Panthéon Sorbonne. Elle a été :

Chargée de mission puis conseillère affaires réservées auprès de Nathalie Kosciusko-Morizet au Ministère de la transition écologique (2007-2012)

Directrice de cabinet à la mairie de Villebon-sur-Yvette (2013-2015)

Chef de cabinet (2015-2019), Directrice de projets « grands partenariats et stratégie » (2019-2021) au Conseil départemental de l'Essonne.

Elle était conseillère spéciale du Président au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2021.



92. Hauts-de-Seine

Laura Masson nommée experte budgétaire

Laura Masson est titulaire d'une licence en droit public, d'un master 1, droit et gestion financière des collectivités publiques et d'un master 2 droit des finances publiques à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Elle était :

Chargée du pilotage budgétaire au Conseil départemental des Hauts-de-Seine depuis 2020.

Cabinet de la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité Claudie CALABRIN nommée conseillère budget, finances locales et transformation publique

Claudie Calabrin est ancienne élève de Sciences Po, de l'INET et titulaire d'une maîtrise en philosophie morale et politique à l'Université Paris-Sorbonne. Elle a été : Chargée de mission direction générale des services à la métropole européenne de Lille (2010-2013)

Déléguée régionale au territoire de Maine-et-Loire (2013-2016), directrice adjointe action territoriale et démocratie (2015-2016) au Conseil régional des Pays de la Loire. Adjointe au chef de la mission simplification au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (2016-2017)

Directrice de projet à la direction interministérielle de la transformation publique (2017-2020)

Elle était cheffe du bureau stratégie, contractualisation, évaluation à la direction générale des collectivités locales depuis 2020.

93. Seine-Saint-Denis

Stéphane CORBIN nommé directeur général adjoint solidarité

Stéphane Corbin est titulaire d'un master 2 expertise intervention sur l'emploi et les ressources humaines à l'Université Lyon 2. Il a été :

Directeur de service interentreprises de santé au travail à AIMT 37 (2007-2008)

Directeur général adjoint au conseil départemental d'Indre-et-Loire (2008-2015)

Conseiller technique au Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes (2015-2016)

Directeur de la compensation à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (2020-2023)

Il était directeur général adjoint à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie depuis 2020.



94. Val-de-Marne

Valentin NEURY nommé chef du service patrimoine et conduite d'opérations

Valentin Neury est diplômé de l'École d'ingénieurs de la Ville de Paris. Il a été :

Élève ingénieur en chef territoriale (INET)

Directeur de la régie routière au Conseil départemental de l'Yonne (2020-2021)

Il était Chef du service coordination, exploitation et sécurité routière au Conseil départemental du Val-de-Marne depuis 2021.

95. Val d'Oise

Fabien MAJESTE nommé Chef du service politiques multimodales

Fabien Majeste est titulaire d'un DEUG, Sciences économiques et d'un DESS, Transports, territoires, environnement à l'Université CY de Cergy-Pontoise, d'une licence et d'une maîtrise Sciences économiques et gestion de l'entreprise à l'Université de Paris 8. Il a été :

Responsable marketing à Transdev Oise Cabaro (2004-2008)

Pilote de contrats à Ile-de-France Mobilités (2009-2018)

Il était chargé de communication à Ile-de-France Mobilités depuis 2018.

Josée MASSI

Première adjointe au maire de Toulon, conseillère départementale (LR) du Var depuis 2022, a été élue maire de Toulon

Cette élection fait suite à la condamnation d'Hubert Falco à trois ans de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité.

INNOPOLIS
EXPO PARIS

19 -
20
SEPT
PARIS, ESPACE
CHAMPERRET
2023

LE SALON DÉDIÉ
ANNONCER
QUI TRANSFORMENT
MISES NOS
TERRITOIRES

Les collectivités
changent de modèle
**Prenez part
au mouvement !**



LES ANIMATIONS DE L'ÉDITION 2023

- ▶ Le **Forum des Collectivités**, l'innovation pour faire face aux crises sera le programme phare du salon avec 2 jours de programmation
- ▶ Le **Pôle Urban Design** qui met en lumière les projets innovants de conception urbaine : nature en ville, urbanisme circulaire & tactique, respect de la biodiversité...
- ▶ La journée **Lumière & Territoires**, afin de montrer les dernières innovations en matière d'éclairage public
- ▶ La tenue du **Forum Afrique Ville durable** organisé par l'association **Urbaniste sans frontières** qui va mobiliser les collectivités africaines de l'Afrique de l'ouest et du Maghreb

DEMANDEZ VOTRE **BADGE PREMIUM***
DÈS MAINTENANT (40€ H.T SUR PLACE)

▼ Inscrivez-vous sur innopolis-expo.com > ou scannez
: avec le code **MAGDELBO** ce QR code
promo

*Bénéficiez d'une entrée gratuite au salon et un accès au salon VIP



CONTACT & INFORMATIONS

Tél. : 04 87 91 31 86

Email : visiteurs@apos-media.com
innopolis-expo.com



#innopolisexpo2023

ORGANISÉ PAR



SPONSORS



PARTENAIRES
MAJEURS



« LES FILMS HISTORIQUES « JEANNE DU BARRY » ET « LES TROIS MOUSQUETAIRES » PARLENT AUSSI DE L'ÉTIOLEMENT DES SIGNES DU POUVOIR POLITIQUE DANS NOTRE SOCIÉTÉ EN 2023 ! »



Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias. Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

C'est le festival de Cannes avec son faste, ses stars mais aussi ses scandales et ses controverses politiques. Comment analysez-vous les discours des uns et des autres ?

Nous observons plusieurs niveaux de discours : le discours politique propre (celui de Catherine Deneuve sur l'Ukraine), le discours politique implicite porté par la participation ou non à l'événement (Adele Haenel et sa radicalité dans son boycott / Virginie Efficira et son pragmatisme dans sa participation à l'événement) et enfin le discours politique indirect , celui porté par la fiction. En ce qui concerne le film de Maiwen « Jeanne du Barry », on retrouve plusieurs niveaux de sens . La réalisatrice, en engageant dans son film Jonny Depp embourbé dans son procès de violences conjugales, s'est trouvé associé au camp ennemi du mouvement « metoo » qui avait dénoncé les violences faites aux femmes dans le monde du cinéma . Coupable de défendre les agresseurs et plus largement le patriarcat, elle s'est défendue en affirmant avoir choisi l'icône avant ses procès. On pourrait dire beaucoup de choses sur les arguments des uns et des autres, sur la surenchère et l'hystérie médiatique générées par ces stars du des cinéma. Mais intéressons-nous plutôt aux messages envoyés par le film lui-même .

C'est un film d'époque !

Justement c'est passionnant d'observer combien il parle du 21 eme siècle. Une première chose frappante à remarquer et fort peu évoquée par les critiques est le casting de ...Maiwen! Qu'une femme de 46 ans incarne au cinéma Jeanne Du Barry, une femme de 25 ans dont la beauté était tellement extraordinaire qu'elle fut considérée la femme la plus belle du royaume, voilà qui n'est pas commun et qui peut être une réponse féministe aux détracteurs de Maiwen! Quand on connaît la rareté des rôles de femmes mûres au cinéma, cette distribution est vraiment remarquable. Ensuite, de quoi nous parle le film ? D'une femme roturière cultivée, belle et ambitieuse mais pauvre et sans statut. Devenue favorite du roi grâce à sa beauté mais aussi à son intelligence, elle est sans cesse humiliée en raison de son extraction populaire. Pourtant, comble de l'ironie, les révolutionnaires qui verront en elle une représentante de cette même classe aristocratique la guillotineront sans vergogne. Quel message politique ! Être femme et pauvre, c'est la double peine. Cette histoire illustre la vulnérabilité de la femme et sa servitude sociale. À Versailles cette femme paya chaque jour le prix d'être mal née. En 1793 pendant la Terreur, elle paya par la mort son désir d'élévation sociale. Ce film raconte donc une histoire éminemment politique sur la condition humaine.

Le pouvoir est lui aussi représenté d'une manière originale ?

En effet , la représentation du pouvoir dans « Du Barry » me semble parler d'aujourd'hui . D'abord , l'un des sujets récurrents du film est de railler les usages du protocole. A la cour de Louis 15, les impertinences de Jeanne quant aux usages me paraissent être un écho de nos démocraties occidentales devenues allergiques à la verticalité, à la hiérarchie. Comme dans ce film, une partie de la population ne comprend plus les signes extérieurs de la hiérarchie sociale. Voire, elle les conteste. Que le port de la cravate soit contesté, que le président soit insulté, que nos élus se trouvent conspués témoignent de cet étiolement latent de la hiérarchie sociale. Ce qui peut paraître amusant et sans réelle conséquence à la cour de Louis XV, s'avérera tragique pour l'ancien Régime quelques années plus tard à la cour de Louis XVI quand la bourgeoisie s'emparera du pouvoir au détriment de la noblesse en jouant du populisme. Qu'en sera t'il pour notre société ?

Donc ce film historique vous paraît prémonitoire ?

Je n'espère pas! Je veux dire que ce film historique parle autant du 18 eme siècle que de 2023. De la même manière , j'ai été frappée par un autre film : « les trois mousquetaires ». Dans ce film, aucun des mousquetaires ne portent l'uniforme : point de pourpoint, point de vestes bordées avec la croix , point de chapeaux majestueux . Ce sont des héros vêtus comme des gueux ... J'y vois la même expression de la vision égalitariste à outrance de notre époque comme si tout se valait, comme si on ne pouvait pas manifester , arborer la fierté de son engagement. Le prestige de l'uniforme a été remplacé parfois par la haine de l'uniforme, celui de la police, celui de l'infirmière assassinée il y a quelques jours . Plus généralement, on dédaigne la cravate, on abandonne dans le langage les signes de respect en appelant les gens par leur prénom quand bien même ils occupent une fonction prestigieuse. Même s'il rêve de retrouver « le double corps du roi » cher à Kantorowicz, Emmanuel Macron n'échappe pas à ce phénomène, il incarne aujourd'hui une fonction présidentielle qui a perdu une grande partie de sa crédibilité, au point d'en être insultée et même giflée.

Il y a donc une forme d'érosion de l'image du pouvoir

Oui ! Et si on gomme en permanence les rites , les codes , les signes distinctifs du pouvoir , on prend le risque de décourager les bonnes volontés mais aussi de détruire le pouvoir lui-même qui comporte , y compris au 21 eme siècle , à travers tous ces symboles, protocoles et autres signes , une part de majesté qui participe à son autorité .

Comment construire un bon discours ?

Matthieu Wildhaber est un architecte du discours. Détenteur d'une solide formation universitaire, il s'est également formé en France et en Belgique pour comprendre les discours au travers des cultures. Fondateur d'un cabinet de conseil en rhétorique et communication publique, il conseille aujourd'hui les partis politiques et les entreprises aux techniques oratoires qui mettent les foules en mouvement. Chaque année, il transmet sa passion au monde étudiant, en tant que chargé de cours en art oratoire et en relations publiques.



En 2007, Joshua Bell, génie du violon, se produit dans la station de métro L'Enfant Plaza à Washington DC, accompagné de son Stradivarius à plus de 3 millions de dollars. La foule lui prête à peine quelques attentions. C'est avec 32 dollars qu'il quittera ce lieu de concert insolite. Maintenant, laissez le temps à Joshua Bell d'enfiler un smoking et de se produire dans une salle de concert aux moulures soignées, et la foule paiera cher le ticket d'entrée. Le contexte importe beaucoup dans la réussite d'un discours. Quintilien, rhéteur et pédagogue du 1^{er} siècle apr. J.-C., nous a légué un acronyme pour contextualiser un discours : QQQQCP (qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi).

Le « qui » questionne les capacités et les acquis de l'émetteur du message. Que vous soyez introvertis ou rompus à l'exercice, vous devez capitaliser sur vos acquis. Ce « qui » est aussi essentiel, car il va vous pousser à identifier votre cible. La rhétorique cartographie cinq catégories d'audience, de celle qui est acquise jusqu'à celle qui vous déteste.

Le « quoi » pose votre sujet sur la table. Il doit tenir en une seule et unique phrase pour assurer la plus grande des clartés. Un bon sujet répond toujours à une problématique. La prise de parole n'est pas un bon sujet. Les défis de la conviction et de la persuasion le sont.

Le « où » passe souvent à la trappe. Maîtriser le lieu permet d'anticiper la gestion de l'espace et la relation à construire avec le public. Quoi de pire qu'une salle dont les dimensions vous obligent à parler à moins d'un mètre de la première rangée, ou encore cette place publique dont la rue adjacente est occupée par un chantier bruyant ?

Le « quand » se mesure sous deux angles. Le premier est celui de la montre. Prendre la parole à 07h30 ne se fait pas de la même manière qu'à 17h45. Mais là où la temporalité est redoutable, c'est sous l'angle historique. Barack Obama n'aurait jamais pu prononcer le même discours d'investiture en tant que deuxième Président noir. C'est la temporalité historique qui a influencé ses mots. Dans votre pratique, vous devez sans cesse questionner le contexte dans lequel votre sujet s'intègre. Parler des limitations des SUV en centre-ville ne se fait pas de la même manière aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Le « comment » cartographie le mode opératoire du discours. Combien de temps dure votre discours ? Utilisez-vous un support ? Prenez-vous la parole à plusieurs ? Allez-vous interagir avec votre public ? Ce mode opératoire est fortement influencé par la réponse apportée aux autres questions. Un public hostile (qui) nécessitera une approche très particulière. Un discours transmis en distanciel (où) exigera un grand travail de concision.

Le « pourquoi » est sous-estimé ; c'est pourtant la porte qui s'entrouvre sur le lendemain d'un discours. Prenez-vous la parole pour sensibiliser ? Est-ce pour vendre ? Est-ce pour obtenir des signatures ? Votre pourquoi vous indiquera les efforts à déployer dans le « comment ».

Contextualiser son discours change absolument tout. Pourtant, beaucoup d'élus et de chefs d'entreprises font encore la brillante erreur d'économiser le temps de préparation en argumentant qu'ils « ont de l'expérience ». Ils acceptent alors de placer leur réputation dans les mains de l'imprévu.

Marques de territoire : retour sur quelques fondamentaux

Symboles visibles des démarches d'attractivités publiques, les marques de territoires ont certainement trouvé, après quelques années d'hégémonie, une place plus judicieuse dans les stratégies mises en place. Revenons donc sur quelques fondamentaux.



Marc Thébaud

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

2 - Une icône.

Ensuite, la marque territoriale doit exprimer la dynamique de territoire dont elle émerge. Donc, il y a certainement à formaliser cette dynamique et à définir un projet au préalable.

3 - Une narration.

La marque va contribuer à révéler, ou représenter, l'imaginaire du territoire, sa mythologie. Elle est un récit, débutant dans le passé et s'orientant vers l'avenir. D'où la nécessité de retrouver ses bases identitaires propres, avant d'entamer le moindre brainstorming créatif.

4 - Une proposition.

Il s'agit de proposer de partager les actifs matériels et immatériels du territoire, ses valeurs, son capital social, etc. La marque de territoire va donc être résolument ouverte vers l'extérieur, dans le sens où elle doit susciter l'envie. Elle évitera donc l'autopromotion égocentrée. Une marque de territoire se veut attractive, donc soucieuse et désireuse du regard des cibles, pas seulement de celui de ses responsables locaux.

5 - Un catalyseur.

Enfin, une marque de territoire a vocation à englober les marques préexistantes : villes et lieux-marques, monuments-marques, entreprises-marques, ... Néanmoins, cette globalité qu'elle suggère ne rime pas avec hégémonie. La marque de territoire n'a pas pour objet de gommer celles qui existent déjà. Elle a à s'en inspirer pour les servir, en augmentant la visibilité et la notoriété du territoire, au bénéfice de toutes ses composantes.

Depuis quelques semaines, L'Observatoire socialmédia des territoires a mis en ligne une **carte interactive des marques de territoires**.

Elle est gratuite et disponible sous ce lien : https://myobservatoire.com/mon-compte/statistiques/carte_marques_territoires. Si, pour l'heure, seules les marques d'attractivité sont présentes, les marques de destination devraient les rejoindre sous peu. Pour saisir les deux notions, je vous renvoie à mon texte de novembre 2022 (Journal des Départements N°15).

Je vois dans cette actualité l'occasion de **refaire un point sur ces fameuses «marques de territoires»**. Passage non obligé d'une démarche de territoire, elles sont pourtant encore parfois considérées comme une panacée, comme un commencement, alors qu'elles devraient être un aboutissement optionnel. Avez-vous noté que la marque de la Normandie est « Normandie », à l'instar de la Bretagne notamment ? Ainsi, il ne s'agit pas forcément de créer une marque gadget, mais de se comporter comme celle que l'on est peut-être déjà !

Revenons au concept même : une marque de territoire peut être considérée, concrètement d'abord, comme le signe - verbal et/ou graphique - de la représentation d'un territoire donné, comprenant une charge variable de culture, d'histoires, de géographie, d'êtres humains, de valeurs, d'activités, de projets, d'ambition ...

Par ailleurs, une marque de territoire est également, sur le plan symbolique cette fois, l'étendard dont vont (ou devraient) se doter tous les acteurs d'un territoire, volontaires pour signifier leur désir d'agir ensemble et leur engagement à faire cause commune.

D'abord peut-être est-il bon de rappeler ce que dit Georges Lewi, expert incontournable du branding. Pour lui, une création de marque, un « *repère mental sur un marché* », répond à trois fonctions. D'abord la fonction **transactionnelle** : je connais la marque, cela me rassure. Ensuite la **fonction identitaire** : je peux m'identifier, c'est ma « tribu ». Enfin la **fonction aspirationale** : cette marque exprime des idées, des valeurs, similaires aux miennes ; je m'y reconnais.

Ainsi, à l'instar du secteur marchand, une marque de territoire devrait pouvoir remplir ces trois fonctions également. Complétons avec 5 conditions à remplir pour qu'une marque de territoire trouve sa puissance.

1 - Un levier.

D'abord, une marque doit « premiumiser » le territoire dans l'esprit des cibles. Elle doit permettre au territoire de monter, de « gagner des places », sur l'échelle de référence sur laquelle le situent les cibles visées.



Les influenceurs chouchoutés

Les attachés de presse cherchent à séduire les influenceurs. Ils préfèrent maintenant s'adresser à eux qu'aux journalistes.

84. Vaucluse Vallée de l'Image et du Spectacle Vivant

Vaucluse Provence Attractivité vient de déposer un projet, en tant que chef de fil du consortium, le dossier "Vallée de l'Image et du Spectacle Vivant Vaucluse Avignon" dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le secteur des Industries Culturelles et Créatives.

Ce projet regroupe des entreprises, des organismes et des collectivités d'Avignon à Carpentras. Pour la première fois de nombreux acteurs publics et privés se regroupent pour développer ensemble l'industrie culturelle et créative.

Trois objectifs :

- 1 - Développer avec de nouveaux dispositifs d'implantation, de formation, d'accompagnement opérationnel, de mise en réseau ;
- 2 - Innover avec de nouveaux modes de production mutualisés ;
- 3 - Rayonner avec de nouveaux modes de commercialisation et de diffusion.

95. Val d'Oise Développement du tourisme

Le Conseil départemental souhaite mettre mieux en valeur les attraits et trésors du patrimoine local.

Actuellement 39 millions de visiteurs, dépensent en moyenne chaque année 2,8 milliards d'euros et séjournent près de 9 millions de nuitées.

Cela représente 16 500 emplois, soit 5,3 % de ceux du département.

Le schéma touristique s'appuie sur les sites reconnus et les impressionnistes : Enghien-les-Bains, Auvers-sur-Oise, le Vexin, le château de La Roche-Guyon, l'abbaye de Royaumont, le château d'Écouen. Mais le département prévoit de développer des animations, événements et parcours thématiques autour du thème de l'impressionnisme dont on devrait fêter le 150ème anniversaire en 2024. Comme d'autres départements, le val d'Oise veut aussi miser sur le « slow tourisme » avec le tourisme fluvial, le cyclotourisme et le tourisme pédestre, et les Parcs naturels régionaux (Vexin et Oise Pays de France).

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

GRAND
PRIX
LITTÉRAIRE

SEPTEMBRE 2023

CANDIDATEZ !



Les Français et la culture : 1ère édition du Baromètre des sorties culturelles et des pratiques

L'institut Gece a décidé de publier la 1ère édition du Baromètre des sorties culturelles et des pratiques culturelles en ligne avec un focus sur les publics des musées et lieux patrimoniaux.

Cette étude à 360° a été réalisée auprès de 1 011 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population française et sélectionnées par la méthode des quotas. Elle aborde plusieurs sujets.

En 2022, 85 % des Français ont fait au moins une sortie culturelle (toutes sorties confondues).

La chute de fréquentation liée à la crise sanitaire n'est plus qu'un mauvais souvenir! Les sorties culturelles des Français ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire, et se font d'ailleurs avec la même intensité.

Au cours des 12 derniers mois, ils ont privilégié :

- Les cinémas : 70 % y ont été au moins une fois, dont 18 % plus de 5 fois ;
- Les monuments historiques : 65 % (dont près de 1/4 plus de 3 fois) ;
- Les musées et les expositions : 56 %.

Concernant les musées, expositions et monuments historiques, force est de constater que ces sorties sont vues comme des moments de partage : plus de 6 français sur 10 (64 %) s'y rendent en famille (35% avec des enfants) et avec des amis (31%).

Près d'1 Français sur 2 a pratiqué au moins une activité culturelle en ligne en 2022... mais près de 7 sur 10 estiment que cela n'impacte pas leurs sorties culturelles.

Les 3 premières sources d'information pour se renseigner sur les sorties culturelles à faire sont le numérique (Internet et réseaux sociaux), l'affichage et l'entourage.

En 2023, la fréquentation des musées et lieux patrimoniaux s'annonce très bonne sur la clientèle Française. Ils iront autant voire plus souvent que l'année dernière (40% autant et 18% plus souvent).

Pour se démarquer, les institutions vont donc devoir s'adapter pour répondre à leurs besoins. Nos compatriotes aimeraient en effet trouver des espaces dédiés aux pique-niques (62 %) et à la restauration (61 %). Les 3/4 d'entre eux plébiscitent aussi les visites adaptées aux enfants (76 %) et plus de 6 sur 10 apprécieraient des dispositifs numériques durant la visite (écran, application mobile, casque virtuel...).

La Fondation du patrimoine dévoile les 7 lauréats 2023 récompensés dans le cadre de son Fond impact.

Pour cette 4e édition, un lauréat est primé pour un nouvel impact dédié aux métiers d'art et savoir-faire. Les 7 lauréats de l'édition 2023 recevront une dotation globale de 1, 15 million d'euros.

Les 7 projets lauréats du Fonds Impact pour l'année 2023 sont :

- IMPACT ÉCONOMIQUE : Le Palais des Évêques à Issigeac, en Dordogne.
- IMPACT SOCIAL : L'ancienne chapelle Sainte-Barbe à Somain, dans le Nord.
- IMPACT ENVIRONNEMENTAL : L'Hospitalité de la Beauté à Roquesérière, en Haute-Garonne.
- IMPACT SÉCURITÉ : Le châlelet d'entrée du château du Breuil-Yvain à Orsennes, dans l'Indre.
- IMPACT CULTUREL : La Maison Maria Casarès à Alloue, en Charente.
- NOUVEL IMPACT MÉTIERS D'ART ET SAVOIR-FAIRE : Les collections du Cabinet des livres du château de Chantilly, dans l'Oise.
- « COUP DE CŒUR » DE LA FONDATION : Église Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, dans la Vienne.

10. Aube

Exposition Tal Waldman: première exposition temporaire de la Cité du Vitrail

Jusqu'au 3 septembre 2023, la Cité du Vitrail à Troyes propose sa première exposition temporaire : Tal Waldman. La voie d'expérimentation.

Tal Waldman est une artiste interdisciplinaire primée. Son travail s'inspire des différentes cultures qu'elle a rencontrées lors de ses résidences et études d'art et d'architecture en Israël, en Inde, en Allemagne, en Grèce et à Paris où elle vit. Tal Waldman est une artiste polymorphe : architecte, designer et plasticienne. Son travail explore la recherche d'une identité. Ses travaux sont exposés internationalement dans des musées et des galeries. Ils font également l'objet d'acquisitions par des fondations d'art. Sa recherche l'a amenée à s'intéresser au vitrail. Dans le cadre de son exposition à la Cité du Vitrail, le public profitera d'un ensemble de 23 œuvres de l'artiste.



17. Charente-Maritime Sites en scène

Pour mettre en lumière sa richesse patrimoniale et la partager avec le plus grand nombre, le Département créait, il y a bientôt 30 ans, le label "Sites en Scène" afin de mettre en art ces nombreux trésors. De 4 Sites en 1994 (Fort Boyard, la Citadelle de Brouage, l'Abbaye de Saint-Jean-d'Angély et les Arènes de Saintes) ce sont 31 Sites en 2023 qui se mettront en Scène cet été.

Le Département attribue ce label aux spectacles qui mettent en lumière et réveillent les plus beaux sites, ils sont ainsi LA programmation artistique de l'été en Charente-Maritime. L'attribution du label souligne la qualité de la manifestation qui bénéficie alors d'un soutien financier et d'actions de promotion ! En 2023, 31 sites sont labellisés et accompagnés financièrement à hauteur de 644 000 € doublés d'actions et d'outils de communication mis en œuvre par le Département pour assurer la promotion de toute la programmation.

Festival, concert, pyrotechnie, théâtre, humour...des festivités à retrouver cet été avec la 29e édition des Sites en Scène ! Châteaux, cœurs de villes, églises, abbayes, citadelles, plages, ports ...

Cet été ce sont 31 sites qui seront investis et 130 dates programmées.



23. Creuse « Les photos d'Anny »

Jusqu'au 30 septembre 2023, l'Hôtel du Département accueille une exposition consacrée aux photos d'Anny Duperey : « Les photos d'Anny ».

C'est vers l'âge de 24 ans qu'Anny a acheté son appareil photo muni de divers objectifs.

Pendant une vingtaine d'années, ce matériel ne l'a pas quittée pendant ses tournages, voyages, vacances...

Elle s'adonnait passionnément à la photographie argentique, travaux de laboratoire compris - et même souvent développement des pellicules !

A l'époque, il ne s'agissait pas de « mitrailler » son sujet, on appuyait sur le déclencheur avec parcimonie.

Saisir une lumière fugitive, une belle expression réclamait un mélange d'affût et de hasard. Anny aimait beaucoup faire des portraits de ses amis acteurs, surtout dans les moments où ils n'étaient pas « en représentation », capter un moment d'abandon véritable, saisir un petit bout d'âme et en faire ce qu'elle appelle un « portrait intemporel ». Ainsi, on retrouve dans cette exposition des portraits de Nathalie Baye, Bernard Giraudeau, Francis Perrin ou encore Isabelle Adjani.

Mais aussi des natures mortes, paysages - avec un certain goût pour une désolation photogénique.



23-19. Creuse / Corrèze Le Festival Coquelicontes

Il a vu le jour en 1996, à partir de la proposition de deux conteurs (Pierre DESCHAMPS et Cathy SUTCA). Né d'une initiative commune aux trois départements de l'ex-Limousin, ce Festival a toujours eu pour objectif de promouvoir le conte grâce à l'itinérance d'artistes sur les territoires, au plus près de la population.

Au fil des années, il est devenu un moment important de la vie culturelle dans bien des communes rurales, en permettant de créer des passerelles entre littérature orale et écrite, de favoriser le lien entre les générations et de donner à ceux qui en sont éloignés, un accès à la langue du récit.

Depuis 2020, les Départements de la Corrèze et de la Creuse ont décidé de poursuivre cette belle aventure, avec le soutien déterminant de l'Etat

Le Festival Coquelicot est revenu en mai 2023 avec encore une superbe programmation de spectacles contés dans plus de 40 communes creusoises.

41. Loir-et-Cher Une journée aux châteaux

Cette opération reconduite pour la septième année aura lieu du samedi 23 septembre au dimanche 22 octobre. L'offre s'élargit au Val-de-Loire et dépasse les limites du département puisque les châteaux d'Amboise, situé en Indre-et-Loire, et de Châteaudun, dans l'Eure-et-Loir, seront, avec celui de Fougères-sur-Bièvre, accessibles gratuitement aux Loir-et-Chériens.

47. Lot Première pierre des travaux d'aménagement du transbordeur de Fumel

Une fois cette opération finalisée, 43 km supplémentaires seront ouverts à la navigation, permettant d'offrir près de 130 km au total navigables sur le Lot entre Aiguillon et Luzech.

48. Lozère Les Bondons : lieu d'interprétation mégalthique et géologique.

La Cham des Bondons est un plateau calcaire d'une dizaine de kilomètres carrés s'étendant au sud-ouest du mont Lozère, à une dizaine de kilomètres de Florac.

Avec ses 154 menhirs de granite, le site constitue la deuxième concentration de monuments mégalithiques en Europe après les alignements de Carnac en Bretagne. On estime que la mise en place de ces pierres doit se situer entre la fin du Néolithique et l'âge du bronze. La mise en valeur du site patrimonial des Bondons est portée par une volonté politique forte du Département. Seront réalisés : un belvédère permettant une vue à 360° sur les paysages des Cévennes et un point de vue détaillé du Puech le plus proche, supports d'interprétation géologique. Un lieu d'interprétation mégalithique, qui complétera la visite des sites avec des éléments de compréhension. Ainsi, ce lieu comprendra une exposition permanente, un espace pour la mise en place d'ateliers et d'animations.

49. Maine-et-Loire Château de l'Isle-Briand

Le Département lance un appel à projets pour la valorisation du magnifique château de l'Isle-Briand. Ce château du 18e siècle situé au Parc départemental de l'Isle Briand (Le Lion d'Angers) recherche un investisseur ou exploitant qui saura le faire revivre.

Il s'agit de sauvegarder ce patrimoine et faire du parc une destination importante en développant une offre touristique innovante.

53. Mayenne Exposition « Autour de 1923. Un département et ses archives »

L'exposition aura lieu jusqu'au 31 août 2023, aux Archives départementales. Elle a été imaginée en partenariat avec les étudiants de la Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion de l'Université du Mans (antenne de Laval) et les étudiants de l'Université Catholique de l'Ouest (campus de Laval).

L'objectif premier est de mettre en avant le centenaire du bâtiment des Archives départementales, célébré cette année. L'exposition s'articule autour de deux thèmes : l'histoire du bâtiment et ses évolutions et la Mayenne en 1923.

60. Oise Sport pour tous

Dans le cadre de sa politique sportive départementale et notamment de sa volonté de développer le sport pour tous, le Conseil départemental de l'Oise a créé un nouvel événement sportif autour du handisport. Baptisée « l'Oise Sport pour Tous », cette nouvelle manifestation portera sur six rencontres sportives organisées en collaboration avec les Comités départementaux handisport et les clubs participants, avec pour objectif de favoriser l'inclusion par le sport et la découverte de l'handisport.

Le centre d'interprétation



62. Pas-de-Calais Mercredis de l'été

Profiter du mercredi et de l'été pour se rendre gratuitement à la plage ! Une proposition formulée depuis 2014 par le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Chaque année, des circuits de bus permettent aux habitants de rejoindre le littoral depuis l'intérieur des terres. Face au succès de l'opération (jamais démenti !), le Département a décidé d'étendre le dispositif en 2023. Traditionnellement programmé en juillet et août, celui-ci débute dès le mois de juin ! De quoi satisfaire notamment les nombreux retraités qui, avec les familles et les jeunes, constituent le cœur de cible de l'opération. Des publics confrontés à la hausse du coût de la vie et pour qui la gratuité des Mercredis de l'Été est essentielle.

63. Puy-de-Dôme Europavox va irriguer le département

Le Conseil Départemental s'est associé au Festival Europavox afin de diffuser la culture dans les territoires périurbains et ruraux. Temps forts de ce projet expérimental, deux opérations seront organisées à Issoire et à Giat en marge de la manifestation, fin juin à Issoire, en compagnie de l'artiste lituanien Free Finga, et à Giat avec les artistes ukrainiens de Love'n'Joy.

71. Saône-et-Loire Danse classique au château de Digoine

La danse classique à son plus haut niveau accessible au plus près des habitants de Saône-et-Loire, dans un le château de Digoine et ses jardins.

Les 9 et 10 septembre prochains, en plein air, Hugo Marchand, danseur étoile de l'Opéra de Paris, entouré de cinq autres danseurs étoiles donnera le temps de deux soirées une représentation exceptionnelle.

Ce projet, c'est la rencontre de la danse classique sublimée par le patrimoine qui l'entoure. Une première en France, hors de Paris. C'est l'essence même de l'art : repousser les frontières, élargir les regards.

73. Savoie Nouveau Musée Savoisien

Situé dans le centre de Chambéry, il est totalement reconfiguré par le Département.

Ce musée est le fruit de longues années d'un travail collectif et rassembleur. En accès gratuit, il a vocation à donner à tous une vision moderne de l'histoire des Pays de Savoie.

76. Seine-Maritime Jardins secrets

37 parcs et jardins du département ouvrent cette année leurs portes au public. Le pass jardin proposé par le conseil départemental permet de bénéficier de bénéficier d'une entrée gratuite pour une entrée achetée dans les sites partenaires. Neuf de ces jardins possèdent le label jardin remarquable. Jusqu'au 1er novembre.

L'armada

Durant dix jours, Rouen, chef-lieu du département, va accueillir les plus grands voiliers du monde pour un spectacle féérique. Le Département de la Seine-Maritime est partenaire de cet événement de premier plan en coorganisant la Grande Parade le 18 juin prochain. Toute la journée, l'ensemble des bateaux remonteront la Seine dans un défilé devant des millions de personnes massées tout le long des bords du fleuve.

78. Yvelines Le Conseil départemental se désengage de Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Département des Yvelines sort du syndicat de gestion de l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines en dépit de l'opposition de la région Île-de-France à les voir quitter ce syndicat. Mais le Conseil départemental refuse de continuer à participer aux déficits (de l'ordre de 500 000 euros annuels) de cet établissement, sans en assumer la gestion.

Garden party au domaine de Madame Elisabeth

Le Département investit, le 17 juin prochain, le Domaine de Madame Elisabeth à Versailles avec la 3e édition de sa Garden party. Cet événement, gratuit et ouvert à tous, proposera dès 12 h et jusqu'à 23 h 30, une série de concerts et d'animations sportives et créatives. Inspirée des festivals "Flower Power" des années 70, la Garden Party débutera dès 12 h avec une offre gourmande proposée au public souhaitant se restaurer sur place (burgers, cuisine thaïlandaise, glaces sucrées et salées, tartines végétariennes, jus de fruits frais...). En parallèle, une programmation musicale riche et variée composée d'une dizaine de groupes sera lancée dès l'heure du déjeuner et jusqu'à la tombée de la nuit. Des transats seront mis à disposition pour permettre aux personnes présentes de se prélasser et de profiter.

EVA, les Tisseurs du temps : une application géolocalisée pour découvrir le patrimoine yvelinois

Les Archives départementales, le pôle Sauvegarde et transmission du patrimoine des Yvelines et le Service archéologique interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine lancent EVA, les Tisseurs du temps : une application géolocalisée gratuite destinée à faire découvrir le patrimoine du territoire yvelinois. À la manière d'un jeu de piste ludique, le public est encouragé à itinérer dans le département afin de résoudre des énigmes permettant de cumuler des points et d'ainsi participer à un classement des joueurs.

80. Somme « Savoir nager »

Le Département de la Somme est lauréat de l'appel à projet « Impact 2024 x Savoir Nager », porté par Paris 2024 et l'Agence nationale du sport.

Grâce à ce dispositif, 600 jeunes Samariens, dont 200 en situation de handicap ou suivis par les services de la protection de l'enfance, vont apprendre à nager gratuitement, dès cet été.

84. Vaucluse

Chœur de collégiens pour les Chorégies d'Orange

L'opération « Pop the Opéra », menée depuis 2017 par le Département de Vaucluse en partenariat avec les Chorégies d'Orange et l'Education nationale, revient pour sa nouvelle édition avec deux représentations les 19 et 22 juin, prévues au Théâtre Antique d'Orange avec 400 élèves de collèges et lycées du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.



86. Vienne

Festival Les Heures Vagabondes

La dix-neuvième édition du festival organisé par le Département de la Vienne se déroule du 6 juillet au 2 août. Huit concerts gratuits en plein air sont organisés dans les communes rurales du département avec des grands noms de la scène hexagonale. Une programmation toujours aussi éclectique et plus inclusive, avec pour la première fois la mise à disposition sur plusieurs concerts, de gilets immersifs vibrants pour les personnes sourdes ou malentendantes.

De grands noms de la scène musicale française et internationale seront présents comme Louis Bertignac, cofondateur du légendaire groupe de rock français Téléphone, Christophe Willem, artiste hybride à la fois pop et soul, ou encore Charlie Winston, artiste populaire à la touche funky. Ce sera l'occasion de (re)découvrir également sur scène le duo rock hard blues Ko Ko Mo, le groupe lillois Skip The Use et le trio Hyphen Hyphen, véritables phénomènes rock pop et électro de ces dernières années, et de jeunes artistes : Mentissa, finaliste de The Voice en 2021 avec sa voix puissante et Les Frangines, duo de la nouvelle scène pop-folk.

Exposition aux archives : « Jeanne d'Arc : l'appropriation poitevine d'un mythe 1872-1929 »

En 1429, l'étape poitevine de Jeanne d'Arc est décisive dans son périple libérateur. 500 ans plus tard, dans le premier XXe siècle, le processus de canonisation de la jeune bergère entraîne à Poitiers et dans tout le département de la Vienne de grandes fêtes qui rendent hommage au personnage historique qu'elle est devenue. Ces commémorations se déroulent néanmoins dans un contexte tumultueux, celui des rivalités que se livrent républicains et catholiques pour s'approprier l'image de la « pucelle de Domrémy ». Exposition jusqu'au 1er mars 2024.

91. Essonne

Fondation Essonne mécénat

Cette fondation est créée en coopération avec la Fondation du patrimoine pour associer particuliers et entreprises dans la grande aventure de la valorisation du patrimoine.

Le Département a la volonté de restaurer son patrimoine pour en faire un outil de rayonnement du territoire, pour faire parler positivement de l'Essonne, à faire du lien et à reconstruire le récit d'un département dont l'identité était méconnue. Bref, à faire destination, alors que c'était la dernière en Île-de-France.

La création de la Fondation Essonne Mécénat a scellé un nouveau type de partenariat public-privé.

Les belles rencontres se sont succédé pour participer au rayonnement de notre patrimoine : Catherine Deneuve, fêrue de jardins, acceptant de devenir marraine de Méréville, suggérant de contacter l'artiste Jean-Michel Othoniel pour redonner son lustre d'antan au pont aux Boules d'or, Alain Bougrain Dubourg, parrain de Montauger, ou Pascal Obispo, parrain de Chamarande...

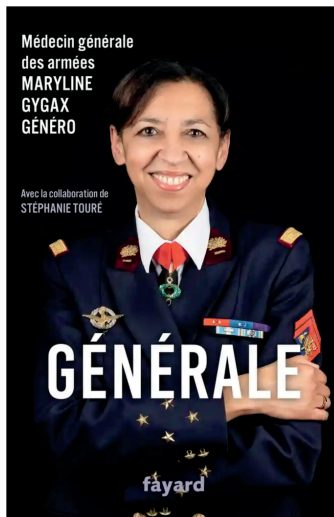


LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT



Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.



Générale, par Maryline GYGAX GÉNÉRO

"Au nom des femmes militaires, il n'est pas question de flancher". Cette pensée a souvent guidé Maryline Gygax Généro avant qu'elle ne devienne en 2017 la première femme directrice du Service de santé des armées.

Une victoire pour elle, mais aussi pour toutes les femmes militaires qui, des années durant, ont dû supporter le sexisme de certains gradés, heureusement contrebalancés par la bienveillance de la plupart. Cet ouvrage retrace l'itinéraire exceptionnel d'une femme issue d'une famille modeste, qui franchit les portes d'un univers masculin, celui de la médecine militaire. Une femme métisse, confrontée parfois au racisme, mais fière de ses deux mondes. Qui mène plusieurs vies de front - scientifique, militaire et familiale. Qui bataille, tant pour féminiser l'uniforme et en finir avec les jupes serrées, que pour veiller à ce que ses troupes aient les moyens nécessaires afin de prodiguer un soin plus humain.

Qui gère la crise Ebola en tant que directrice d'hôpital militaire. Qui, parvenue à la tête du Service de santé des armées, affronte avec brio la crise Covid-19. Dans notre société fracturée, cette histoire d'abnégation force l'admiration.

Elle montre toute la puissance de l'engagement. Maryline Gygax Généro est médecin générale des armées en deuxième section, mariée à un médecin de l'armée de terre et mère de trois enfants.

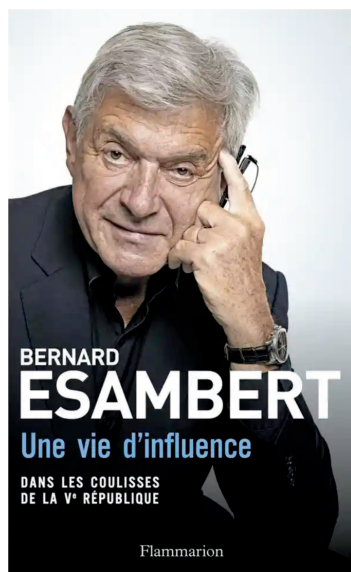


Albin CHALANDON, par Pierre MANENTI

Soutien de la première heure de Charles de Gaulle et ministre de deux futurs présidents de la République (Georges Pompidou et Jacques Chirac), Albin Chalandon marque durablement la vie politique et économique française. Issu d'une famille bourgeoise, ce brillant haut fonctionnaire, héros de la Résistance, intègre dès 1952 le milieu bancaire, notamment auprès de l'industriel Marcel Dassault. Converti aux thèses du général de Gaulle, il est l'un des principaux acteurs de son retour au pouvoir en 1958, ce qui lui permet ensuite d'être nommé trois fois ministre : de l'Industrie en 1968, du Logement jusqu'en 1972, et enfin de la Justice de 1986 à 1988.

Grand patron d'industrie, il est aussi le président du pétrolier d'Etat Elf-Aquitaine dans les années 1970, puis le chef d'une entreprise de textile dans les années 1990 - avant de se retirer progressivement de la vie publique au crépuscule de sa vie.

Pour autant, connaît-on vraiment Albin Chalandon ? Quel homme privé était l'époux de la princesse Salomé Murat, puis de la célèbre journaliste Catherine Nay ? Et quelle importance donner aux scandales (" avions renifleurs ", affaire Chaumet, etc.) qui émaillèrent son parcours ? Fruit de longues recherches, d'échanges riches avec l'entourage de l'ancien ministre, ainsi que de la consultation d'archives publiques et privées, cette première biographie brosse le portrait inédit d'une figure emblématique de l'histoire de la Cinquième République.



Une vie d'influence - Dans les coulisses de la Ve République, par Bernard ESAMBERT

Airbus. Ariane. Le développement de l'électronucléaire en France, le concept de guerre économique. Il en fut le pivot sous Georges Pompidou. Ajoutez, entre autres premiers rôles, président de l'École Polytechnique, de la Banque Edmond de Rothschild, de l'Institut Pasteur et de nombreuses fondations médicales, vice-président des groupes Bolloré et Lagardère. et vous avez une partie de l'impressionnante carte de visite de Bernard Esambert.

Ce grand commis de l'État aurait pu se retirer de la vie publique sur la pointe des pieds, sans brusquer sa nature excessivement discrète.

Et faire silence sur tout ce qu'il a entendu, entrepris, conseillé, anticipé, de De Gaulle à Hollande, pendant un demi-siècle au cour des secrets de la nation. Mais cela aurait relevé pour lui de la défaillance civique. Bernard Esambert a donc choisi de témoigner de son expérience au sein du monde clos des puissants.

Situations informelles, rouages des institutions et mœurs des responsables de la politique, de la finance ou de l'entreprise, portraits impertinents de nombreux patrons du CAC40 que Bernard Esambert connaît comme peu, ce livre foisonnant mêle le récit de l'itinéraire hors normes d'un boursier de la République promis à la déportation, et sa vision de ce qu'on appelle aujourd'hui le déclin de la France.

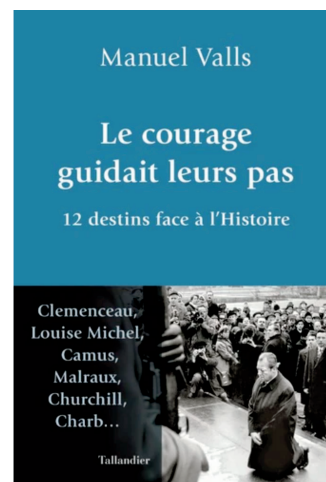
L'homme d'influence, réputé pour avoir vu juste bien avant l'heure, n'hésite pas à pronostiquer une issue encore inconcevable. Que la réalité dépassera peut-être. Voilà matière, en tout cas, à sourire, à méditer et à inspirer une suite utile.



Macron 2, par Charlotte CHAFFANJON et Dominique ALBERTINI

Le 24 avril 2022, Emmanuel Macron est devenu le premier président réélu par les Français, hors cohabitation. En 2017, ce jeune homme de trente-neuf ans, éclos sous François Hollande, avait remporté l'élection suprême à la surprise générale. " Et de droite et de gauche ", il avait secoué le " vieux monde " et d'abord un Parti socialiste réduit en miettes. Ce n'était qu'un début. Cinq ans plus tard, celui qui aime à dire qu'il " veut du brutal " devait abattre un autre monument pour garder le pouvoir : la droite traditionnelle - mal en point, mais encore debout.

Ces Républicains dont, depuis 2017, il n'a cessé d'emprunter les thèmes et les mots. Et qui devaient cette fois le battre ou disparaître. Rédigé dans les coulisses de la campagne, ce livre a bénéficié des confidences des principales figures des deux camps. Bouclé au soir du 24 avril 2022, il raconte une impitoyable bataille qui n'a pas seulement engagé le prochain quinquennat, mais, pour longtemps, le visage de notre vie politique.



Le courage guidait leurs pas, par Manuel VALLS

Charb, Sébastien Castellion, Georges Clemenceau, Louise Michel, Nadejda et Ossip Mandelstam, ... A travers ces destins admirables, Manuel Valls, féru d'Histoire et de littérature, nous propose une profonde réflexion sur le courage. Churchill en 1940 ne plie pas alors que son pays est seul face à l'Allemagne nazie, Clemenceau en 1917 sait galvaniser la France brisée par la guerre, Louise Michel en 1871 affronte debout ses juges, Charb combat l'islamisme jusqu'à son assassinat en 2015. Castellion ou Camus se détachent par leur tolérance et leur humanité lumineuse, le geste de Brandt est celui que les hommes font quand les mots leur manquent. Et le courage a, aujourd'hui, le visage de Volodymyr Zelensky qui incarne la résistance des Ukrainiens face à l'agression russe. Ces hommes et ces femmes nous incitent à rejeter la tentation de la résignation. Il s'agit d'entendre leur message de grandeur.

Alors que les valeurs européennes sont menacées par le fanatisme, la violence aveugle et le terrorisme, cette réflexion sur le courage de ceux qui nous ont précédés est plus nécessaire que jamais.

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

Date limite d'envoi des œuvres 30 juin 2023

Règlement concours

intitulé « Prix des Départements », avec 2 catégories :

- **Grand Prix**

La participation au Grand Prix littéraire s'adresse aux auteurs francophones, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans la thématique des essais : témoignages, autobiographie, réflexions politiques, historiques, géographiques et se rapportant aux départements. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre

- **Prix spécial**

La participation au Prix spécial littéraire s'adresse aux élus et agents de collectivités départementale, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans toute thématique. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre.

Article 1 : Ouverture du concours

Le concours est ouvert du 1er mars 2022 au 30 juin 2022. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus.

Article 2 : Inscription et participation au concours

Les œuvres présentées devront parvenir au bureau parisien du Journal des Départements (46 quai Louis Blériot 75016 Paris), avant la date de clôture, en trois exemplaires. Les dossiers doivent être adressés par pli simple non recommandé.

Pour chaque envoi, l'éditeur ou l'auteur indiquera les informations suivantes : Prénom, nom, état civil, Pseudonyme de l'auteur (si utilisé), Courriel de l'éditeur ou de l'auteur

Les ouvrages ne sont pas retournés

Article 3 : Jury, vote et résultats

Un Jury composé de 7 personnes qualifiées (écrivains, acteurs publics, personnes issues des médias et de la presse...), présidé par Catherine Nay, choisira les meilleurs textes.

Le scrutin se fait à la majorité absolue, les bulletins blancs et nuls étant comptabilisés dans le nombre de votants. Si un des livres n'obtient pas cette majorité absolue, d'autres tours sont organisés dans les mêmes conditions.

Les décisions du Jury sont sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

Les résultats seront annoncés le 14 septembre lors de la manifestation des D d'Or

Article 4 : Prix et Récompenses.

Les deux catégories donnent lieu à un **trophée, un diplôme et un chèque de 2 500 €.**

Des articles de presse seront consacrés aux auteurs dans les différents médias du groupe Delbo Presse avec 1 page de portrait et 1 page d'interview.

La remise solennelle des prix aura lieu le 14 septembre 2023 lors de la journée des D d'Or organisée par Le Journal des Départements.

Le Prix spécial sera remis par le Président du Conseil départemental de la Vienne.

Article 5. Droits de propriété littéraire et artistique.

Il est entendu que :

L'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit aux organisateurs et au Jury du Prix du Journal des départements la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

De plus, les lauréats accepteront automatiquement que leurs photos prises lors de la remise des prix soient publiées sur le site du concours et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les médias.

Le fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

SEPTEMBRE 2023

CANDIDATEZ !



LE JOURNAL **DES**
DEPARTEMENTS



futuroscope

Balayeuse de voirie

Citymaster 2250

Hako



En savoir plus



62



Plus grande, sûre et confortable !

Équipée d'un système à 2 ou 3 balais et d'une grande benne à déchets de 2m³, la balayeuse compacte de classe 6 t offre des performances de balayage et de désherbage impressionnantes.

La cabine innovante certifiée ECE-R29, est conçue pour offrir flexibilité, ergonomie et assure une excellente vue sur l'environnement de travail.

Avantages

- ✓ Multifonctions, utilisation en toute saison
- ✓ Grande maniabilité dans les espaces restreints
- ✓ Commande à gauche ou à droite
- ✓ Commande ergonomique innovante, avec accoudoir et écran couleur 5"
- ✓ 4 roues directionnelles

Plus d'informations : 01 30 80 77 77 - contactindustrie@hako.fr
Hako France SAS - 90 avenue de Dreux - 78370 Plaisir

Suivez-nous



hako.fr